

**BURKINA FASO**  
Unité - Progrès - Justice

**PROGRAMME DES NATIONS  
UNIES POUR  
LE DEVELOPPEMENT**

**FONDS POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
MONDIAL**

**STRATEGIE NATIONALE ET PLAN  
D'ACTION DU BURKINA FASO EN  
MATIERE DE DIVERSITE  
BIOLOGIQUE**

DECEMBRE 1999

## COMPOSITION DE L'EQUIPE DE REDACTION

Soumayila BANCE :	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Coordonnateur ;
Jean Marie OUADBA :	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
Guèda Jacques OUEDRAOGO :	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Ouagadougou, Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
André Roch COMPAORE :	Consultant indépendant ;
Jean Léopold KABORE :	Consultant indépendant .

## COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

Dakar DJIRI :	Secrétaire Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ministère de l'Environnement et de l'Eau;
Marguerite KABORE :	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
Sambou COULIBALY :	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
Samuel YEYE :	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement , Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
Soumayila BANCE :	Point Focal National de la Convention sur la Diversité Biologique, Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
Lassané OUEDRAOGO :	Membre du Comité Technique de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique , Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
Sylvie YAMEOGO :	Membre du Comité Technique de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
Didier BALMA :	Membre du Comité Technique de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique.
Ouétian BOGNOUNOU :	Membre du Comité Technique de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique.
Albert OUEDRAOGO :	Membre du Comité Technique de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, Ministère de l'Agriculture ;
Oumar TRAORE :	Membre du Comité Technique de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, Ministère de l'Environnement et de l'Eau ;
Frédéric N. OUATTARA:	Membre du Comité Technique de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, Ministère des Transports et du Tourisme
Abdou R. SAWADOGO :	Membre du Comité Technique de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

PUBLIE PAR LE SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT,  
01 B.P. 6486, OUAGADOUGOU 01, BURKINA FASO  
Téléphone : +(226) 31 24 64  
Télécopieur : +(226) 31 64 91

# TABLE DES MATIERES

<b><u>AVANT PROPOS</u></b> : .....	<b>6</b>
<b><u>REMERCIEMENTS</u></b> : .....	<b>7</b>
<b><u>LISTE DES ABREVIATIONS</u></b> : .....	<b>8</b>
<b>LISTE DES CARTES</b> : .....	<b>9</b>
<b><u>EMPLOI DES TERMES</u></b> : .....	<b>9</b>
<b><u>RESUME</u></b> : .....	<b>10</b>
<b><u>CHAPITRE 1: INTRODUCTION GENERALE</u></b> .....	<b>16</b>
1.1 PRESENTATION GENERALE DU BURKINA FASO.....	16
1.1.1 <i>Situation géographique</i> .....	16
1.1.2 <i>Milieu physique</i> .....	17
1.1.3 <i>Milieu socio-économique</i> .....	18
1.2 CONTEXTE AU NIVEAU INTERNATIONAL.....	19
1.3 CONTEXTE AU NIVEAU NATIONAL.....	19
1.4 FINALITE DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION.....	20
1.5 PRINCIPES DIRECTEURS.....	20
1.6 APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	20
<b>1.6.1 Organisation</b> .....	21
<b>1.6.2 Inventaire, évaluation et identification d'approches stratégiques</b> .....	21
<b>1.6.3 Préparation des ébauches de stratégies régionales et de plans d'action en matière de diversité biologique</b> .....	22
<b>1.6.4 Elaboration de l'avant projet de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de diversité biologique</b> .....	22
<b>1.6.5 Validation du projet de Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique</b> .....	22
<b><u>CHAPITRE 2: APERCU SUR L'ETAT DES LIEUX</u></b> .....	<b>24</b>
2.1 LES PRINCIPAUX ATOUTS ET LES PRINCIPALES CONTRAINTES.....	24
<b>2.1.1 Secteur Agriculture</b> .....	24
2.1.1.1 Les principaux atouts.....	24
2.1.1.2 Les principales contraintes.....	24
<b>2.1.2 Secteur Elevage</b> .....	25
2.1.2.1 Les principaux atouts.....	25
2.1.2.2 Les principales contraintes.....	26
<b>2.1.3 Le secteur Foresterie</b> .....	26
2.1.3.1 Les principaux atouts.....	26
2.1.3.2 Les principales contraintes.....	26
<b>2.1.4 Secteur Faune Sauvage</b> .....	27
2.1.4.1 Les principaux atouts.....	27
2.1.4.2 Les principales contraintes.....	27
<b>2.1.5 Secteur Hydraulique</b> .....	28
2.1.5.1 Les principaux atouts.....	28
2.1.5.2 Les principales contraintes.....	28
<b>2.1.6 Secteur Pêche et Pisciculture</b> .....	28
2.1.6.1 Les principaux atouts.....	28
2.1.6.2 Les principales contraintes.....	29
<b>2.1.7 Secteur Tourisme</b> .....	29
2.1.7.1 Les principaux atouts.....	29
2.1.7.2 Les principales contraintes.....	29
<b>2.1.8 Secteur Artisanat</b> .....	29
2.1.8.1 Les principaux atouts.....	30

2.1.8.2 Les contraintes.....	30
<b>2.1.9 Secteur Industrie</b> .....	30
2.2 LES TENDANCES NEGATIVES .....	31
2.3 LES SOLUTIONS PRECONISEES.....	31
2.3.1 Mesures d'ordre législatif et réglementaire .....	32
2.3.2 Méthodes de planification, de programmation et de gestion .....	32
<b>2.3.3 Approches de développement</b> .....	32
2.3.4 Mesures concourant à l'amélioration des conditions de vie.....	32
2.3.5 Bilan qualitatif des principaux domaines d'activité traitant de la.....	33
<b>diversité biologique</b> .....	33
<b>2.3.5.1 Dans le domaine des forêts</b> .....	33
2.3.5.2 Dans le domaine de la gestion de la faune sauvage .....	33
2.3.5.3 Dans le domaine de la gestion des ressources halieutiques .....	34
2.3.5.4 Dans le domaine de l'élevage.....	34
2.3.5.5 Dans le domaine de l'Hydraulique.....	34
2.3.5.6 Dans le domaine de l'agriculture.....	34
2.3.5.7 Dans le domaine de la Recherche.....	35
2.3.5.8 Dans le domaine de la Planification .....	35
2.4 RESULTATS .....	36
<b>2.4.1 Résultats d'ordre général</b> .....	36
<b>2.4.2 Résultats spécifiques</b> .....	36
<b>2.4.3 Insuffisances</b> .....	37
<b>2.4.4 Tendances</b> .....	37
2.4.4.1 Les tendances actuelles .....	37
2.4.4.2 Les tendances imminentes .....	38
<b>CHAPITRE 3: STRATEGIE</b> .....	<b>40</b>
3.1 PRINCIPAUX PROBLEMES EN MATIERE DE GESTION DE LA DIVERSITEBIOLOGIQUE AU . 40	40
BURKINA FASO.....	40
<b>3.1.1 Problème majeur</b> .....	40
<b>3.1.2 Problèmes spécifiques</b> .....	40
3.2 OBJECTIFS ET LES OPTIONS STRATEGIQUES .....	41
<b>3.2.1 Objectif et option majeurs</b> .....	41
3.2.1.1 Objectif majeur.....	41
3.2.1.2 Option majeure.....	41
3.2.1.3 Contraintes susceptibles d'entraver l'atteinte de l'objectif majeur. ....	41
3.2.1.4 Avantages attendus.....	42
3.2.1.5 Approches.....	43
<b>3.2.2 Objectifs et options spécifiques</b> .....	43
3.2.2.1 De la conservation de la diversité biologique.....	44
3.2.2.2 De l'utilisation durable de la diversité biologique .....	50
3.2.2.3 Du partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des .....	54
ressources génétiques .....	54
3.3. LES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES.....	60
<b>3.3.1. Contribution des mesures législatives et réglementaires à l'atteinte .....</b>	<b>60</b>
<b>de l'objectif national majeur et des trois principaux objectifs de la.....</b>	<b>60</b>
<b>Convention</b> .....	<b>60</b>
<b>3.3.2 Bilan des mesures législatives et réglementaires déjà prises et en cours.....</b>	<b>60</b>
<b>d'application</b> .....	<b>60</b>
3.3.2.1 Les atouts.....	60
3.3.2.2 Les contraintes, lacunes et insuffisances .....	61
<b>3.3.3. Composantes de la diversité biologique devant, en priorité, bénéficier.....</b>	<b>62</b>
<b>de mesures correctives</b> .....	<b>62</b>
<b>3.3.4. Objectif principal par composante et résultat attendu.....</b>	<b>62</b>
<b>3.3.5. Options stratégiques prioritaires.....</b>	<b>63</b>
3.4 CONCLUSION .....	63
<b>CHAPITRE 4: PLAN D' ACTION</b> .....	<b>65</b>
4.1 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION .....	65
<b>4.1.1 Objectif global</b> .....	<b>65</b>

4.1.2 <i>Sous objectifs</i> .....	65
4.2 ACTIONS PRIORITAIRES ET ACTIVITES CORRESPONDANTES PAR SOUS-OBJECTIF .....	65
4.2.1 <i>Conservation de la diversité biologique</i> .....	65
4.2.2 <i>Utilisation durable</i> .....	75
4.2.3 <i>Partage équitable des bénéfices</i> .....	82
4.3 INTERVENANTS ET ROLES.....	83
3.4 CONCLUSION .....	85
<b>CHAPITRE 5: MISE EN OEUVRE ET SUIVI-EVALUATION.....</b>	<b>86</b>
5.1 MISE EN OEUVRE ET SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION.....	86
5.1.1 <i>Responsabilité commune</i> .....	86
5.1.2 <i>Responsabilités individuelles( groupes d'acteurs)</i> .....	86
5.1.2.1 Structures étatiques .....	86
5.1.2.2 Producteurs.....	86
5.1.2.3 Personnes physiques ou morales influentes.....	86
5.1.3 <i>Mécanisme pour une bonne mise en œuvre</i> .....	87
5.3.1.1 <i>Mécanisme de coordination et de mise en œuvre</i> .....	81
5.3.1.2 <i>Les moyens de mise en œuvre</i> .....	81
5.1.4 <i>Mécanisme de suivi-évaluation</i> .....	89
5.1.5 <i>Responsables en charge du suivi-évaluation</i> .....	90
5.2 CONCLUSION .....	91
<b>ANNEXE 1: LISTE DES PARTICIPANTS AU PREMIER ATELIER NATIONAL.....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXE 2: LISTE DES EQUIPES REGIONALES DES PLANIFICATEURS.....</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXE 3: LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER NATIONAL DE VALIDATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION .....</b>	<b>87</b>
<b>ANNEXE 4: CONVENTIONS RATIFIEES PAR LE BURKINA FASO EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>91</b>
<b>ANNEXE 5: RESUME DES RESULTATS ATTENDUS PAR SOUS-OBJECTIF.....</b>	<b>91</b>
<b>ANNEXE 6: CADRE LOGIQUE PAR SOUS-OBJECTIF.....</b>	<b>92</b>
<b>ANNEXE 7: MOYENS FINANCIERS POUR LE PLAN D'ACTION EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE.....</b>	<b>119</b>

## AVANT PROPOS

Depuis l'entrée en vigueur, le 29 décembre 1993, de la Convention sur la Diversité Biologique, le Burkina Faso s'est résolument engagé dans la voie de l'application de ce traité dont il est Partie contractante.

La diversité biologique, en tant que principale matière première qui entretient la vie sur terre, subit de nos jours des pressions jamais égalées. Cette situation a et aura pour conséquences des dommages parfois irréparables, attribuables aux deux pôles du monde :

- les populations du Sud, confrontées à la pauvreté généralisée, opèrent des prélèvements des ressources biologiques, au delà des normes acceptables, afin d'assurer leur survie ;
- les pays du Nord, dotés de technologies nécessaires, exploitent intensément les ressources biologiques afin d'assurer leur croissance économique.

La Convention sur la Diversité Biologique, en tant qu'instrument qui s'applique à la fois à toutes les composantes de la diversité de la vie sur terre, notamment les gènes (ensemble variable de critères d'hérédité), les espèces (organismes vivants: micro-organismes, animaux et végétaux) et les écosystèmes (systèmes qui favorise et entretient la vie des organismes vivants), fait appel à des actions conjuguées pour atteindre les objectifs visés.

Le présent document de Stratégie Nationale et Plan d'Action du Burkina Faso en matière de Diversité Biologique est conçu pour être un cadre consensuel de référence visant la gestion harmonieuse de la diversité biologique, par toutes les couches sociales de la nation. Il est le fruit de larges concertations nationales et régionales, qui ont vu la participation des représentants de toutes les catégories d'acteurs et d'utilisateurs de la diversité biologique, notamment ceux des départements ministériels, des associations et Organisations Non Gouvernementales, des autorités coutumière et des opérateurs privés.

L'objectif final recherché à travers cette stratégie et ce plan d'action est d'aboutir à une amélioration continue de la situation écologique du Burkina Faso, une réduction de l'érosion du patrimoine génétique des espèces animales et végétales et un éveil de la conscience collective nationale sur les enjeux de la perte de la diversité biologique. Cet objectif ne pourra être atteint sans l'appropriation effective des actions consignées dans ce document par l'ensemble des intervenants.

J'invite par conséquent tous les acteurs en matière de diversité biologique, notamment les autorités politiques et administratives, les décideurs, les services des départements techniques ministériels, les producteurs, élus locaux, les autorités coutumières et religieuses, à traduire sur le terrain les engagements communs contenus dans le présent document de stratégie et de plan d'action, pour le bien être des générations présentes et futures. Je lance également un appel à tous les partenaires de coopération à soutenir les efforts que le Burkina Faso s'est ainsi engagé à consentir.

Le Ministre de l'Environnement et de l'Eau

**Dr Fidèle HIEN**

## **REMERCIEMENT**

Le présent document de Stratégie Nationale et Plan d'Action du Burkina Faso en matière de Diversité Biologique est le résultat d'une action participative nationale des représentants de l'ensemble des acteurs et utilisateurs de la diversité biologique. Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (SP/CONAGESE), dans l'impossibilité de donner la liste exhaustive de tous les artisans de cet instrument de développement, voudrait tout de même adresser ses remerciements à certaines catégories de ses acteurs.

Nous voudrions saluer la pertinence de l'analyse faite par les participants aux concertations régionales et nationales sur les préoccupations en matière de diversité biologique dans notre pays. Que les concernés acceptent nos félicitations sincères pour leur participation active aux débats qui ont conduit à la définition des objectifs et actions de consensus ici définis.

Toute la démarche qui a conduit au but final n'aurait pas connu de succès sans l'appui et l'engagement des autorités politiques, administratives et coutumières des chefs-lieux des provinces qui ont abrité les ateliers régionaux. Que ces personnalités veuillent croire à l'expression de notre profonde gratitude.

Nos remerciements s'adressent particulièrement au Fonds pour l'Environnement Mondial qui a bien voulu nous appuyer financièrement pour que nous puissions nous acquitter de cette obligation d'élaborer notre stratégie nationale et notre plan d'action concernant la diversité biologique.

Nous voudrions mettre en exergue le rôle essentiel qu'a joué le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) tout au long de notre démarche et dire à cette institution combien nous sommes très reconnaissants. Nous remercions une fois encore sa représentation nationale qui a tant facilité la mise en œuvre du processus. Que le Coordonnateur Régional des actions PNUD-FEM en matière de diversité biologique en Afrique de l'Ouest accepte notre gratitude pour son appui-conseil qui nous a beaucoup facilité la tâche.

Les résultats escomptés à travers l'approche adoptée pour la préparation du présent document n'auraient pas pu être atteints sans les formations de base dispensées à l'équipe nationale. C'est pourquoi nous nous permettons de féliciter :

- l'équipe des consultants nationaux en planification et celle des formateurs en matière de méthode de Planification des Projets par Objectifs qui se sont acquittés de leur tâche avec talent ;
- le représentant du Musée Canadien de la Nature pour avoir efficacement contribué à la maîtrise de la méthodologie de collecte des données par l'équipe nationale de planification.

Nous ne saurions occulter le rôle joué par tous ceux et toutes celles qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis la réalisation de ce document ; le SP/CONAGESE est reconnaissant à tous et à toutes pour le travail accompli.

Le Secrétaire Permanent du CONAGESE

**Dakar DJIRI**

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>A F D</b>	: Agence Française de Développement
<b>B A D</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>B M</b>	: Banque Mondiale
<b>CCTP</b>	: Cadre de Concertation Technique Provincial
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l' Afrique de l'Ouest
<b>CILSS</b>	: Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CIRAD</b>	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
<b>CIRDES</b>	: Centre International de Recherche Développement sur l'Elevage en zone humide
<b>Centre MURAZ</b>	: Centre du nom de son fondateur Monsieur Gaston MURAZ
<b>CITEC</b>	: Comptoir Industriel de Textile et de Cotonnade
<b>CNCA</b>	: Caisse Nationale de Crédit Agricole
<b>CNRST</b>	: Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
<b>CNSF</b>	: Centre National de Semences Forestières
<b>CONAGESE</b>	: Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
<b>CPAT</b>	: Commission Provincial d'Aménagement du Territoire
<b>CRTO</b>	: Centre Régional de Télédétection de Ouagadougou
<b>CVGF</b>	: Commission Villageoise de Gestion de la Faune
<b>CVGT</b>	: Commission Villageoise de Gestion des Terroirs
<b>DPASF</b>	: Direction provinciale de l' Action Sociale et de la Famille
<b>DPEBA</b>	: Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
<b>DRA</b>	: Direction Régionale de l'Agriculture
<b>DREEF</b>	: Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
<b>DREP</b>	: Direction Régionale de l' Economie et de la Planification
<b>DRS/CES</b>	: Défense et Restauration des Sols/Conservation des Eaux et des Sols
<b>DRTP</b>	: Direction Régionale des Travaux Publics
<b>DRRA</b>	: Direction Régionale des Ressources Animales
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
<b>FASO FANI</b>	: Pagne du Faso
<b>F CFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FEM</b>	: Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>GEPRENAF</b>	: Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune
<b>GIE</b>	: Groupement d'Intérêt Economique
<b>GMB</b>	: Grands Moulins du Burkina
<b>GRN</b>	: Gestion des Ressources Naturelles
<b>ICRISAT</b>	: Centre International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-Arides
<b>IGB</b>	: Institut Géographique du Burkina
<b>IITA</b>	: Institut International pour l'Agriculture Tropicale
<b>INERA</b>	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
<b>INSD</b>	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>LUCODEB</b>	: Programme de Lutte contre la Désertification au Burkina
<b>MEE</b>	: Ministère de l'Environnement et de l'Eau
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	: Opérateur Privé
<b>PAAP</b>	: Programme d'Appui aux Aménagements Pastoraux
<b>PAN/LCD</b>	: Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
<b>PAPNA</b>	: Projet de Développement des Ressources Agro-Pastorales dans la Province du Namentenga
<b>PAS</b>	: Programme d'Ajustement Structurel
<b>PATECORE</b>	: Projet Aménagement des Terroirs et Conservation des Ressources dans le Plateau Central
<b>PDIZ</b>	: Projet de Développement Intégré du Zounwéogo
<b>P/GEF</b>	: Projet de Gestion de l'Environnement et de la Faune
<b>PNGT</b>	: Programme National e Gestion des Terroirs
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
<b>PPO</b>	: Planification des Projets par Objectifs
<b>PS/CES/AGF</b>	: Programme Spécial Conservation des Eaux et des Sols Agro-Forestiers
<b>RAF</b>	: Réorganisation Agraire et Foncière
<b>RNA</b>	: Régénération Naturelle Assistée
<b>SAVANA</b>	: Produit de la savane (= Société de production de boissons sucrées)
<b>SIDA</b>	: Syndrome immunodéficitaire acquis



<b>SNPA/DB</b>	: Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
<b>SOFITEX</b>	: Société des Fibres et Textiles
<b>SOPAL</b>	: Société de Production d'Alcool
<b>SOSUCO</b>	: Société Sucrière de la Comoé
<b>SPA</b>	: Service Provincial de l'Agriculture
<b>SP/CONAGESE</b>	: Secrétariat Permanent du CONAGESE
<b>SPEEF</b>	: Service provincial de l'Environnement et des Eaux et Forêts
<b>SPP</b>	: Service Provincial du Plan
<b>TOD</b>	: Textes d'Orientation de la Décentralisation
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNESCO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UO</b>	: Université de Ouagadougou
<b>UPB</b>	: Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso

## LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation du Burkina Faso

Carte 2 : Pluviométrie annuelle du Burkina Faso

Carte 3 : Formations naturelles classées du Burkina Faso

## EMPLOI DES TERMES

<b>Diversité biologique :</b>	Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, des écosystèmes terrestres, marins, et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.
<b>Écosystème :</b>	Système dans lequel l'interaction entre divers organismes et leur environnement entraîne un échange cyclique de matière et d'énergie.
<b>Habitat :</b>	Lieu de vie d'un organisme ou d'une population (humains, animaux, végétaux ou micro-organismes).
<b>Zone humide :</b>	Étendue de marais, de fagnes (marais tourbeux), de tourbières ou d'eaux (naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires) où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre (goût salé) ou salée, y compris des étendues d'eaux marines dont la profondeur ne dépasse pas 6 mètres à marée basse.
<b>Espèce disparue :</b>	Espèce dont on n'a pas constaté l'existence à l'état sauvage depuis cinquante (50) ans.
<b>Espèce endémique :</b>	Espèce présente seulement dans une région ou à un lieu donné.
<b>Espèce extirpée :</b>	Espèce ayant abandonné sa région ou lieu habituels de vie en raison de conditions défavorables qui s'y sont installées.
<b>Site Ramsar :</b>	Zone humide d'importance internationale (classée en tant que telle dans le cadre de la Convention de Ramsar sur les zones humides).
<b>Ichtyofaune :</b>	Faune des poissons.
<b>Variabilité génétique :</b>	Ensemble variable de critères d'hérédité.
<b>Ressources génétiques:</b>	Ensemble des caractéristiques de tout matériel d'origine végétale, animale et microbienne y compris le matériel de multiplication et de reproduction ou encore y compris les parties et les composantes génétiques contenant les unités fonctionnels du patrimoine héréditaire ayant une valeur effective ou potentielle pour le bien être de l'humanité.

## **RESUME**

### **1. LE CONTEXTE**

La Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Diversité Biologique se situent dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique dont les objectifs sont : « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ».

En effet, l'article 6 de cet instrument juridique international fait obligation à chaque Partie contractante d'élaborer, selon ses capacités et les conditions qui lui sont propres, des stratégies, plans ou programmes nationaux qui intègrent les objectifs de la convention, ou de les adapter aux dispositions de ladite convention, lorsqu'ils existent déjà.

Avant son adhésion à la convention, le Burkina Faso disposait déjà de mesures consacrées à la préservation des ressources naturelles, mais aucune d'entre elles ne traite de la diversité biologique dans sa globalité.

L'objectif final recherché à travers cette stratégie et ce plan d'action est d'aboutir à une amélioration continue de la situation écologique du pays, une réduction de l'érosion du patrimoine génétique des espèces animales et végétales et un éveil de la conscience collective nationale sur les enjeux de la perte de la diversité biologique.

L'approche méthodologique utilisée pour la réalisation de ce document a consisté à impliquer largement toutes les parties prenantes à la préservation de la diversité biologique, notamment les services étatiques, les Associations et ONG, les producteurs privés, les Chefs coutumiers, les Chefs de terre, etc., dans le processus de son élaboration.

### **2. L'ETAT DES LIEUX**

Un état des lieux a été fait en matière d'atouts et de contraintes, de tendances négatives, de solutions préconisées et de résultats atteints au niveau des principaux secteurs d'activités concernés par la préservation de la diversité biologique, notamment l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la faune sauvage, l'hydraulique, la pêche et l'aquaculture, le tourisme, l'artisanat et l'industrie. De ce diagnostic, il se dégage que des résultats tangibles ont été atteints et que beaucoup reste à faire.

Au regard de l'état de lieu, l'objectif global à atteindre au Burkina Faso est d'assurer une gestion responsable de la diversité biologique par les populations d'ici l'an 2025. Pour ce faire, l'option majeure est de susciter un réflexe de préservation et de restauration des espèces et de leur milieu, ainsi qu'une gestion durable et dynamique des ressources naturelles.

### **3. LA STRATEGIE**

Pour appréhender les différentes implications de l'objectif global et pour s'insérer au mieux dans l'esprit de la Convention sur la Diversité Biologique, la présente stratégie nationale a retenu comme objectifs spécifiques les trois principaux objectifs de la convention, à savoir :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique;
- le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques ; en ce qui concerne cet objectif, le Burkina Faso a opté d'étendre la question de partage juste et équitable à toutes les ressources biologiques, et non génétiques seulement.

Concernant chaque objectif spécifique, les éléments visés pour atteindre l'objectif global sont identifiés.

### **3.1 De la conservation de la diversité biologique.**

Les composantes ci-après de la diversité biologique à conserver en priorité ont été identifiées.

#### **a) Les écosystèmes et les habitats**

Il est nécessaire de conserver les écosystèmes terrestres et aquatiques, en raison de leur vocation d'abris privilégiés des éléments constitutifs de la diversité biologique.

**i) Les formations végétales :** l'accent doit être mis sur la conservation des aires classées et des formations fragiles ainsi que sur la multiplication des mises en défens. En outre, on veillera à une exploitation plus rationnelle des aires protégées.

**ii) Les plans d'eau naturels ou artificiels et les zones humides en général :** on veillera à leur meilleure exploitation par l'Agriculture, la Pêche, l'Elevage et par toutes autres activités.

**iii) Les montagnes et les collines:** leur conservation par leur fixation, de même que la préservation des espèces qui les peuplent, seront d'un apport bénéfique non seulement à la préservation des espèces qui y vivent, mais également à la lutte contre la désertification ainsi qu'à la conservation de l'identité culturelle nationale.

**iv) Les zones sèches naturelles :** pour leur spécificité à abriter des espèces singulières.

#### **b) Les espèces**

Les espèces à conserver en priorité devront être celles qui sont endémiques, menacées, vulnérables et d'intérêt économique prononcé. A ce titre, l'accent devra être mis sur celles qui sont répertoriées dans la Monographie Nationale sur la Diversité Biologique du Burkina Faso.

#### **c) Les ressources génétiques**

Les ressources génétiques à conserver en priorité devront être celles d'espèces animales et végétales menacées, et de celles dont on peut tirer des produits de forte valeur connue sur les plans économique, socio-économique et socio-culturel. La réalisation de cette option devra passer par:

- i) la conservation (*in-situ* et *ex-situ*) de la diversité zoogénétique des animaux d'élevage, de la faune sauvage, de l'entomofaune et de la microfaune terrestres et aquatiques;
- ii) la conservation (*in-situ* et *ex-situ*) de la diversité végétale agricole, forestière et aquatique.

### **3.2 De l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique**

Vu la dégradation actuelle des ressources naturelles, les composantes de la diversité biologique ci-après décrites peuvent être retenues pour entreprendre des actions allant dans le sens de leur utilisation durable.

#### **i) Les écosystèmes terrestres et aquatiques**

Ce sont les plans d'eau naturels et artificiels et les zones humides en général, les sols et les formations naturelles classées et protégées, riveraines et/ou proches des agglomérations urbaines, qui subissent les pressions liées à l'activité de l'homme.

#### **ii) Les espèces**

Les espèces (végétales et animales, terrestres et aquatiques) qui devront faire l'objet d'utilisation durable sont, en priorité, celles qui sont les plus exploitées par les hommes et les animaux, celles en voie de disparition, celles qui sont menacées ou endémiques.

#### **iii) Les ressources génétiques**

L'érosion génétique qui se manifeste actuellement est un préjudice pour le développement économique. Une meilleure connaissance sur les potentialités génétiques des espèces animales et végétales s'avère nécessaire pour leur valorisation et leur utilisation durable.

### **3.3 Du partage des bénéfices**

Au Burkina Faso, la notion de partage des bénéfices peut s'appliquer à l'ensemble des richesses du pays en diversité biologique. On retiendra en particulier parmi ces richesses les produits de la flore, de la faune et des écosystèmes naturels. Les bénéfices à partager peuvent être monétaires et non monétaires (tels que les biens de services, par exemple la technologie, le matériel technique, l'information), et le partenariat.

## **4. LES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

Au Burkina Faso, des efforts ont été déployés au cours des dernières années en matière de mise en place d'un cadre législatif et réglementaire adapté au contexte socio-économique du pays.

Pour que les dispositions concourent effectivement à la mise en œuvre de la stratégie nationale, des mesures correctives doivent être adoptées dans les meilleurs délais. A ce titre les services compétents doivent :

- réaménager la loi sur la RAF, de manière à inciter les producteurs à faire des investissements ( sur le long terme) ;
- adopter des textes juridiques qui responsabilisent effectivement les organisations jusqu'au niveau villageois ;

- élaborer, en tenant compte des cultures, les textes propres au Burkina Faso pour la mise en œuvre de la législation environnementale et veiller à leur large diffusion et à leur application;
- élaborer et appliquer les textes indispensables au partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques;
- prévoir des instruments juridiques pour protéger les connaissances des tradipraticiens ;
- protéger le patrimoine génétique national par l'adoption de textes juridiques y afférents et créer un muséum national .

## 5. LE PLAN D'ACTION

Le Plan d'Action National sur la diversité biologique vise des objectifs qui découlent de ceux, à caractère prioritaire, de la Stratégie Nationale en matière de Diversité Biologique.

L'objectif global visé à travers le Plan d'Action est de réaliser, dans le délai déterminé, des actions de recherche et de développement réalistes et réalisables de préservation et de restauration des espèces et de leur milieu, ainsi qu'une gestion dynamique et une utilisation durable des ressources naturelles en responsabilisant davantage les populations.

Les objectifs spécifiques du Plan d'Action sont :

- assurer la conservation des écosystèmes et des espèces menacées et/ou d'importance marquée;
- assurer l'utilisation durable des ressources biologiques y compris génétiques de valeur connue et potentielle;
- assurer un partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques.

A partir de ces objectifs spécifiques, l'on a identifié des actions et activités correspondantes, considérées comme prioritaires, qui cadrent avec l'échelle du Plan et qui sont en conformité avec l'objectif global visé. Le tableau suivant résume l'ensemble des résultats attendus des actions programmées par objectif spécifique.

Objectifs	Résultats attendus
1. Objectif de la conservation : assurer la conservation de la diversité biologique grâce à l'implication des populations préalablement responsabilisées	1.1 La participation des populations locales et, spécialement, des femmes aux actions de conservation est nettement améliorée 1.2 L'adhésion des populations bénéficiaires aux objectifs de la conservation est obtenue 1.3 La capacité organisationnelle et le taux d'alphabétisation des populations sont améliorés 1.4 La prospection et la collecte d'espèces agricoles et forestières sont intensifiées en vue de leur conservation 1.5 L'agro-sylvo-pastoralisme est développé 1.6 Le processus de décentralisation est développé 1.7 Les écosystèmes fragiles ou menacés ou présentant un intérêt international sont protégés 1.8 Le processus d'aménagement et la gestion du territoire, ainsi que la planification sont renforcés 1.9 La lutte contre la pauvreté est renforcée 1.10 Un cadre de prévention des risques biotechnologiques est mis en place
2. Objectif de l'utilisation durable: assurer une exploitation rationnelle et une gestion durable, dynamique et participative des ressources naturelles	2.1 Une plus grande participation des populations dans la gestion des ressources biologiques est assurée 2.2 Les ressources forestières sont mieux valorisées(PFNL, espèces forestière locales, sylviculture, peuplements semenciers, etc.) 2.3 L'éducation environnementale est largement effective 2.4 Les pratiques de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme sont renforcées 2.5 La lutte contre les activités anthropiques destructrices des ressources biologiques est renforcée 2.6 Les ressources biologiques fauniques et floristiques sont mieux connues et conservées en milieu conventionnel et paysan 2.7 Les plans et cours d'eau sont mieux exploités

	2.8 La production agricole est intensifiée 2.9 La productivité des espèces et des races a nettement augmenté 2.10 Le système de l'élevage est devenu intensif 2.11 L'exploitation de la faune est faite selon les normes prescrites 2.12 La pratique de l'élevage des animaux sauvages est développée 2.13 La pratique du tourisme cynégétique et de vision est développée 2.14 Le cadre institutionnel est renforcé à la base 2.15 Les sources d'énergie sont diversifiées
3. Objectif du partage équitable des bénéfices: assurer aux populations et au pays un partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques	3.1 Le niveau de la connaissance sur les potentialités en ressources biologiques est meilleur 3.2 Les capacités opérationnelles des populations locales sont renforcées 3.3 La contribution de l'expertise locale dans la définition de la problématique de partage des bénéfices est accrue 3.4 La coopération régionale et internationale est développée

Ce plan d'action a un caractère multisectoriel. Par conséquent, son application est transversale et relève de toutes les parties prenantes au développement économique et social du pays. Les parties prenantes à la réalisation de ce plan d'action peuvent être subdivisées en trois groupes:

- l'Etat et ses démembrements constitués des départements ministériels, des structures centrales et déconcentrées; leurs principaux rôles portent sur la mobilisation, l'encadrement, le financement et la recherche de financement;
- les populations et leurs émanations que sont les associations, les ONG, les particuliers, les leaders d'opinion, les autorités coutumières et religieuses, les familles et les ménages;
- les partenaires au développement, notamment les bailleurs de fonds sur les plans multilatéral et bilatéral.

Une présentation synoptique de l'ensemble des intervenants et de leurs rôles est faite au tableau suivant.

Présentation synoptique de l'ensemble des intervenants

<b>Intervenants</b>	<b>Rôles spécifiques</b>
<b>Etat et ses démembrements:</b> - services techniques décentralisés des Ministères concernés ; - agents d'encadrement ; - collectivités territoriales ; - services administratifs décentralisés ; - organisations para-étatiques.	- diffusion des informations et sensibilisation des populations ; - appuis au renforcement des capacités opérationnelles des populations ; - renforcement des capacités propres ; - formation continue des agents d'encadrement ; - sensibilisation des agents administratifs et des responsables coutumiers ; - élaboration et suivi des programmes et projets; - réalisation de projets pilotes avec approche participative;  - évaluation et suivi des ressources; - gestion des banques de données; - élaboration de textes réglementaires et leur traduction en langues nationales; - diffusion des informations et des textes appropriés
<b>Populations locales:</b> - communautés de base ; - organisations paysannes ; - autorités coutumières et religieuses ; - leaders d'opinions ; - élus locaux ; - opérateurs privés du niveau local ; - collectivités locales ;	- internalisation des concepts de conservation et d'utilisation durable des composants de la diversité biologique ; - participation aux actions de sensibilisation / information des producteurs ou exploitants des ressources naturelles ; - maîtrise des techniques et technologies d'exploitation et de valorisation des produits ; - développement des capacités d'organisation; - participation à l'élaboration et exécution des projets;

<ul style="list-style-type: none"> <li>- association, GIE et ONG locaux (projets divers).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dynamisation des cadres de concertation.;</li> <li>- sensibilisation à la protection de la diversité biologique;</li> <li>- collaboration dans la mobilisation de l'expertise locale et recueil des savoirs traditionnels.</li> </ul>
<p><b>Partenaires au développement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ONG internationaux ;</li> <li>- Organismes de financement (BM, BAD, FAO, UNESCO, FEM,...);</li> <li>- Organismes de coopération, bilatéral et multilatéral (AFD, UE, CIRAD-Forêts, IRD,...);</li> <li>- institution de coopération régionale (CILSS, CEDEAO, IITA, UEMOA...);</li> <li>- opérateurs économiques privés (banques, entreprises);</li> <li>- associations à coopération décentralisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement des capacités ;</li> <li>- transfert de technologie et de connaissances;</li> <li>- financement de programmes et projets ;</li> <li>- accès à l'équipement et au crédit rural ;</li> <li>- développement des activités rémunératrices de revenus ;</li> <li>- appuis divers aux services étatiques et aux communautés de base ;</li> <li>- appuis aux ONG locaux.</li> </ul>

## 6. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI-EVALUATION

Pour la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la stratégie nationale et du plan d'action, l'approche suivant a été mise en place : l'identification des responsabilités communes et individuelles, la définition des mécanismes et moyens de mise en œuvre et de suivi-évaluation, l'identification des personnes morales en charge du suivi et de l'évaluation.

La stratégie et le plan d'action s'exécutent à terme échu. Toutefois, la stratégie porte sur un long terme, tandis que le plan d'action couvre un terme moyen. Au regard de ce principe, et compte tenu du domaine auquel s'applique le contenu de ce document, la présente stratégie couvre une période de vingt cinq (25) ans allant de l'an 2001 à l'an 2025, tandis que le plan d'action se limite à cinq (5) ans, soit de 2001-2005. Au terme de ce plan d'action, quatre autres plans, d'une durée de cinq ans chacun, devront être élaborés, l'un après l'autre, conformément à l'objectif global poursuivi à travers la stratégie nationale sur la diversité biologique

En conclusion, il est à noter que la mise en œuvre de la présente stratégie et de ce plan d'action doit aller en harmonie avec les autres stratégies et plans nationaux et sectoriels de développement existants, de même qu'avec ceux en cours d'élaboration ou à venir.

## **CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GENERALE**

### **1.1 PRESENTATION GENERALE DU BURKINA FASO**

#### **1.1.1 Situation géographique**

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest entre les latitudes 9°20' et 15°03' Nord et les longitudes 02°20' Est et 05°03' Ouest. Le pays partage ses limites territoriales avec six (6) autres Etats de l'Afrique de l'Ouest : le Niger à l'Est, le Mali au Nord et au Nord-Ouest, la Côte d'Ivoire au Sud-Ouest, le Ghana au Sud, le Togo et le Bénin au Sud-Est.

Dénommé République de Haute Volta auparavant, c'est le 04 Août 1984 que le pays a reçu l'appellation de Burkina Faso, ce qui signifie «Terre des Hommes Intègres». La carte N° 1 ci-après présente la localisation du Burkina Faso.

Carte N° 1 : Localisation du Burkina Faso



### 1.1.2 Milieu physique

Le Burkina Faso est marqué par deux saisons : une longue saison sèche d'octobre à avril et une courte saison de pluies de mai à septembre.

Depuis les années soixante dix jusqu'à nos jours, le pays connaît des années de sécheresse, devenue presque chronique. La pluviométrie varie de 350 mm à l'extrême Nord à 1100 mm à l'extrême Sud. Le pays est marqué par trois types de climat : le climat Sahélien au Nord, Soudanien au Centre et au Sud, Soudano-Guinéen à l'Extrême Sud et à l'Extrême Sud-Ouest.

Du Nord au Sud du pays, la végétation est successivement marquée par des prédominances herbeuse, arbustive, arborée, boisée, de galeries forestières et de forêts claires. Le pays dispose de 66 formations naturelles classées d'une superficie totale de 2 712 747 ha (MEE, 1999: Monographie Nationale sur la Diversité Biologique du Burkina Faso). La carte N° 2 présente la répartition des formations naturelles classées à travers le pays.

Carte N° 2 :  
Formations naturelles  
classées du Burkina Faso

Source : IGB

Le relief généralement plat, est cependant marqué par des formes spécifiques accidentées telles que les dunes, les chaînes de collines et/ou de petites montagnes, les tables cuirassées et des falaises.

Hors mis les fleuves Mouhoun, Comoé et Pendjari, le reste des cours d'eau ont un écoulement temporaire. Le pays possède quelques plans d'eau naturels, dont la Mare aux Hippopotames et la Mare de Oursi, qui ont été classées « Sites de Ramsar ».

### 1.1.3 Milieu socio-économique

En 1996, le Burkina Faso comptait 10 316 600 habitants ( MEE, PAN/LCD, 1999). Le pays est marqué par une croissance démographique élevée, soit 2,63%, tandis que la densité moyenne de la population est de 33 habitants /km<sup>2</sup>. La carte N°3 donne une appréciation sur la densité de la population.

Carte N° 3 : Densité de la population  
(INSD, recensement 1985)

Densité :

2167-16527  
16527-27547  
27547-40436  
40436-57997  
57997-903867

Le Burkina Faso compte parmi les pays les plus pauvres du monde. Son économie est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage pratiqués par plus de 85% de la population. Les populations de la partie sahélienne du pays (le Nord) pratiquent l'élevage, tandis que celles du reste du pays sont des agriculteurs. Cependant, l'on assiste de plus en plus à la pratique de ces deux activités sur l'ensemble du territoire.

Les activités anthropiques destructrices des ressources naturelles, aggravées par les conditions climatiques drastiques, ont entraîné l'appauvrissement des terres agricoles et des espaces de pâturages dans les zones plus peuplées et/ou sèches, d'où la contrainte pour les agriculteurs et les éleveurs de pratiquer des migrations de terroirs vers les zones les plus favorables à leurs activités, notamment à l'Est, au Centre-Sud, au Sud et à l'Ouest. En plus de ces migrations, l'on assiste à l'exode rural vers les centres urbains et les pays voisins où la main d'œuvre est recherchée.

## **1.2 CONTEXTE AU NIVEAU INTERNATIONAL**

En adoptant la Convention internationale sur la Diversité Biologique en 1992 à Rio de Janeiro, la communauté internationale a ainsi pris la résolution de préserver et d'utiliser désormais la diversité biologique sans compromettre son cycle normal de renouvellement, afin d'assurer le développement durable. Bien que la convention reconnaisse le droit souverain des Etats sur la diversité biologique à l'intérieur de leur juridiction nationale, les parties prenantes à cet instrument juridique reconnaissent la nécessité d'une action internationale concertée de sa mise en œuvre, si l'on veut que ses objectifs soient atteints.

Pour la mise en œuvre efficace de la convention sur la diversité biologique, son article 6 fait obligation à chaque Partie contractante d'élaborer, selon ses capacités et les conditions qui lui sont propres, des stratégies, plans ou programmes nationaux qui intègrent les objectifs de la convention, ou de les adapter aux dispositions de cet instrument juridique lorsqu'ils existent déjà.

C'est à cette fin que la Conférence des Parties à la convention a recommandé au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), mécanisme financier de la convention, de fournir aux pays éligibles, les fonds nécessaires à l'élaboration de Stratégies Nationales et Plans d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB).

Pour circonscrire le cadre de référence de l'élaboration des Stratégies Nationales et Plans d'Action en matière de Diversité Biologique, la conférence de Nairobi pour l'adoption des dispositions de la convention sur la diversité biologique, tenue en mai 1992, avait pris la résolution 2 par laquelle cette conférence reconnaissait la nécessité de dresser l'état des lieux en matière de diversité biologique, c'est-à-dire les monographies nationales (ou études nationales) sur la diversité biologique, afin de déterminer les orientations prioritaires à cet effet.

La Stratégie Nationale analyse les options contenues dans la monographie nationale, ainsi que dans d'autres études pertinentes, établit les objectifs prioritaires pour la préservation de la diversité biologique, et propose des options stratégiques permettant d'atteindre lesdits objectifs. Quant au Plan d'Action National, il établit les étapes de mise en œuvre de la stratégie de manière pratique.

## **1.3 CONTEXTE AU NIVEAU NATIONAL**

Le Burkina Faso est Partie contractante de la convention, suite à sa ratification par le pays le 2 septembre 1993. Bien avant l'adoption de la convention, le pays disposait déjà de mesures destinées à favoriser la préservation des ressources naturelles renouvelables, mais aucune d'entre elles ne traite de la diversité biologique de manière globale. Aussi, pour s'acquitter de l'obligation prévue par l'article 6 de la convention, le Burkina Faso a entrepris de se doter d'une stratégie nationale et d'un plan d'action en matière de diversité biologique, grâce à l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Dans ce cadre, la monographie nationale sur la diversité biologique a été élaborée. En ce qui concerne la formulation de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action, l'appui du FEM a été acquis à travers un projet bénéficiant des services de la représentation nationale du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'objectif principal de ce projet est de permettre au Burkina Faso de se doter d'une Stratégie Nationale et d'un Plan d'Action en matière de diversité biologique.

## **1.4 FINALITE DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION**

L'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur la diversité biologique vise à mettre à la disposition du pays un outil de référence pour un développement harmonieux favorable à la conservation de la diversité biologique, à l'utilisation responsable de ses éléments et au partage équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques.

L'objectif final recherché à travers cette stratégie et ce plan d'action est d'aboutir à une amélioration continue de la situation écologique du pays, une réduction de l'érosion du patrimoine génétique des espèces animales et végétales et un éveil de la conscience collective nationale sur les enjeux de la perte de la diversité biologique.

La présente stratégie couvre une période de vingt cinq (25) ans, tandis que le plan d'action est prévu pour durer cinq (5) ans et être renouvelé chaque fois à terme, jusqu'à épuisement de la durée de la stratégie.

## **1.5 PRINCIPES DIRECTEURS**

La formulation de la stratégie et du plan d'action se fonde sur les principes cardinaux suivants :

- les ressources de la diversité biologique sont limitées, elles doivent être gérées durablement ;
- toutes les formes de vie ont une valeur intrinsèque, il faut les préserver ;
- la préservation de la diversité biologique est une œuvre de longue haleine qui devra reposer sur une stratégie à long terme impliquant la participation et la responsabilité individuelles et collectives de tous les burkinabè ;
- les burkinabè ont le devoir de léguer aux générations futures les richesses de la nature ;
- les populations burkinabè sont tributaires des ressources naturelles ; par conséquent, la préservation de la diversité biologique doit intégrer la satisfaction de leur besoins;
- tout programme ou projet de recherche et de développement doit intégrer l'objectif de gestion durable de la diversité biologique;
- le patrimoine national actuel de la diversité biologique a, depuis des générations, été protégé par les populations locales; par conséquent, l'on doit tenir compte de cette question dans le cadre de la gestion de la diversité biologique.

## **1.6 APPROCHE METHODOLOGIQUE**

L'approche méthodologique utilisée pour la réalisation de ce document a été celle de l'implication de toutes les parties prenantes à la préservation de la diversité biologique dans toutes les principales étapes ci-après du processus de son élaboration. Cette approche tient compte de l'expérience internationale vécue en matière de planification de la diversité biologique et surtout de la politique nationale actuelle en matière de gestion des ressources naturelles, notamment la participation de toutes les catégories d'acteurs et d'utilisateurs de ces ressources (services étatiques, Associations et ONG, privés, etc.).

La méthode utilisée pour l'application de cette approche a été celle de la Planification des Projets par Objectif, introduite par la Coopération Allemande au Développement. Elle

comprend deux principales étapes, notamment celles d'analyse des problèmes et de planification, par les acteurs, les bénéficiaires et les agents concernés.

L'analyse des problèmes consiste à identifier les individus, les groupes d'intérêt et les institutions concernés, chercher les solutions aux problèmes qui se posent, déduire et analyser les objectifs (global et spécifiques) qui se dégagent et, enfin, déterminer les approches alternatives pour atteindre lesdits objectifs. La planification porte sur la détermination des actions et des activités à entreprendre pour atteindre les résultats définis. Les données établies par l'analyse des problèmes et la planification sont par la suite consignées dans un tableau appelé schéma de planification.

### **1.6.1 Organisation**

Cette étape a consisté au choix de l'institution et des représentants des structures chargées de la direction du processus, ainsi que des membres de l'équipe de planification.

C'est le Secrétariat permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (SP/CONAGESE), institution qui est le point focal national de la mise en œuvre des grandes conclusions de la Conférence de Rio de Janeiro, tenue en juin 1992, sur l'Environnement et le Développement, qui a assuré la direction nationale du projet. La gestion et la facilitation quotidienne des activités du projet ont été assurées par un Coordonnateur. Un Comité Directeur, composé du premier responsable SP/CONAGESE, des Chefs des Divisions de cette structure, du Coordonnateur du processus et des membres du Comité National pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, composé des représentants des ministères les plus impliqués dans la gestion des ressources naturelles (notamment les Ministères en charge de: environnement et eaux, agriculture, ressources animales, recherche scientifique, santé, météorologie, infrastructures, commerce) et de la société civile (ONG), a été responsabilisé pour veiller à ce que la stratégie nationale et le plan d'action soient en harmonie avec l'ensemble des politiques, stratégies, programmes ou plan d'action du Gouvernement. Une équipe de planificateurs, composée de consultants thématiques a été sélectionnée pour l'analyse des options et de la rédaction de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de diversité biologique.

Au niveau décentralisé, les membres des Comités Régionaux de Pilotage des actions de mise en œuvre de la Convention de Lutte Contre la désertification ont joué le double rôle de Comité Directeur et de planificateurs régionaux.

### **1.6.2 Inventaire, évaluation et identification d'approches stratégiques.**

La phase d'inventaire, d'évaluation et d'identification d' approches stratégiques a servi de base pour le choix des options et des actions décrites dans le présent document.

Elle a débutée par un atelier national d'identification de la vision, de la mission, des objectifs recherchés et des principes directeurs du Burkina Faso en matière de préservation de la diversité biologique. La liste des participants à cet atelier est jointe en annexe 1.

A cet atelier, toute l'équipe chargée de favoriser la collecte des données et de monter le document de stratégie et de plan d'action a été formée à une des méthodes participatives de planification stratégiques adoptées dans le pays, notamment la Planification des Projets par Objectifs (PPO).

Après l'atelier national, dix (nombre équivalant à celui des régions de planification du pays) ateliers régionaux ont été tenus, avec pour objectif de collecter les données prioritaires de chaque région pour ce qui concerne chacun des trois objectifs de la convention, sur la base d'une large participation des représentants de toutes les parties prenantes à la gestion et à l'utilisation de la diversité biologique. Au total 362 personnes ont participé à ces concertations.

### **1.6.3 Préparation des ébauches de stratégies régionales et de plans d'action en matière de diversité biologique**

Chaque équipe régionale de planification s'est basée sur les résultats de l'atelier de sa région pour élaborer une esquisse de stratégie et de plan d'action de la région. L'élaboration de ces documents régionaux a eu pour objet de fournir à l'équipe nationale de planification, les éléments réalistes de terrain, indispensables à la préparation de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de diversité biologique. La liste des équipes régionales de synthèse des données et d'élaboration des ébauches de stratégies et plans d'action au titre des régions est présentée en annexe 2.

### **1.6.4 Elaboration de l'avant projet de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de diversité biologique.**

La tâche d'élaboration de l'avant projet de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de diversité biologique a été réalisée par l'équipe centrale de planification, en se basant sur les données retenues dans les esquisses de stratégies régionales et de plans d'action des régions. Le choix des données a été guidé par l'objectif majeur qui vise à faire renverser la tendance de dégradation de la diversité biologique, en faisant en sorte que d'ici l'an 2025, au plus tard:

- la population du Burkina Faso soit sensibilisée et éduquée à l'importance et à la conservation de la diversité biologique pour l'avenir du pays;
- les ressources naturelles et biologiques soient utilisées, exploitées et gérées de manière durable;
- toutes les espèces et tous les écosystèmes menacés soient protégés et conservés (*in-situ* et *ex-situ*);
- l'utilisation des feux soit bien contrôlée et diminuée;
- les ressources biologiques soient évaluées et mieux valorisées;
- le niveau de vie des populations soit amélioré;
- la législation touchant à l'environnement et aux ressources génétiques soit adaptée à l'objectif de développement durable;
- la génération présente puisse transmettre aux générations futures un Burkina Faso riche en ressources naturelles renouvelables.

### **1.6.5 Validation du projet de Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique.**

L'avant projet du document de Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique a été examiné, amendé et validé sous réserve des amendements apportés, par un second atelier national qui a regroupé des participants au premier atelier national et aux dix ateliers régionaux de planification, de même que les représentants d'autres partenaires de

structures étatiques pertinentes, d'associations et d'ONGs et du secteur privé. L'annexe 3 présente la liste des participants à l'atelier national de validation de la stratégie et du plan d'action.

A l'issue de cet atelier, l'équipe centrale de planificateurs a procédé à la finalisation du document en projet de Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique du Burkina Faso.

## **CHAPITRE 2: APERCU SUR L'ETAT DES LIEUX**

Neuf secteurs d'activités, relatifs aux trois objectifs (conservation, utilisation durable et partage des avantages en matière de diversité biologique) ont été retenus en vue de faire le point sur l'état actuel des lieux ; ce sont: l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la faune sauvage, l'hydraulique, la pêche et la pisciculture, le tourisme, l'artisanat et l'industrie.

### **2.1 LES PRINCIPAUX ATOUTS ET LES PRINCIPALES CONTRAINTES**

Les principaux atouts et contraintes par secteur d'activité sont ci-après présentés.

#### **2.1.1 Secteur Agriculture**

Les principaux atouts et contraintes du secteur Agriculture sont présentés ci-dessous

##### 2.1.1.1 Les principaux atouts

Parmi les principaux atouts sont, on peut citer:

- la diversité en potentialités de terres agricoles, offrant la pratique d'une gamme variée de spéculations, mais non suffisamment valorisées ; il s'agit pour l'essentiel des terres de bas-fonds, des berges de certains barrages et cours d'eau ;
- l'existence de réseaux nationaux, régionaux, provinciaux et départementaux d'encadrement, qui font de ce secteur l'un des plus présents sur le terrain et donc plus proche des populations ;
- l'existence d'organisations paysannes dynamiques ;
- les pratiques traditionnelles, exploitables, de conservation des semences existent ;
- des zones à bonne pluviométrie;
- l'existence de centres de domestication d'importantes espèces agricoles de portée mondiale;
- la possibilité de diversification des productions agricoles:
  - . l'arboriculture;
  - . le maraîchage;
  - . les cultures de rente (coton, arachide, sésame, ...);
  - . les cultures céréalières;
  - . les cultures industrielles;
- la possibilité d'irrigation;
- la possibilité d'intensification de la production agricole;
- l'existence d'un document d'orientation stratégique avec des plans d'action en agriculture;
- l'existence d'une importante variabilité génétique au sein des espèces locales cultivées;
- l'existence de potentialités humaines en matière de recherche nationale.

##### 2.1.1.2 Les principales contraintes

Les principales contraintes qui entravent le développement du secteur Agriculture sont, entre autres:

- l'appauvrissement des sols restés longtemps sans amendements notables ;
- les méthodes culturales qui sont restées archaïques ;
- le niveau de revenus très bas des populations ;



- le taux élevé d'analphabètes ;
- l'insécurité foncière ;
- les migrations incontrôlées des populations dans les zones plus favorables ;
- la pratique de l'agriculture extensive ;
- l'utilisation abusive de variétés exotiques;
- le développement de la pression foncière ;
- la réduction du temps de jachère ;
- l'insuffisance ou le manque d'équipements de conservation de produits fruitiers et maraîchers ;
- 
- les difficultés d'accès au crédit agricole;
- la faible diffusion des résultats de recherche/développement, due au manque de répondants au niveau des utilisateurs;
- le faible niveau d'adoption des thèmes de la recherche;
- l'absence de schémas régionaux d'aménagement du territoire;
- le coût élevé des intrants et la difficulté de leur accès;
- la maîtrise insuffisante de l'eau;
- la valorisation insuffisante des potentialités hydro-agricoles;
- l'insuffisance de connaissance (quantitative et qualitative) des ressources biologiques;
- la faible valorisation des ressources biologiques, surtout génétiques
- des difficultés d'écoulement des produits agricoles;
- l'irrégularité des pluies;
- l'insuffisance du personnel d'encadrement ;
- les attaques de parasites et de ravageurs des cultures;
- la non formalisation de la mise en valeur du savoir et du savoir-faire paysans en matière de conservation de la diversité génétique.

### **2.1.2 Secteur Elevage**

Les principaux atouts et contraintes liés au secteur Elevage sont présentés comme suit.

#### 2.1.2.1 Les principaux atouts

Au nombre des principaux atouts du secteur Elevage figurent:

- l'absence et l'éradication de certaines maladies, de même que la disponibilité de fourrage de qualité remarquable un peu partout dans le pays pendant la saison des pluies;
- l'existence de spécialistes en savoir-faire ancestral, notamment les pasteurs ;
- l'engouement des paysans à diversifier leurs activités par l'adjonction de l'élevage à l'agriculture ;
- l'existence d'une l'expérience en matière de zones pastorales effectivement délimités (ex : zones pastorales du Nouhao et du PDIZ/Sondré-Est, etc.);
- l'existence de zones à potentiels importants en eau, végétation et fourrage;
- l'existence de potentiel aménageable (zone pastorale) ;
- l'existence de programme d'amélioration et d'une politique d'orientation des secteurs de l'élevage;
- l'existence d'un important potentiel biologique ;
- la disponibilité d'un potentiel génétique varié.

### 2.1.2.2 Les principales contraintes

Parmi les principales contraintes du secteur Elevage, on peut citer:

- l'insuffisance des pâturages dans les zones de fortes densités des populations ;
- le rétrécissement des aires de pâturage et des couloirs de passage;
- la pratique du système pastoral extensif;
- le faible niveau des pratiques modernes intensives ;
- l'analphabétisme des éleveurs ;
- la transhumance en zones frontalières, qui ne favorise pas toujours une bonne gestion du secteur ;
- l'insuffisance des points d'eau permanents ;
- l'insuffisance des pâturages en saison sèche ;
- le manque ou l'insuffisance de compétitivité de certaines races locales .
- l'insuffisance d'infrastructures (couloir, pistes à bétail...) ;
- les conflits agriculteurs/ éleveurs;
- l'insuffisance et coût élevé des sous produits agro-industriels;
- le coût élevé des intrants zoo techniques;
- l'insuffisance des programmes d'amélioration génétique;
- la faible diversification des filières;
- l'accès difficile au crédit;
- les ressources génétiques mal connues et insuffisamment exploitées.

### **2.1.3 Le secteur Foresterie**

Les principaux atouts et les principales contraintes du secteur Foresterie sont ci-après présentés.

#### 2.1.3.1 Les principaux atouts

Au nombre des principaux atouts enregistrés au titre du secteur Foresterie, on peut citer:

- la prise de conscience progressive de l'ensemble des acteurs des régions déficitaires en ressources forestières par rapport à la question de la désertification et à l'impérieuse nécessité de protection et de gestion rationnelle du patrimoine existant ;
- l'existence d'aires protégées et de forêts villageoises disséminées à travers tout le pays;
- l'existence d'un muséum d'histoire naturelle ;
- les espèces forestières très variées ;
- la possibilité de constitution de nouvelles aires protégées;
- l'existence de "Bois Sacrés", protégés par les populations;
- l'existence de règles traditionnelles d'exploitation des ressources biologiques .

#### 2.1.3.2 Les principales contraintes

Les principales contraintes vécues en matière de foresterie sont, entre autres :

- la surexploitation des formations végétales à des fins agricoles, pastorales ou domestiques ;
- l'inadéquation de certaines mesures législatives ;
- la faible valorisation des pratiques traditionnelles de gestion des ressources forestières;

- la sécheresse;
- la cohabitation agriculture-élevage-foresterie parfois difficile ;
- les défrichements des aires classées à des fins agricoles et installation des populations dans les aires ;
- la mauvaise harmonisation des actions d'animation et de sensibilisation des populations ;
- les feux de brousses chroniques ;
- l'insuffisance des capacités humaines, institutionnelles, matérielles et financières.

#### **2.1.4 Secteur Faune Sauvage**

Les principaux atouts et les principales contraintes en matière de Faune Sauvage sont ci-après énumérés.

##### 2.1.4.1 Les principaux atouts

Les faits suivants sont, entre autres, retenus comme atouts au titre de la Faune Sauvage:

- l'existence d'une faune importante et variée ;
- la protection clanique ou patronymique d'espèces animales (comme l'hippopotame à Lengha-Garango, le crocodile à Sabou-Koudougou, le silure à Bobo-Dioulasso, etc.) ;
- l'existence d'une expérience en élevage d'animaux sauvages (ranching en anglais) et de gestion des chasses;
- l'existence d'un muséum d'histoire naturelle;
- l'existence d'aires classées ;
- l'existence de nombreux habitats de la faune ;
- l'intérêt des opérateurs économiques pour le secteur faune.

##### 2.1.4.2 Les principales contraintes

Les constats suivants sont retenus comme exemples parmi les principales contraintes du secteur Faune sauvage:

- le braconnage ;
- les battues traditionnelles ;
- l'usage de moyens de chasse prohibés ;
- la surexploitation du gibier due au non respect des règles et des normes de chasse;
- la dégradation de l'habitat de la faune ;
- l'assèchement de points d'eau d'abreuvement;
- la difficulté d'aménagement des zones concédées par les bénéficiaires;
- l'insuffisance de valorisation des concessions de chasse ;
- la mauvaise gestion des quotas de tirs ;
- l'occupation anarchique et la dégradation des réserves de faune ;
- l'insuffisance des capacités humaines, matérielles et financières.

## **2.1.5 Secteur Hydraulique**

Le secteur Hydraulique dispose également d'atouts, mais est aussi marqué par de contraintes

### 2.1.5.1 Les principaux atouts

Le Burkina Faso dispose d'un important potentiel en eau de surface et eaux souterraines, constitué, entre autres, par:

- les cours d'eau permanents (Mouhoum et son affluent le Kou, la Comoé et son affluent la Léraba, la Pendjari);
- les cours d'eau non permanents (Nazinon, Nakambé, Béli, Sourou...);
- les mares (mare aux hippopotames, mare aux crocodiles, ...);
- les lacs (Dèm, Bam, Tengréla);
- les barrages (Kompienga, Bagré) et autres retenues d'eau artificiels;
- l'existence d'importantes ressources en eaux souterraines.
- etc.

En plus de ces eaux stagnantes et courantes précitées, il y a lieu d'ajouter les nombreuses vallées.

La plupart de ces éléments renferment d'importantes ressources biologiques dont, principalement, les poissons, les hippopotames, les crocodiles, les iguanes d'eau, les batraciens, les mollusques, les crustacés, les oiseaux d'eau. L'ensemble de ces zones humides constituent de niches écologiques pour les oiseaux migrateurs (canards, hérons, engoulevents, martins chasseurs, etc.).

### 2.1.5.2 Les principales contraintes

Parmi les principales contraintes en matière d'Hydraulique figurent:

- la dégradation des berges et le comblement des cours d'eau ;
- la pollution des eaux de surface ;
- les difficultés de maintenance des équipements et ouvrages;
- l'insuffisance des ouvrages de rétention de l'eau;
- le coût élevé du système d'irrigation;
- l'envasement des points des retenues d'eaux;
- la forte évaporation des eaux de surface.

## **2.1.6 Secteur Pêche et Aquaculture**

Au titre du secteur Pêche et Aquaculture, les principaux atouts et contraintes qui suivent ont été identifiées.

### 2.1.6.1 Les principaux atouts

La pêche et la pisciculture présentent des atouts, tels que:

- l'existence de nombreux plans d'eau favorables au développement de la pisciculture ;
- la protection clanique ou patronymique d'espèces (ex : le silure à Bobo-Dioulasso) ;
- l'ichtyofaune très variée;
- l'existence d'un marché réel.

### 2.1.6.2 Les principales contraintes

Le secteur Pêche et Pisciculture est marqué par les contraintes, parmi lesquelles on peut citer:

- l'insuffisance de valorisation du potentiel halieutique en plans d'eau;
- l'insuffisance de l'exploitation des potentialités en pêche;
- l'insuffisance de la connaissance des potentialités réelles en matière des ressources halieutiques;
- l'insuffisance de la connaissance des espèces existantes;
- l'utilisation de matériels prohibés de pêche ;
- l'insuffisance de données de pression sur les espèces ;
- le faible niveau d'équipement des pêcheurs en engins adéquats .

### **2.1.7 Secteur Tourisme**

Les principaux atouts et les principales contraintes du secteur Tourisme sont présentés comme suit.

#### 2.1.7.1 Les principaux atouts

Les principaux atouts du secteur Tourisme reposent sur:

- la disponibilité de sites touristiques assez variés ;
- l'existence d'un potentiel pour le tourisme cynégétique et le tourisme de vision (écologique).

Le Burkina Faso compte également beaucoup de sites touristiques potentiels dont les Pics de Sindou, les Dômes de Fabédougou, la Cascade de Karfiguela, le lac de Tengréla dans la province de la Comoé, la Mare aux Hippopotames de Bala, la mare sacrée de Dafra, la Guinguette, le village de Koro, le village de Borodougou, la mosquée de Dioulassoba, la Tombe de Guimbi Ouattara situées dans la province du Houet etc.

#### 2.1.7.2 Les principales contraintes

Le secteur du tourisme est marqué par des contraintes, telles que:

- l'insuffisance de moyens nécessaires à la sensibilisation des citoyens au tourisme national ;
- le manque de schémas d'aménagement des sites ;
- le manque de déconcentration du secteur au niveau régional ;
- le degré d'enclavement élevé de certains sites.

### **2.1.8 Secteur Artisanat**

Ce secteur regorge de potentialités, mais fort est de constater que jusqu'à présent, ses produits restent peu compétitifs sur le marché. Ses principaux atouts et contraintes peuvent être dégagés.

### 2.1.8.1 Les principaux atouts

Au nombre des principaux atouts du secteur Artisanat on peut citer:

- la disponibilité de potentialités en matière première (paille, herbe, crin, peaux...);
- l'existence d'une multiplicité de produits artisanaux confectionnés à partir :
  - des tiges, de la paille, des fibres végétales, feuilles (rônier) pour la vannerie (vans, paniers, secco, nattes, etc.);
  - du coton et de la laine pour le tissage de couvertures, nappes et serviettes de tables, tapis, etc.);
  - de la peau et du cuir pour la fabrication des tentes, bracelets, oreillers, outres, portefeuilles, chaussures, sacs, trousseaux, etc.);
  - des métaux pour forger des figurines (statuettes), bijoux, pioches, houes, hilaires, etc.;
  - de l'argile pour la poterie.

### 2.1.8.2 Les contraintes

Au titre de l'Artisanat, on peut dénombrer plusieurs contraintes, notamment:

- les produits artisanaux peu compétitifs ( finition ) ;
- l'insuffisance de certaines matières premières (ex: bois d'œuvre) ;
- la surexploitation de certaines matières premières;
- le manque d'emballages adéquats pour le transport de certains produits de l'artisanat (ex.: pots en terre cuite).

## **2.1.9 Secteur Industrie**

Au niveau du secteur Industrie, il existe également des atouts et des contraintes.

### 2.1.9.1 Les principaux atouts

En ce qui concerne ce secteur, les atouts essentiels suivants peuvent être retenus, entre autres:

- les potentialités existantes en matière de ressources biologiques constituent à n'en pas douter un levier important pour le développement de l'industrie;
- l'existence d'une industrie agro-alimentaire et textile, qui se manifeste respectivement au niveau de:
  - . la Société Sucrière de la Comoé (SOSUCO), le Grand Moulin du Burkina (GMB), la Société de Production de l'Alcool (SOPAL), la SAVANA, la CITEC-Huilerie;
  - . la Société des Fibres et Textiles (SOFITEX) et FASO FANI.

### 2.1.9.2 Les contraintes

Les principales contraintes de secteur sont, entre autres:

- l'insuffisance de la volonté politique pour le secteur;
- l'insuffisance de formation dans la gestion des entreprises;
- l'insuffisance des financements.

## 2.2 LES TENDANCES NEGATIVES

On observe globalement une tendance régressive de la diversité biologique en raison de plusieurs facteurs dont:

- la dégradation continue des conditions et les péjorations climatiques ;
- la surexploitation des ressources biologiques ;
- la progression de l'érosion génétique;
- la réduction de la durée de la jachère et la dégradation accélérée des zones de bas-fond, devenues les principaux pôles d'attraction des secteurs agricole et pastoral ;
- la disparition progressive de certaines espèces de faune, dont les plus importantes sont les panthères, les buffles, les autruches, les chimpanzés, et de flore, telles que le baobab du chacal, le copalier et le micocoulier africain;
- l'ensablement des plans et cours d'eau ;
- l'abandon de certaines bonnes pratiques ancestrales (ex : contrats de parcage, protection d'arbres fruitiers);
- l'utilisation de méthodes traditionnelles inadaptées d'exploitation des ressources naturelles (ex : cultures itinérantes, battues, feux coutumiers, pêches traditionnelles, etc.);
- le désengagement non concerté de l'Etat (l'après projet, mauvaises mesures de politique économique, etc.) et des partenaires au développement ;
- la paupérisation des populations rurales ;
- le non respect persistant des normes en matière de chasse;
- la fragilisation des écosystèmes ;
- la persistance de la pression anthropique sur les ressources naturelles renouvelables et leurs supports ;
- la non prise en compte des questions environnementales dans la conception et la réalisation de certains projets de grande envergure (ex : EIE, approche multi-sectorielle);
- la destruction de la végétation ripicole (le long des cours d'eau) à des fins d'exploitations agricoles ;
- la persistance de l'utilisation de pesticides dangereux;
- la réduction du débit des cours d'eau, suite à la péjoration climatique;
- la diminution des ressources biologiques (fauniques, halieutiques, forestières)
- la réduction de la fertilité des sols;
- l'apparition du phénomène de pollution par les ordures diverses, les eaux usées, la poussière, les émissions gazeuses des véhicules à moteurs, etc.

## 2.3 LES SOLUTIONS PRECONISEES

Des mesures et des méthodes ont été adoptées pour surmonter les tendances évoquées plus haut ; cependant, leur portée est restée assez limitée.

Les politiques, stratégies, programmes et plans déjà appliqués ou en cours d'exécution en matière de conservation de la diversité biologique sont essentiellement l'œuvre de structures techniques de l'Etat, d'ONG, d'organisations intergouvernementales et d'organisations paysannes. Dans ce cadre, un certain nombre de stratégies, programmes, plans et projets multi-sectoriels et sectoriels ont été mis en œuvre, que l'on peut classer en quatre catégories:

- les mesures d'ordre législatif et réglementaire ;
- les méthodes de programmation, de planification et de gestion;
- les approches de recherche et de développement;
- les mesures concourant à l'amélioration des conditions de vie.

### **2.3.1 Mesures d'ordre législatif et réglementaire**

Parmi les principales mesures d'ordre législatif et réglementaire, on peut citer:

- la Constitution;
- la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF);
- le Code de l'Environnement;
- le Code Forestier;
- le Code de l'Eau.

### **2.3.2 Méthodes de planification, de programmation et de gestion**

Des méthodes de planification et de programmation ont été initiées et mises en application à travers :

- le Programme National de Foresterie Villageoise ;
- le Programme Sahel Burkinabè ;
- les Programmes de Développement Rural (ex: celui du Centre-Est);
- le Programme National de Gestion des Terroirs;
- le Programme spécial de conservation des eaux et des sols et de l'Agroforesterie;
- le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification ;
- le Programme National de recherche sur les ressources phytogénétiques;
- le Plan d'Action National pour l'Environnement ;
- le Plan Régional Agro-pastoral pour le Sahel ;
- les Plans Quinquennaux 1986-1991 et 1991-1995;
- le Plan Stratégique de la Recherche Scientifique;
- le Plan National de Lutte Contre la Désertification;
- les Schémas d'Aménagement du Territoire ;
- le Plan d'Action de Gestion Intégrée de la Fertilisation des Sols ;
- le Projet Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF);
- le Projet GEF/Nazinga;
- le Projet Aires Protégées et Conservation de la Diversité Biologique de l'Est du Burkina Faso;
- le Projet Outils Cartographiques pour la Gestion de l'Environnement;
- le PATECORE.

### **2.3.3 Approches de développement**

Les approches de développement adoptées sont de plusieurs ordres:

- Approche Programme;
- Approche Zones Socio-Economiques;
- Approche Participative;
- Approche Genre;
- Approche Gestion des Terroirs.

### **2.3.4 Mesures concourant à l'amélioration des conditions de vie**

Deux types de mesures se rapportant aux actions suivantes ont été prises afin d'améliorer les conditions de vie des populations :



- des mesures concourant à la génération de revenus pour les populations par la promotion de l'exploitation forestière, des pépinières villageoises, l'artisanat, la pêche, le maraîchage, l'embouche bovine et ovine, du petit commerce et du crédit;
- des mesures concourant à l'allégement des tâches des femmes par la promotion de l'hydraulique villageoise et des moulins à graines.

### **2.3.5 Bilan qualitatif des principaux domaines d'activité traitant de la diversité biologique**

Un aperçu sur le bilan qualitatif des principaux domaines d'activité traitant de la diversité biologique est présenté ci-après.

#### 2.3.5.1 Dans le domaine des forêts

Dans le domaine des forêts, les actions ont longtemps été orientées vers la satisfaction des besoins des populations en bois d'énergie à travers la création de boisements villageois (plantation d'arbres et protection de la végétation naturelle). Comme déjà souligné, le Projet Bois de Village, le Programme d'Appui à la Foresterie Villageoise, le mot d'Ordre sur les trois Luttés (Lutte contre les Feux de Brousse, Lutte contre la Coupe Abusive du Bois et Lutte contre la Divagation des Animaux), le Programme " 8000 villages, 8000 forêts", le Programme Front de Terre, sont ou ont été des cadres de mise en œuvre de ces différentes options. Plus récemment, la politique de promotion des espèces locales utilitaires (*Acacia senegal*, *Parkia biglobosa*, *Anacardium occidentale*, en l'occurrence) a impulsé une vision nouvelle de la foresterie villageoise dans le pays. Mais le niveau de responsabilisation et d'appropriation des actions par les communautés de base a souffert jusqu'à ces dernières années d'une trop grande intervention des structures déconcentrées du MEE, notamment dans la phase d'identification des actions. En revanche, force est de reconnaître que ce niveau a significativement été amélioré aujourd'hui du fait de la plus grande prise en compte du rôle d'acteur-bénéficiaire des populations cibles, rôle particulièrement perceptible dans la nouvelle vision stratégique en matière de gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, l'option d'aménagement des forêts naturelles n'a pas encore enregistré des résultats positifs très sensibles en raison de sa complexité et de l'absence d'un modèle d'aménagement des forêts naturelles pour l'ensemble du territoire. Toutefois des études sommaires ont permis d'élaborer une esquisse de plans d'aménagement de forêts classées (ex : Forêts Classées de Gonsé, de Yabo, du Nazinon...). Il y a également lieu de noter l'existence d'une structure de production de semences forestières, le Centre National de Semences Forestières avec ses démembrements (les Antennes Régionales des Semences Forestières), ayant pour objectif global de satisfaire la demande courante des producteurs et des structures de développement et de recherche en semences de bonne qualité physiologique, génétique et sanitaire.

#### 2.3.5.2 Dans le domaine de la gestion de la faune sauvage

En matière de la gestion de la faune sauvage, l'organisation des groupes intéressés par les zones d'intérêt cynégétique dans le cadre de la réforme en cours est au centre des préoccupations du Ministère qui en a la charge. La concession des zones de chasse et l'innovation continue des systèmes de concession des aires de faune aux opérateurs économiques répondent à cette préoccupation.

### 2.3.5.3 Dans le domaine de la gestion des ressources halieutiques

En ce qui concerne la gestion des ressources halieutiques, les stratégies ont été sous-tendues par les besoins d'une maîtrise des statistiques de pêche, la formation, l'équipement et l'organisation conséquente des acteurs, la protection des stocks, et une meilleure connaissance de la filière poisson. Le projet Valorisation du Potentiel Halieutique a servi de cadre d'orientation du sous-secteur.

### 2.3.5.4 Dans le domaine de l'élevage

En matière d'élevage, plusieurs projets/programmes appuyés ou exécutés par le Ministère des Ressources Animales, ont été initiés pour préserver la faune domestique. Au nombre de tels projets et programmes on peut retenir :

- le Programme de Lutte contre la Désertification au Burkina Faso (LU.CO.DE.B.) ;
- le Projet Elevage Pilote ;
- le Projet de Développement des Ressources Agro-pastorales dans la province du Namentenga (PAPNA) ;
- le Programme d'Appui aux Aménagements Pastoraux (PAAP).

### 2.3.5.5 Dans le domaine de l'Hydraulique

Le Ministère chargé de l'Eau veille à la mise en œuvre des options nationales en matière d'hydraulique agricole, et d'approvisionnement en eau potable des populations. Les activités réalisées ou en cours de réalisation dans ce domaine sont ou ont été centrées sur l'approvisionnement en eau potable des centres urbains et des villages, à travers certains programmes dont le Projet Hydraulique Villageoise.

### 2.3.5.6 Dans le domaine de l'agriculture

En matière d'Agriculture, l'évolution des politiques et stratégies de développement a été marquée par une prise de conscience grandissante de la dégradation accélérée des ressources naturelles et de la capacité productive des terres. Cet état des choses s'est traduit par le déploiement des efforts qui visent à planifier et organiser les actions agricoles tout en maîtrisant les effets pervers sur l'environnement.

Plus récemment le Gouvernement, à travers la Déclaration de Politique de Développement Agricole Durable, a assigné au secteur agricole les objectifs ci-après décrits.

L'objectif global est d'assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et améliorant la qualité de la vie et de l'environnement.

Pour atteindre cet objectif global, les objectifs spécifiques qui suivent ont été retenus.

i) Objectifs d'ordre économique:

- diversifier et spécialiser la production agricole;
- intensifier et accroître la production agricole;
- mettre sur le marché des produits compétitifs;
- améliorer les revenus des producteurs agricoles.

## ii) Objectifs d'ordre écologique

- freiner la dégradation des ressources naturelles, restaurer et maintenir l'équilibre écologique du milieu;
- améliorer la gestion de la fertilité des sols;
- assurer la maîtrise de l'eau et l'exploitation rationnelle des aménagements hydro-agricoles.

## iii) Objectifs d'ordre social:

- assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire;
- contribuer à la lutte contre la pauvreté en zones rurales;
- promouvoir le rôle de la femme et des jeunes dans le secteur agricole.

Pour la mise en œuvre de cette politique, la recapitalisation, l'utilisation de la diversité génétique, l'amélioration et le maintien de la fertilité des terres constituent un axe prioritaire. A cet effet, une stratégie nationale de gestion intégrée de la fertilité des sols a été élaborée et adoptée en 1999. L'exécution de cette stratégie vise, entre autres, la préservation et la restauration du patrimoine national en matière de diversité biologique

### 2.3.5.7 Dans le domaine de la Recherche

En tant que l'un des principaux instruments de développement, la recherche joue un rôle important dans le cadre de la gestion des ressources naturelles renouvelables. Au Burkina Faso, plusieurs institutions nationale, régionales et internationales, œuvrent dans le domaine de la recherche. Parmi elles, on peut citer le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologiques (CNRST) et ses Instituts, le Centre National de Semences Forestières (CNSF) et ses Antennes Régionales, l'Université de Ouagadougou (UO) et l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB) et leurs Instituts, le Centre Régional de Télédétection (CRTO), le Centre International de Recherche sur les Cultures des zones Tropicales Semi-Arides (ICRISAT), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le CIRDES, le Centre MURAZ, le Centre International en Recherches Agronomiques pour le Développement (CIRAD), etc.

Leurs activités portent sur plusieurs domaines tels que la santé, la foresterie, l'agriculture, l'élevage, la biotechnologie, les énergies nouvelles et renouvelables, etc.

Des acquis forts appréciables ont été enregistrés et contribuent actuellement à la préservation et à l'utilisation responsable de la diversité biologique.

### 2.3.5.8 Dans le domaine de la Planification

Le Ministère chargé de la planification mène une politique orientée essentiellement vers l'animation de la concertation/coordination entre les intervenants, dans l'optique de favoriser une synergie des actions et un développement intégré et harmonieux du pays. Il a également pour mission l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire qui doivent servir de référentiel pour toutes les interventions sectorielles. Malheureusement, l'absence actuelle de schémas régionaux d'aménagement du territoire et le caractère inopérant de la quasi totalité des cadres de concertation du niveau provincial ne favorisent pas une intégration effective des actions. Seuls quelques cadres spécifiques créés à la faveur de certains projets et programmes

(PEDI, PNGT, PATECORE, PS/CES/AGF, ...) ou de certaines opportunités (Convention de lutte Contre la Désertification) fonctionnent plus ou moins convenablement.

## **2.4 RESULTATS**

Les résultats enregistrés suite à la réalisation des différentes politiques et programmes initiés peuvent être classés en deux catégories: résultats d'ordre général et résultats spécifiques.

### **2.4.1 Résultats d'ordre général**

Les efforts consentis pendant de nombreuses années ont abouti aux résultats tangibles suivants :

- une prise de conscience réelle par rapport aux questions de désertification et à la perte de la diversité biologique, et une volonté manifeste de relever le défi ;
- un niveau d'organisation du monde rural relativement satisfaisant dans les zones suffisamment encadrées par les services techniques, les ONG et les projets, marquant ainsi l'amorce aux modes d'auto-promotion;
- une amélioration de la production agricole et de la gestion des ressources naturelles ;
- l'élévation notable du niveau technique des producteurs ;
- l'augmentation et l'amélioration des superficies exploitables, par des techniques d'économie de l'eau et de DRS/ CES ;
- l'amélioration du niveau nutritionnel des populations rurales par la promotion de technologies de conservation et de transformation des produits agricoles ;
- l'existence de structures locales d'épargne et de crédit aux profit des producteurs ;
- une meilleure organisation et responsabilisation des producteurs.;

### **2.4.2 Résultats spécifiques**

Au titre des acquis spécifiques on peut retenir :

- la restauration de terres dégradées , notamment par les cordons pierreux, le paillage des terres, l'application de la méthode Zaï ;
- la vulgarisation des méthodes de gestion de la fertilité des sols par l'utilisation de la matière organique;
- l'application de l'approche Gestion des Terroirs ;
- la fixation de jeunes dans leur terroirs par la mise en œuvre de projets incitatifs ;
- l'amorce de l'intensification de la production agro-sylvopastorale (la vulgarisation de la culture attelée, l'irrigation, l'embouche, le compostage, l'agroforesterie, etc.);
- la délimitation et le bornage de forêts classées ;
- le déguerpissement des populations installées dans les forêts classées ;
- la réalisation d'études d'évaluation des potentialités (inventaires, capacité de charge, études pédologiques, etc.);
- la gestion des ressources en eau par la construction de diguettes anti-érosives et la protection des berges des cours d'eau et des barrages ;
- la reconstitution de ressources forestières par la réhabilitation de forêts classées à travers des plans d'aménagement;
- la création des forêts villageoises, l'organisation de l'exploitation forestière à travers une gestion participative ;

- la vulgarisation (bien que timide) des textes relatifs à la gestion des ressources naturelles ;
- la vulgarisation des foyers améliorés ;
- la protection et la reconstitution des ressources fauniques dans les aires de conservation (réserves partielles et totales de faune) et dans les autres zones cynégétiques ;
- la gestion participative des ressources fauniques, la promotion de l'élevage des animaux sauvages (expérience du ranching) et les aménagements des espaces fauniques ;
- la reconstitution et la protection des ressources piscicoles à travers l'organisation et la formation des pêcheurs, leur équipement et le suivi des captures, les aménagements piscicoles (l'alevinage) ;
- la meilleure couverture sanitaire du bétail et l'aménagement de puits pastoraux, de pistes à bétail et de zones pastorales;
- l'existence de banques de semences forestières et agricoles;
- l'existence de peuplements semenciers sélectionnés;
- la prise de conscience pour la conservation *in-situ* de la diversité biologique agricole et forestière par les paysans est développée.

### **2.4.3 Insuffisances**

Dans la plupart des cas, les mesures préconisées plus haut n'ont pas pu être réalisées à grande échelle pour les raisons suivantes:

- des mesures législatives ont connu des difficultés d'application parce qu'elles n'ont pas toujours pris en compte les réalités de terrain, ou ne disposent pas de textes d'application;
- des projets, dans leur réalisation concrète, ont été confrontés au problème de ressources financières et, parfois, de capacité réelle d'exécution;
- les conditions naturelles (sécheresse récurrente, insuffisance d'eau, pauvreté des sols...) n'ont pas été très favorables à la réussite des ambitions ;
- les cadres de concertation/coordination ne sont pas toujours fonctionnels par manque de moyen, ou parce qu'inféodés à des projets ;
- les concessionnaires de zones cynégétiques n'ont pas tous les moyens pour respecter leur cahier de charge ;
- l'absence de la prise en compte de l'après projet dans la planification;
- les interventions éparées des partenaires, créant parfois la confusion et même la division au sein des populations bénéficiaires;
- l'insuffisances des banques de données au niveau décentralisé;
- l'antagonisme et l'insuffisance de la concertation entre intervenants;

### **2.4.4 Tendances**

Les tendances quant à ce qui concerne la recherche de l'objectif de préservation de la diversité biologique sont de deux ordres: actuelles et imminentes

#### 2.4.4.1 Les tendances actuelles

Face à la persistance de l'exploitation abusive des ressources naturelles malgré les gros efforts déployés par les différents intervenants, la tendance actuellement est à la concertation et à la collaboration pour une harmonisation des approches d'intervention avec les populations. Cette volonté d'harmonisation est concrétisée à travers les cadres de concertation déjà créés ou en cours de création, les cadres formels ou informels (séminaires, ateliers, ...) de concertation, qui ont favorisé le développement des tendances actuelles suivantes:

- l'accroissement du nombre de projets/programmes de gestion des ressources naturelles ;
- le succès relatif de certains projets et programmes en cours d'exécution ;
- l'accroissement d'une prise de conscience des populations ;
- l'amélioration des connaissances et des comportements des populations dans la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- l'accroissement du nombre de canaux d'information et de sensibilisation ;
- la récupération progressive de terres et de végétations dégradées ;
- le ralentissement de la dégradation voire une amélioration du couvert végétal dans certaines localités et la réapparition d'espèces extirpées dans certaines zones aménagées.
- l'accroissement des réserves halieutiques dans les barrages de Bagré et de la Kompienga.
- la généralisation de la pratique d'une approche globale et intégrée de gestion des ressources naturelles ;
- l'implication croissante des populations locales à toutes les étapes du processus de planification des actions de recherche et de développement en général, particulièrement celles basées sur l'exploitation des composantes de la diversité biologique, d'où une amélioration des capacités d'organisation, d'analyse et d'action des producteurs à travers un transfert des compétences nécessaires à l'exercice de leurs nouvelles responsabilités en matière de développement ;
- le renforcement de la concertation entre les différents partenaires au développement dans l'optique de garantir l'efficacité et la continuité des appuis aux populations de base
- l'intensification de la production agricole et animale ;
- la diversification de la production agricole;
- la gestion rationnelle et rigoureuse du disponible ligneux ;
- la responsabilisation des populations à la base pour la prise de décisions visant la protection de la diversité biologique ;
- le développement d'activités génératrices de revenus ;
- l'élaboration de textes législatifs en matière de diversité biologique ;
- l'éducation, la sensibilisation, l'information et la formation des populations en matière de diversité biologique ;
- la valorisation des ressources par des méthodes rationnelles d'aménagement et d'exploitation;
- l'identification et la sauvegarde des espèces animales et végétales en voie de disparition;
- l'amélioration continue de la connaissance et de l'information sur les ressources biologiques, y compris génétiques, en particulier par l'utilisation des techniques et technologies modernes les plus appropriées;
- la réhabilitation des formations végétales dégradées des domaines classé et protégés.

#### 2.4.4.2 Les tendances imminentes

Les tendances imminentes sont celles qui, apparemment, vont se manifester dans un futur plus ou moins proche. Les actions réalisées ou en cours pour conserver et exploiter durablement la diversité biologique permettent l'amorce des tendances imminentes suivantes :

- un possible accroissement des terres et des végétations récupérées ;
- une professionnalisation de secteur agriculture (foresterie, élevage, travail de la terre) à travers les futures chambres d'agriculture et de métiers ;
- une poursuite de l'implication de l'Etat dans la formulation des politiques de gestion des ressources naturelles ;
- la mise en œuvre effective de la décentralisation.

- l'organisation de l'exploitation de l'espace (plans, schémas) ;
- la promotion et la dynamisation des organisations villageoises de gestion des ressources biologiques ;
- le renforcement de la protection des ressources cynégétiques ;
- le développement de la pisciculture et de l'élevage privé d'animaux sauvages et la réintroduction d'espèces locales ;
- la création et/ou la dynamisation des cadres de concertation dans le monde rural ;
- le transfert de compétence et une plus grande responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles.
- la rationalisation de l'exploitation des ressources biologiques ;
- la meilleure valorisation des ressources biologiques ;
- le renforcement des capacités de conservation et d'utilisation des ressources génétiques;
- l'amélioration des mesures visant le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques ;
- l'atténuation des érosions hydriques;
- l'atténuation de l'érosion génétique;
- la réduction du chômage et la fixation des jeunes dans leur terroir ;
- la participation plus significative du pays à l'effort de résolution de la préoccupation mondiale en matière de diversité biologique.

## **CHAPITRE 3: STRATEGIE**

Ce chapitre, consacré à la stratégie du Burkina Faso en matière de diversité biologique, comprend les principaux points suivants:

- les principaux problèmes en matière de gestion de la diversité biologique;
- les objectifs et les options stratégiques retenus;
- les mesures législatives et réglementaires.

### **3.1 PRINCIPAUX PROBLEMES EN MATIERE DE GESTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AU BURKINA FASO**

Cette partie est consacrée à la définition d'un problème majeur et des problèmes spécifiques du pays en matière de gestion de la diversité biologique

#### **3.1.1 Problème majeur**

Au regard du diagnostic fait sur l'état actuel de la diversité biologique sur le territoire national et à la lumière des principes directeurs ci-dessus édictés, le problème majeur du Burkina Faso en matière de gestion de sa diversité biologique est formulé comme suit :

"Le Burkina Faso connaît un appauvrissement de sa diversité biologique dû aux effets conjugués de la détérioration des conditions climatiques, la dégradation des écosystèmes et des habitats et la surexploitation des ressources naturelles."

#### **3.1.2 Problèmes spécifiques.**

Autour du problème central ci-dessus cité, un certain nombre de problèmes spécifiques ont été diagnostiqués, à savoir :

- la sécheresse ;
- l'érosion éolienne et hydrique ;
- l'érosion génétique;
- la non application de certaines mesures législatives et réglementaires par manque de volonté politique affichée ;
- les mauvaises pratiques anthropiques (l'agriculture extensive, les feux de brousse, surpâturage, coupe abusive du bois, surexploitation de la faune terrestre et aquatique, surexploitation des plantes médicinales, etc.) ;
- l'insuffisance de schémas d'aménagement ;
- l'ignorance des enjeux de la conservation des ressources génétiques par les populations ;
- l'insuffisance de la recherche sur les ressources génétiques en raison du manque de moyens financiers;
- l'érosion des savoirs et du savoir-faire traditionnels ;
- la faible valorisation des ressources biologiques, y compris génétiques ;
- le faible niveau du partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques.



## **3.2 OBJECTIFS ET LES OPTIONS STRATEGIQUES**

Il s'agit des objectifs à atteindre pour corriger les dégâts déjà subis par le patrimoine national en matière de diversité biologique et prévenir tout dommage supplémentaire.

Les approches et les options stratégiques sont celles qui permettront de réaliser les objectifs définis. L'identification des approches et options stratégiques s'appuie sur les expériences des programmes et projets touchant directement ou indirectement la préservation de la diversité biologique au Burkina Faso.

### **3.2.1 Objectif global et option majeure**

Au regard du diagnostic fait en matière de diversité biologique au Burkina Faso, l'objectif global et l'option majeure suivants ont été retenus.

#### 3.2.1.1 Objectif global

L'objectif global à atteindre au Burkina Faso est d'assurer une gestion responsable de la diversité biologique par les populations d'ici l'an 2025.

#### 3.2.1.2 Option majeure

De l'objectif ci-dessus cité, découle l'option majeure suivante: susciter un réflexe de préservation et de restauration des espèces et de leur milieu, ainsi qu'une gestion durable et dynamique des ressources naturelles .

#### 3.2.1.3 Contraintes susceptibles d'entraver l'atteinte de l'objectif global.

Les contraintes qui entravent l'atteinte de l'objectif global sont de plusieurs ordres: technique, institutionnel, socio-économique et naturel.

##### 3.2.1.3.1 Contraintes techniques

Les contraintes techniques sont, notamment:

- l'insuffisance d'harmonisation des actions de préservation de la diversité biologique ;
- les pratiques culturelles et d'élevage inadaptées ;
- le faible niveau de technicité des populations ;
- l'insuffisance dans le mécanisme de transfert des technologies ;
- la faible maîtrise des eaux souterraines et de surface ;
- l'insuffisance des connaissances sur la diversité biologique ;
- l'absence de textes sur la protection du savoir-faire des tradipraticiens en matière de gestion de la diversité biologique.

##### 3.2.1.3.2 Contraintes institutionnelles

Les contraintes institutionnelles sont, principalement:

- la faible fonctionnalité des structures de concertation/coordination existantes ;
- la rivalité entre partenaires au développement ;

- les changements institutionnels incessants ;
- la faible représentativité et capacité d'intervention des structures étatiques;
- l'absence d'un cadre opérationnel d'harmonisation des stratégies de gestion des ressources naturelles et génétiques ;
- l'insuffisance des banques de données;
- le faible degré de participation des populations locales aux organes de décision.

#### 3.2.1.3.3 Contraintes socio-économiques

Au nombre des contraintes socio-économiques, on peut citer:

- les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- le faible niveau de revenu des populations ;
- les difficultés d'accès au crédit ;
- la surexploitation des ressources naturelles ;
- le faible niveau d'alphabétisation des populations ;
- le faible niveau d'organisation des populations ;
- la forte dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles renouvelables;
- les nombreuses migrations incontrôlées des populations;
- l'insuffisance des pistes à bétail ou quelque fois leur occupation anarchique rendant difficile le déplacement des animaux ;
- la méconnaissance et/ou le non respect de la législation en vigueur;
- l'insuffisance de la communication entre les différents groupes d'intérêt;
- la forte réduction de la population due aux maladies, principalement le SIDA .

#### 3.2.1.3.4 Contraintes naturelles

Les principales contraintes naturelles sont dues à trois phénomènes:

- la sécheresse ;
- l'érosion hydrique et éolienne;
- la pauvreté des sols.

#### 3.2.1.4 Avantages attendus

Les avantages qu'engendrerait la réalisation de l'objectif majeur peuvent se résumer comme suit :

- la restauration de la fertilité des sols ;
- l'amélioration de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale ;
- la restauration du couvert végétal ;
- l'augmentation des revenus et amélioration du niveau de vie des populations ;
- l'amélioration des pratiques anthropiques ;
- la meilleure gestion des ressources naturelles ;
- la meilleure connaissance des ressources existantes ;
- la maîtrise des flux migratoires;
- la réapparition de certaines espèces disparues
- la préservation de la diversité biologique agricole.

### 3.2.1.5 Approches

Les approches à envisager pour mettre en œuvre les options stratégiques sont les suivantes :

- l'approche participative : l'implication consciente des populations cibles à toutes les étapes de la planification de la gestion des ressources naturelles est le moyen le plus sûr de favoriser une appropriation (par elles )de la stratégie , condition sine qua non à son aboutissement;
- l'approche différentielle : la prise en compte des disparités sociales, économiques et écologiques des régions dans le processus de planification est également une condition de réussite de la présente stratégie ;
- l'approche gestion des terroirs : la notion d' "espace fini" devra être fortement intériorisée par les populations, car la gestion rationnelle des ressources naturelles repose sur un développement autocentré, à partir des ressources propres à la communauté essentiellement ;
- l'approche aménagement du territoire: l'objectif recherché est d'aboutir à un développement harmonieux du pays à partir d'une organisation rationnelle de l'exploitation des ressources sur le territoire ;
- l'approche programme : elle permet de prendre en compte les contributions spécifiques des différents intervenants dans le cadre d'un système global et cohérent du développement national;
- l'approche "Genre et Développement": une telle approche vise à créer les conditions d'une valorisation optimale de la contribution de certaines couches sociales, notamment celle des femmes, au développement et à la gestion des ressources naturelles;
- le renforcement du processus de décentralisation: il s'agit de renforcer le pouvoir de décision et la capacité d'action des populations à tous les niveaux (national, régional et local) pour une meilleure gestion des ressources naturelles.

### **3.2.2 Objectifs et options spécifiques**

Pour appréhender les différentes implications de l'objectif global et pour s'insérer au mieux dans l'esprit de la Convention sur la Diversité Biologique , la présente stratégie nationale est formulée à partir des trois principaux objectifs de cet instrument juridique international à savoir :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique;
- le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

N.B. Aux termes de la convention l'objectif de partage juste et équitable est relatif aux ressources génétiques. Dans le cadre de la présente stratégie nationale cet objectif est étendu à toutes les ressources biologiques pour prendre en compte leur importance pour l'ensemble des couches de la société burkinabè et des enjeux liés à leur exploitation.

Pour atteindre l'objectif global visé par la présente stratégie, les objectifs spécifiques suivants ont été retenus:

- accroissement des productions agricole, pastorale et forestière;
- protection et restauration des ressources naturelles renouvelables et de leurs supports;

- satisfaction des besoins de la population (en énergie, produits forestiers, ...):
- amélioration de la qualité de l'environnement.

### 3.2.2.1 De la conservation de la diversité biologique

#### **a) Contribution de la conservation à l'atteinte de l'objectif global**

Cette contribution peut se traduire par:

- une conversion des esprits encore sceptiques (formel et informel);
- une meilleure organisation de l'exploitation des ressources ;
- le développement du réflexe de sauvegarde des ressources naturelles ;
- l'augmentation des revenus des populations .

#### **b) Composantes de la diversité biologique à conserver en priorité**

##### *\* les écosystèmes et les habitats*

Il est nécessaire de conserver les écosystèmes terrestres et aquatiques, car ils constituent les abris privilégiés des ressources biologiques.

**i) Les formations végétales :** l'accent doit être mis sur la conservation des aires classées (ex: encadré 1) ainsi que sur la multiplication des mises en défens . En outre, on veillera à une exploitation plus rationnelle des aires protégées. Les formations fragiles telles que les forêts ripicoles, doivent être conservées et enrichies.

**ii) Les plans d'eau naturels ou artificiels et les zones humides en général :** on veillera à leur meilleure exploitation par l'Agriculture, la Pêche, l'Elevage et de tous autres activités touchant à l'eau (ex: encadrés 2 et 3).

**iii) Les montagnes et les collines:** leur conservation par leur fixation, de même que la préservation des espèces qui les peuplent, seront d'un apport bénéfique non seulement à la préservation des espèces qui y vivent, mais également à la lutte contre la désertification ainsi qu'à la conservation de l'identité culturelle nationale.

**iv) Les zones sèches naturelles** pour leur spécificité à abriter des espèces singulières.

**v) La diversité génétique des écotypes locaux:** la conservation *in-situ* de la variabilité génétique des écotypes locaux par les paysans est à encourager et à développer.

## Encadré 1

### La Guinguette/Forêt classée du Kou

A proximité de l'agglomération de Bobo-Dioulasso s'étend une zone boisée unique de 120 ha, protégée comme forêt classée depuis 1936. Les forêts-galeries éparses du sud du Burkina Faso sont des formations relictuelles d'origine guinéenne. Celles de la Guinguette abritent plus de 250 essences, dont une grande partie jouent un rôle important dans la pharmacopée locale.

Certaines essences particulièrement recherchées, comme *Rauvolfia vomitoria* et *Moghania faginea* dont les extraits servent notamment dans le traitement de l'hypertension, sont menacées de surexploitation.

Les cours d'eau de la forêt sont alimentés par des sources issues d'un substrat géologique sablonneux. Grâce à leur grande qualité, ces sources fournissent également en eau potable les habitants de la ville de Bobo-Dioulasso, dont la population est estimée à environ 300.000 habitants, par le biais de prises d'eau exploités par l'office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA). Bien que cette eau soit suffisante jusqu'à présent, il est à noter qu'au cours des cinq dernières années, cinq des neuf sources de la forêt se sont tarées. Aussi faudra-t-il trouver des sources d'approvisionnement complémentaires pour subvenir aux besoins futurs.

De récentes inondations durant la saison des pluies ont entraîné une grave érosion des berges le long de la rivière Kou, l'un des principaux cours d'eau du secteur. Le service des forêts attribue cette dégradation à la mauvaise gestion du bassin, où les surfaces cultivées ne cessent de s'étendre. La qualité de l'eau de la zone s'est également dégradée du fait d'une pollution physico-chimique. En effet, plusieurs industries de Bobo-Dioulasso déversent leur eaux usées et autres déchets dans le bassin du Kou; de même, on constate une aggravation de pollution agrochimique en raison de l'application intensive d'engrais et de pesticides en riziculture.

Enfin, il faut aussi mentionner la pression exercée par les nombreux excursionnistes qui fréquentent la forêt, essentiellement pendant la saison chaude pour se baigner dans les sources. Cette pression est telle que l'office national du tourisme du Burkina Faso (ONTB) a récemment installé un point de contrôle et gabionné 50 mètres de rivage afin de limiter l'érosion.

A une vingtaine de kilomètre en aval de la forêt, un périmètre d'irrigation de 1.500 ha exige 3m<sup>3</sup> d'eau par seconde tout au long de l'année pour fonctionner efficacement. Durant la saison sèche, les sources jouent un rôle déterminant pour le maintien des niveaux requis pour l'irrigation, mais leur capacité est aujourd'hui compromise par les pompages individuels effectués sur le cours de la rivière par les cultivateurs.

L'aspect sanitaire de cette zone connue comme site majeur de la bilharziose, nécessite aussi des études dans le contexte de la gestion durable de cette zone.

Source : UICN, 1994

## Encadré 2

### **La Mare aux Hippopotames (Réserve de biosphère et site Ramsar)**

La Mare aux hippopotames fait partie d'une réserve de biosphère et d'un site Ramsar couvrant 16.200 ha, au sud-ouest du Burkina Faso, près de Bobo-Dioulasso, d'une étendue de quelque 150 ha, cette mare est entourée d'une forêt composée d'espèces caractéristiques des zones climatiques soudanienne et guinéenne. La forêt-galerie qui s'étend autour de la Mare aux hippopotames et le long des cours d'eau constitue un écosystème riche et à forte diversité biologique, chose relativement rare au Burkina Faso.

Les espèces dominantes de la forêt-galerie comprennent *Berlinia grandiflora*, *Vitex doniana*, *Cola cordifolia*, *Khaya senegalensis*, *Erythrophleum guineense* et *Diospyros mespiliformis*. Les zones de savane se caractérisent par *Isoberlinia doka*, *Andropogon gayanus*, *Terminalia spp* et *Brtyrçspermum paradoxum subsp parkii*.

La Mare est colonisée par *Ceratophyllum demersum*, *Eichhornia natans*, *Trapa natans*, *Ipomoea rubens*, *Azolla africana*, *Vossia cuspidata*, *Vetiveria nigriflora*, *Echinochloa colona*, *E. stagnina* et *Neptunia oleracea*, et elle est entourée d'une zone de forêt claire à *Mitragyna inermis*. L'étendue et la profondeur de la zone marécageuse varient entre la saison sèche et la saison humide, une source permanente assurant toutefois un débit régulier des eaux.

Selon des observations locales, la population d'hippopotames varie entre 30 et 100 individus selon les saisons. Des pêcheurs exploitent la mare depuis plusieurs décennies et la taille des poissons et le volume des prises sont restés relativement stables, malgré la disparition de cinq espèces de poissons. Le poisson est vendu frais aux marchands de Bobo-Dioulasso. Sur la cinquantaine de pêcheurs actifs dans la région, trois seulement vivent exclusivement de cette activité.

Une digue et une vanne ont été construites en 1990 en aval de la mare, dans le cadre d'un projet d'aide au développement intitulé "amélioration des pêcheries du sud-ouest" dont l'objectif est d'élever le niveau des eaux après la série de sécheresses des années 1980.

Il s'agissait d'améliorer la pêche et non pas de mettre en œuvre un plan de gestion pour la réserve de biosphère, et aucune étude d'impact sur les autres valeurs de la réserve n'a été réalisée. Depuis la construction de la digue qui a permis d'élever le niveau des eaux de 80 cm, la production halieutique a quadruplé mais la migration des poissons n'intervient qu'en période de hautes eaux, lorsque la digue est submergée et permet un échange d'eau. Fort heureusement, les projets d'introduction d'espèces de poissons exotiques ont été abandonnés.

Le fonctionnement normal de la mare comportait autrefois en lui-même un système d'élimination naturelle des matériaux accumulés. A l'heure actuelle, la présence de la digue empêche cette élimination, ce qui provoque une accumulation des espèces végétales et entraîne une pollution soutenue des eaux. En outre, en favorisant des inondations excessives, l'élévation du niveau des eaux a entraîné la mort de l'anneau végétal central formé de *Mitragyna inermis*, une extension de la zone couverte par *C. demersum*, une augmentation de la superficie de la mare permanente (vraisemblablement de 50 à 70 ha), et une propagation de la végétation de la zone d'inondation entourant la mare.

Source ; UICN, 1994

### **Encadré 3**

#### **La Forêt de Banh**

Tout au nord du Burkina Faso, un réseau de cours d'eau alimente un delta endoréique de 21.600 ha, créant un écosystème unique dans la région sahélienne. Inondé de juillet à février par le Ninimbarou, il est colonisé par des communautés d'espèces végétales et d'oiseaux qu'on ne rencontre nulle part ailleurs dans la zone sahélienne. Il fournit également de précieux pâturages aux éleveurs durant la saison sèche.

Au sud se dresse le plateau du Yatenga, où la densité de population atteint 100 habitants par km<sup>2</sup>, on y enregistre une forte émigration de cultivateurs. Les précipitations étant imprévisibles dans cette région, les dépressions y sont particulièrement recherchées et la colonisation du département de Banh se poursuit à un rythme soutenu. L'effort de développement a comporté la construction de barrages dans deux bassins endoréiques similaires de construire un barrage sur le Ninimbarou, ce qui aurait de graves conséquences sur la forêt de Banh; à ce jour cependant, sa construction n'a pas encore été approuvées par le département de l'hydraulique.

Depuis 1987, un groupe de chercheurs de l'INERA et du CIRAD se consacre à l'élaboration d'une approche du type "Gestion de terroir" pour la région et à l'étude des formations végétales, de leur gestion et de leur productivité. Cette recherche a débouché sur la proposition d'établir un "Groupement pastoral" qui aurait pour tâche de gérer la plaine d'inondation, essentiellement comme zone de pâturage. Le financement de ce projet a malheureusement été interrompu en mars 1994.

Source : UICN, 1994.

\* *les espèces menacées*

Les espèces à conserver en priorité devront être les espèces endémiques et celles qui sont menacées, en particulier celles qui sont répertoriées dans la monographie nationale (cf. encadré 4) sur la diversité biologique, et qui appartiennent aux catégories suivantes :

- les herbacées, pour leurs propriétés fourragère, médicinale et leur contribution à l'alimentation humaine et autres ;
- les ligneux, pour la résolution des problèmes alimentaires, énergétiques, de bois de service et de bois d'œuvre, etc. ;
- les espèces animales (terrestres et aquatiques), pour une amélioration de la chaîne biologique, une variation du régime alimentaire par l'apport de protéines, une amélioration du tourisme cynégétique et de vision;
- une prospection et un inventaire exhaustifs devraient être entrepris par les chercheurs afin de mieux orienter les actions de conservation;
- etc.

Les espèces les plus menacées sont répertoriées dans l'encadré ci-après.

Encadré 4: espèces disparues, menacées et vulnérables

Catégorie	Disparues	En voie de disparition	Menacées	Vulnérables	Total
<b>Mammifères</b>	Oryx		Panthère Guépard Éléphant Lycaon	Damalisque Gazelle rufifron Gazelle dorcas -----	8
<b>Oiseaux</b>		Autruche	Calao d'abyssini	Grue couronnée	3
<b>Reptiles</b>			Crocodile Python		2
<b>Poissons</b>				Protoptère (anguille)	1
<b>Flore ligneuse</b>		<i>Celtis integrifolia</i> <i>Adenium obesum</i>	<i>Acacia senegal</i> <i>Dalbergia melanoxylon</i> <i>Pterocarpus lucens</i> <i>Vitex doniana</i> <i>Ximenia americana</i>	<i>Adansonia digitata</i> <i>Bombax costatum</i> <i>Ceiba pentandra</i> <i>Anogeissus leiocarpus</i> <i>Khaya senegalensis</i> <i>Prosopis africana</i> <i>Parkia biglobosa</i> <i>Butyrospermum paradoxum</i>	15

Source: MEE, 1999: Monographie Nationale sur la Diversité Biologique du Burkina Faso  
A cette liste s'ajoute *Boscia senegalensis*, qui est une flore ligneuse menacée actuellement.



\* *les ressources génétiques*

Il s'agit des ressources génétiques d'espèces animales et végétales menacées, et de celles dont on peut tirer des produits de forte valeur connue sur les plans économique, socio-économique et socio-culturel.

**c) Objectif principal pour chaque composante et résultats attendus**

\* Les écosystèmes et les habitats

L'objectif principal est de conserver les habitats privilégiés des espèces, afin d'atteindre les résultats suivants:

- les massifs forestiers sont protégés;
- les écosystèmes aquatiques et les zones humides sont protégés;
- les montagnes et les dunes abritant une diversité biologique spécifique sont protégées;
- les zones sèches abritant une diversité biologique spécifique sont protégées;
- les écosystèmes et les habitats reconnus riches en diversité biologique sont mieux protégés.

\* Les espèces menacées

L'objectif principal est de préserver les espèces menacées, ce qui permettra d'atteindre les résultats suivants :

- les espèces herbacées menacées sont protégées;
- les espèces ligneuses menacées sont mieux protégées;
- les espèces de la faune terrestre et aquatique sont mieux protégées.

\* les ressources génétiques

L'objectif principal est de préserver les ressources génétiques animales et végétales menacées de disparition. Le résultat à atteindre est : les ressources génétiques animales menacées de disparition sont collectées et conservées *in-situ* et *ex-situ*.

**d) Options stratégiques prioritaires**

En matière de conservation des composantes de la diversité biologique par secteur d'activité, les options ou orientations stratégiques à envisager dans le contexte socio-économique, écologique et culturel du Burkina Faso sont ci-après développées.

**i) Option d'ordre général**

Il s'agit du renforcement du processus de décentralisation en vue d'améliorer la capacité d'action des populations locales en faveur de la conservation de la diversité biologique.

## ii) Options sectorielles

Ces options concernent quatre principaux domaines qui peuvent être retenus dans ce cadre, à savoir la foresterie, l'agriculture, l'élevage et la recherche .

### - Foresterie:

- . amélioration de la participation des populations locales aux actions de conservation; une attention particulière devrait être accordée à la participation des femmes en tant qu'utilisatrices principales des ressources biologiques, mais aussi et surtout du fait de leur disponibilité habituelle à s'engager dans les actions de développement local, et de leur rôle de canal privilégié dans le transfert des connaissances au profit de la jeunesse ;
- . sensibilisation des bénéficiaires aux enjeux de la conservation de la diversité biologique, afin de susciter leur adhésion permanente aux objectifs de la Convention ;
- . amélioration de la capacité organisationnelle et augmentation du taux d'alphabétisation des populations , pour une meilleure prise en charge des actions de conservation ;

### - Agriculture et Elevage

- . développement de l'agro-sylvo-pastoralisme ;

### - Recherche

- . l'intensification de la prospection et de la collecte des variétés d'espèces agricoles et forestières pour leur conservation (*in-situ* et *ex-situ*);
- . l'évaluation et valorisation des ressources génétiques animales.

## 3.2.2.2 De l'utilisation durable de la diversité biologique

### a) Contribution de l'objectif d'utilisation à l'atteinte de l'objectif global

L'atteinte de l'objectif grâce à l'utilisation durable de la diversité biologique passe entre autres par :

- une utilisation responsable des ressources biologiques, y compris génétiques ;
- des pratiques culturelles appropriées et le contrôle de l'utilisation des pesticides ;
- une éducation environnementale de la population ;
- une meilleure planification des activités d'exploitation des ressources biologiques, y compris génétiques ;
- une gestion durable de la fertilité des sols pour la production agricole ;
- une vulgarisation des technologies simples et appropriées d'économie d'énergie en vue de réduire la pression sur les ressources forestières ;
- un renforcement de la lutte contre l'utilisation des techniques et engins prohibés dans l'exploitation des ressources forestières, faunique et piscicoles ;
- un renforcement de la politique de plantation des espèces utilitaires (fruitières, de pharmacopée, d'intérêt économique, ...) et encourager l'élevage non conventionnelle d'espèces de la faune sauvage (caïmans, grenouilles, Olacode).

## **b) Composantes de la diversité biologique devant en priorité faire l'objet d'utilisation durable**

Vu la dégradation actuelle des ressources naturelles, les composantes de la diversité biologique ci-après décrites peuvent être retenues pour entreprendre des actions allant dans le sens de leur utilisation durable.

### **i) Les écosystèmes terrestres et aquatiques**

Ce sont:

- les plans d'eau naturels et artificiels, et les zones humides en général : l'aménagement et l'utilisation rationnelle des plans d'eau et des zones humides permettront leur exploitation rationnelle;
- les sols : les sols connaissent une dégradation due aux érosions hydriques et éoliennes et à leur utilisation irrationnelle. L'intensification des actions de DRS/CES permettra leur restauration et leur préservation pour les générations futures ;
- les formations naturelles classées et protégées, riveraines et/ou proches des agglomérations urbaines: la mise en place de véritables plans de gestion de ces formations permettra de les préserver.

### **ii) Les espèces**

Elles sont de deux ensembles:

#### **\* La flore** (ligneuse et herbacée)

Les ligneuses et les herbacées constituent les principales ressources alimentaires du cheptel . Une meilleure gestion des parcours et une meilleure exploitation des espèces ligneuses et herbacées augmenteraient la disponibilité du pâturage naturel pendant la saison sèche, et limiteraient la transhumance et les mortalités du cheptel dues à l'insuffisance alimentaire.

#### **\* La faune** (terrestre et aquatique)

On constate une disparition et une diminution des effectifs de certaines espèces de la faune sauvage, de l'ichtyofaune et d'autres espèces aquatiques ou inféodées au milieu aquatique. Une..... gestion efficiente des habitats par les populations favoriseraient le retour et l'augmentation des effectifs des espèces en voie de disparition.

### **iii) Les ressources génétiques**

L'érosion génétique qui se manifeste actuellement est un préjudice pour le développement économique. Une meilleure connaissance sur les potentialités génétiques des espèces animales et végétales s'avère nécessaire pour leur valorisation et leur utilisation durable.

### c) Objectif principal et résultats attendus par composante

#### \* Les écosystèmes terrestres et aquatiques

L'objectif principal recherché est d'assurer une exploitation durable des ressources naturelles .

Les résultats attendus sont :

- . des systèmes d'exploitation rationnelle des plans d'eau et des zones humides sont mis au point et appliqués;
- . la pratique de DRS/CES est intensifiée;
- . une gestion planifiée de toutes les formations naturelles classées et protégées, riveraines des agglomérations urbaines, est mise en œuvre.

#### \* Les espèces

L'objectif principal est de maîtriser l'exploitation des espèces végétales et animales menacées.

Les résultats à atteindre sont :

- . l'exploitation des espèces herbacées menacées est contrôlée;
- . l'exploitation des espèces ligneuses menacées est contrôlée;
- . l'exploitation des espèces menacées de la faune sauvage est mieux contrôlée;
- . l'exploitation des espèces menacées de l'ichtyofaune est mieux contrôlée.

#### \* Les ressources génétiques

En ce qui concerne cette question, l'objectif recherché est d'améliorer la connaissance et la valorisation des ressources génétiques animales et végétales, potentielles et/ou menacées de disparition .

Les résultats à atteindre sont :

- . la prospection, l'inventaire et l'évaluation des ressources génétiques des espèces animales et végétales sont intensifiées;
- . la conservation *in-situ* (en milieu paysan) de la diversité biologique est mise à contribution;
- . les potentialités génétiques des espèces animales et végétales sont mises à contribution pour le développement du pays;
- . les biotechnologies modernes sur l'utilisation des ressources génétiques sont développées.

#### **d) Options stratégiques prioritaires par secteur d'activité en rapport avec les composantes de la diversité biologique**

Une stratégie nationale pour une utilisation durable de la diversité biologique doit être orientée vers les options ci-après dégagées par secteur d'activité, au niveau desquels le secteur de la recherche pourra identifier les questions qui l'intéressent .

##### **i) Foresterie**

Les options retenues pour le secteur de la Foresterie sont:

- la promotion d'une plus grande participation des populations dans la gestion des ressources biologiques;
- la meilleure valorisation des ressources forestières (produits forestiers non ligneux, espèces forestières locales, sylviculture, peuplements semenciers,...);
- le développement de l'éducation environnementale ;
- le renforcement de la pratique de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme ;
- le contrôle du pâturage et des feux de brousse;
- la constitution d'une banque de données informatisée sur les forêts classées;
- l'élaboration et / ou la mise en œuvre de plans d'aménagement des forêts.

##### **ii) Agriculture**

Au niveau du secteur Agriculture, les options prioritaires sont les suivantes:

- l'intensification de la production agricole par une amélioration de la gestion de la fertilité des sols et une exploitation judicieuse de la variabilité génétique des plantes locales;
- une meilleure valorisation des produits agricoles et des sources de semences.

##### **iii) Elevage**

La réalisation des options suivantes devrait contribuer au développement du secteur Elevage:

- l'augmentation de la productivité des espèces et races par l'amélioration génétique;
- l'amélioration des pratiques traditionnelles et l'intensification de l'élevage.

##### **iv) Faune Sauvage**

Les options concernant le secteur Faune Sauvage sont:

- la rationalisation de l'exploitation de la faune et la gestion des zones de chasse;
- la promotion du ranching et le petit élevage privé d'animaux sauvages;
- la création et/ou dynamisation des associations de chasseurs et des comités villageois de gestion de la faune;
- la réintroduction des espèces extirpées.

##### **v) Pêche et Aquaculture**

En matière de Pêche et Aquaculture, les options suivantes devront figurer parmi les priorités:

- une meilleure organisation des pêcheurs ;
- l'optimisation des captures par des normes et politiques ;
- la vulgarisation des technologies de transformation et de conservation des produits de la pêche.

#### **vi) Eau**

Pour contribuer efficacement à l'utilisation durable des ressources biologiques, le secteur Eau, fait appel aux options ci-dessous:

- la maîtrise des ressources en eau de surface et souterraine (ex: barrages souterrains);
- le suivi hydro-biologique des plans d'eau en matière de faune et de flore;
- l'aménagement des plans d'eau naturels et artificiels
- la dynamisation des politiques d'entretien et de réhabilitation des ouvrages hydrauliques.

#### **vii) Tourisme**

Les options prioritaires en matière de Tourisme sont:

- le renforcement et la généralisation de la valorisation des sites touristiques;
- le développement de la politique en matière de tourisme cynégétique et de vision (éco-tourisme).

D'une manière générale, la mise en œuvre de ces options devra s'appuyer sur:

- une meilleure évaluation des ressources biologiques;
- la valorisation du savoir-faire traditionnel ;
- le renforcement de la concertation entre intervenants, par la création ou la dynamisation des cadres prévus par la Réorganisation Agricole et Foncière, notamment aux échelons provincial et villageois ( CPAT, CVGT ), et une attention particulière devrait être accordée à la représentativité des producteurs au niveau des cadres provinciaux;
- la capitalisation et la mise à disposition des informations sur les ressources naturelles à tous les utilisateurs;
- la prise en compte de l'inter - dépendance des composantes et du support de la diversité biologique (approche écosystème).

#### **viii) Energie**

En matière d'énergie, l'accent devra être mis sur le soutien à la réduction de la coupe du bois de feux.

Le secteur de la recherche devra mettre en œuvre les actions qui lui reviennent au niveau des domaines ci-dessus énumérés.

#### **3.2.2.3 Du partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques**

Bien qu'étant l'un des trois principaux objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique, le partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques n'est pas défini par cette même convention. Aussi, il semble nécessaire de définir cette notion de

partage et de déterminer son champs d'action d'abord afin de dégager des options qui se rapportent aux réalités de terrain. Comme souligné précédemment en *nota bene*, la présente stratégie élargie le partage des bénéfices à l'ensemble des ressources biologiques.

#### 3.2.2.3.1. Notion de partage des bénéfices

Le partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques pourrait consister en la répartition entre groupes intéressés (dans des proportions certes variables), de certains bienfaits découlant directement ou indirectement de l'exploitation des ressources biologiques.

Ce partage s'opère aussi bien au sein de la communauté villageoise, qu'entre le village et l'extérieur (niveau départemental, provincial, national et international). La problématique de ce partage se pose surtout en terme d'améliorer la part des communautés riveraines des zones exploitées dans un souci d'équité. Autrement dit le partage juste devrait s'opérer en fonction du niveau d'investissement de chaque bénéficiaire dans la conservation des ressources biologiques.

Le partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques comprend le partage des revenus monétaires et non monétaires et le partage des biens et services tels que:

- la technologie et la formation;
- le matériel technique utilisé ;
- l'information ;
- l'échange d'expériences ;
- le partenariat (s'appuyant sur les principes tels que l'existence de mécanismes de concertation très opérationnels, l'existence d'un système de communication transparent, le partage équitable entre les partenaires).

#### 3.2.2.3.2. Types de produits pouvant dégager des bénéfices partageables

Au Burkina Faso, la notion de partage des bénéfices peut s'appliquer à l'ensemble des richesses du pays en diversité biologique. On retiendra en particulier parmi ces richesses les produits de la flore et de la faune, ainsi que divers bénéfices qui découlent de l'exploitation des ressources biologiques et des écosystèmes naturels du pays.

##### **i) La flore**

Les avantages peuvent concerner les produits répertoriés dans l'encadré 5 ci- contre.

**Encadré 5:** Produits tirés des végétaux

<b>Plantes</b>	<b>Types de produits</b>
Ligneuses	Bois d'ébénisterie Bois d'œuvre Bois de chauffage Bois de service Charbon de bois Graines oléagineuses Kapok Gomme et résine Copal Tannin Caoutchouc Bambou Fruits Aliments (graines, feuilles) Médicaments Fourrage Autres (Ornement, cordage, nattes et seccos, chaises et lits, ombrage, poison, cure-dent, ustensiles ...)
Herbacées	Aliments (céréales, légumineuses, tubercules) Produits maraîchers Coton Canne à sucre Médicaments Fourrage Matériaux de construction (paille, fibres ) Autres (vanneries)

Source: MEE, 1999: Monographie Nationale sur la Diversité Biologique du Burkina Faso



## ii) La faune

Il s'agit des types de produits et de services répertoriés dans l'encadré 6.

### Encadré 6: Produits et services tirés des ressources animales

Animaux	Produits et services
Domestiques	Aliments (viande, lait, œufs) Exportation de bétail Production de cuir et peaux Tourisme de vision Transport Traction animale Gardiennage
Sauvages (Mammifères, oiseaux Reptiles et amphibiens)	Aliments (viande) Trophées Tourisme de vision (safaris) Pharmacopée Chasse sportive
Poissons	Aliments (viande) Pêche sportive

Source: MEE, 1999: Monographie Nationale sur la Diversité Biologique du Burkina Faso

## iii) Les ressources biologiques

Les ressources biologiques pouvant dégager des bénéfices partageables peuvent concerner:

- ceux de l'élevage:
  - . les ressources génétiques;
  - . les produits de l'amélioration génétique;
  - . les produits de pharmacopée d'origine animale (ex: peaux, ossements, diverses parties du corps des animaux).
- ceux de l'Agriculture:
  - . les ressources génétiques;
  - . les produits de l'amélioration génétique.
- ceux de la forêt:
  - . les taxes d'exploitation;
  - . les ressources génétiques
- ceux de la faune sauvage et de la pêche:
  - . les taxes d'exploitation;
  - . les ressources génétiques.

#### **iv) Les écosystèmes**

Le tourisme cynégétique et de vision se développent autour de certains sites touristiques privilégiés en la matière (réserves et parcs nationaux). Il permet le développement de l'Hôtellerie sous toutes ses formes, et du même coup des activités qui y sont liées. Il peut alors s'en suivre une spécialisation dans cette branche, vu que le secteur du tourisme offre d'énormes possibilités.

##### **3.2.2.3.3 Mécanismes du partage**

###### **a) Mécanisme pour le partage des avantages.**

Le partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques peut s'opérer comme suit :

\* En matière d'avantages financiers, le partage peut s'opérer comme:

- les taxes liées à l'exploitation des concessions de chasse qui doivent être selon les textes réglementaires repartis équitablement entre l'Etat et les comités villageois de gestion de la faune (CVGF) des villages riverains ( moitié pour l'Etat, moitié pour CVGF) et les opérateurs privés;

- les frais de pistage et de location des autres zones cynégétiques qui sont versés aux CVGF par les chasseurs touristes.

\* En ce qui concerne les avantages socio-économiques

Le Burkina Faso dispose de sites touristiques (cf. 2.1.7.1) qui ont été conservés. Ces sites ont été exploités et continuent de l'être sans que pour autant les populations ne bénéficient des retombées de manière tangible. Il serait mieux d'aménager le maximum de sites et de prendre des dispositions pour faire profiter aux populations locales des retombées socio-économiques liées à leur exploitation.

\* Par rapport au savoir-faire traditionnel

Au niveau du Burkina Faso, il existe des pratiques traditionnelles de conservation de la diversité biologique qu'il convient de renforcer. On peut en particulier utiliser le réseau de chefs coutumiers pour élargir le champ d'application des réglementations traditionnelles et coutumières concernant les bois sacrés, les mares sacrées et les animaux sacrés . Les échanges d'expérience entre les tradipraticiens du pays sur les méthodes de conservation des espèces de pharmacopée, les techniques d'extraction et de conservation des produits de pharmacopée devraient se développer pour mieux aider à la conservation des ressources biologiques.

\* **Partenariat**

La préservation de la diversité biologique passe entre autres par une concertation et une coordination des actions des intervenants (populations locales, services techniques et de recherche, ...) à tous les niveaux. La mise en place et/ou le renforcement de cette approche peuvent être envisagés à travers un système de partenariat.

### **i) Au niveau local**

Le partenariat entre les projets, les ONG et les populations au niveau local permettrait d'accroître par le système des crédits et de subventionner des actions de conservation et d'exploitation durable des ressources biologiques.

### **ii) Au niveau national**

Le partenariat entre les projets, programmes, services techniques et ONG au niveau national peut déboucher sur la production de variétés agricoles et forestières bien adaptées au pays. En particulier l'INERA et le CNSF pourraient s'investir davantage dans la conservation des ressources génétiques et dans la recherche de nouvelles variétés adaptées aux cycles pluviométriques actuels des zones agro-écologiques .

### **iii) Au niveau régional et international**

Chaque fois que Burkina Faso fournit à l'étranger des ressources biologiques, surtout génétiques, il devrait bénéficier en retour de l'accès aux technologies modernes en matière de valorisation desdites ressources, en guise de partage des bénéfices.

#### **\* En matière d'accès aux ressources génétiques**

L'accès aux ressources biologiques, surtout génétiques, du Burkina Faso doit être favorisé par les populations, les structures étatiques de développement et de recherche. Cependant, cet accès devrait être réglementé afin qu'il puisse profiter au mieux aux populations en général, à celles qui les conservent en particulier.

#### **3.2.2.3.4 Les options spécifiques**

Les orientations générales qu'il conviendrait d'envisager devraient reposer sur :

- une évaluation aussi précise que possible et de manière périodique du potentiel biologique du pays. Il s'agit de créer une banque de données sur le potentiel disponible et d'informer largement les différents utilisateurs sur les limites objectives de l'exploitation que l'on peut en faire dans les conditions d'évolution naturelle de ce potentiel . De ce fait, il est nécessaire de mettre sur pied un observatoire sur la diversité biologique;
- un renforcement des capacités opérationnelles des populations locales en matière de conservation et d'exploitation des ressources biologiques (formation, équipements, infrastructures et autres);
- une contribution plus accrue de l'expertise locale dans la définition de la problématique nationale en matière de partage des bénéfices de la diversité biologique, et dans l'élaboration des scénarios y relatifs, en prenant en compte le savoir-faire traditionnel;
- un renforcement des mesures et les dispositions législatives et réglementaires visant à éliminer l'exploitation commerciale gratuite des ressources biologiques, surtout génétiques.

### **3.3. LES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

En matière de législation environnementale au Burkina Faso, des efforts ont été déployés au cours des quinze dernières années en vue de la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire adapté au contexte socio-économique actuel du pays . A ce sujet, citons par exemple: la constitution, la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), le code de l'environnement, le code forestier, les Textes d'Orientation sur la Décentralisation (TOD), et les avant-projets des codes de l'Eau, Minier, Pastoral.

A ces dispositions s'ajoutent des nombreuses conventions internationales relatives à la préservation de l'environnement et des ses ressources biologiques, ratifiées par les autorités du pays (cf. annexe 4)

#### **3.3.1. Contribution des mesures législatives et réglementaires à l'atteinte de l'objectif national majeur et des trois principaux objectifs de la Convention.**

L'élaboration et la diffusion de ces différents textes législatifs et réglementaires ont eu des aspects positifs mais aussi des insuffisances et des lacunes. Ce chapitre se limite aux options législatives se rapportant aux trois objectifs de la convention et à l'objectif national majeur.

Cette analyse a été faite successivement par les consultants chargés de rédiger le rapport sur la législation et les institutions de l'environnement au Burkina Faso et les ateliers régionaux sur la diversité biologique.

Ce rapport a procédé à la collecte, à la revue et à l'analyse critique du cadre juridique et institutionnel portant sur l'environnement en général à la gestion des ressources naturelles en particulier . Ce document de référence a identifié aussi bien les aspects positifs que ses lacunes et les insuffisances de la législation environnementale et recensé les conventions internationales.

Le bilan ci-dessous du rapport est le résultat des travaux des ateliers régionaux et des consultants sur la législation et les institutions de l'environnement au Burkina Faso.

#### **3.3.2 Bilan des mesures législatives et réglementaires déjà prises et en cours d'application.**

Les principaux atouts et les principales contraintes en matière des mesures législatives et réglementaires sont présentés ci-dessous

##### 3.3.2.1 Atouts.

Les atouts existants en matière des mesures législatives et réglementaires qui favorisent la préservation de la diversité biologique sont:

- l'existence d'une réglementation traditionnelle d'exploitation rationnelle de la faune forestière et aquatique ;
- l'existence d'un cadre législatif et réglementaire moderne en matière de gestion des ressources naturelles;
- la ratification par le Burkina Faso de nombreuses conventions internationales traitant de la diversité biologique.

### 3.3.2.2 Contraintes, lacunes et insuffisances.

Les principales contraintes, lacunes et insuffisances constatées sont:

- le manque d'harmonisation des anciens textes avec les nouveaux principes de la constitution ;
- l'inexistence d'un code pastoral en vue de mieux assurer la sécurité foncière du pastoralisme ;
- l'existence de nombreux textes législatifs sur la foresterie, la faune et la pêche qui se chevauchent et parfois se contredisent avec des textes coloniaux qui n'ont jamais été abrogés, notamment ceux datant des années 1935 et 1955 ;
- le manque d'harmonisation entre la RAF et les nouveaux codes forestier et de l'environnement ;
- la RAF qui semble créer des conflits de compétences entre le ministère de tutelle (Ministère chargé de la Planification) et d'autres ministères (Ministères chargés de l'Environnement, de l'Eau, le Ministère Chargé des Mines) qui souhaiteraient élaborer des législations sectorielles;
- le nouveau code forestier et les anciens textes forestiers ne reconnaissent pas le pâturage comme droit d'usage dans les forêts classées ;
- l'inexistence de dispositions expresses relatives à l'exploitation des plantes médicinales en vue d'encourager le commerce lucratif des produits de la pharmacopée traditionnelle qui se développe depuis la dévaluation du franc CFA ;
- la non régionalisation du permis de coupe freine la gestion décentralisée des ressources forestières ;
- l'absence de lois complémentaires ou de décrets d'application relatifs aux feux de brousse ;
- la loi portant code forestier n'est pas visée par le décret adopté avant la loi ;
- aucune interdiction expresse n'est formulée en ce qui concerne la pêche dans les forêts classées et/ou les parcs nationaux ;
- la loi n'ouvre le droit de demander le permis dans une unité de pêche qu'au seul maître de pêche, donc l'obligation est faite à chaque membre de l'unité de détenir un permis ;
- la non intégration des coutumes positives dans les textes majeurs relatifs à l'environnement ;
- aucune loi n'est intervenue pour fixer les procédures de constatation des coutumes ;
- l'inadéquation de certaines mesures législatives (ex : opposition entre la réglementation traditionnelle et la législation moderne en matière de statut de la terre) ;
- la décentralisation reste encore au Burkina Faso un phénomène essentiellement urbain ;
- l'inexistence de textes sur la sécurité biologique;
- l'existence de nombreuses violations de la règle de droit en matière d'environnement;
- l'absence d'une structure nationale de coordination des actions de gestion des ressources génétiques;
- l'inexistence de textes juridiques d'accès au matériel génétique;
- l'inexistence d'un programme national de gestion des ressources génétiques.

\* premièrement, au niveau des population locales, on peut citer :

- la méconnaissance des textes ;
- le refus délibéré de s'accommoder des règlements en vigueur ;
- la mauvaise diffusion des textes;
- la complexité des textes en vigueur.

\* deuxièmement, au niveau de l'administration il y a :

- la méconnaissance des textes ou leur application erronée du fait des mauvaises interprétations ;
- l'insuffisance de moyens (matériels notamment) de contrôle parfois même lorsque les textes sont bien connus des agents chargés de leur mise en application ;
- la méconnaissance de certains textes par les partenaires techniques œuvrant dans le domaine des ressources naturelles, et par l'administration centrale, entraînant des contradictions face à certaines infractions ;
- l'insuffisance des textes d'application des lois ;
- les pressions diverses sur les agents chargés de réprimer les infractions ;
- l'élaboration et l'adoption des textes d'application avec un grand retard qui est une des raisons de l'inadaptation des mesures ;
- l'insuffisance des textes d'application des lois ;
- la non disponibilité des textes des conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso au niveau des administrations compétentes.

### **3.3.3. Composantes de la diversité biologique devant, en priorité, bénéficier de mesures correctives.**

Pour que les dispositions prises concourent à la mise en œuvre réelle de la stratégie nationale, des mesures correctives doivent être adoptées dans les meilleurs délais . Il s'agit notamment de :

- veiller à la cohérence de l'ensemble des textes juridiques et réglementaires qui ont un lien avec la diversité biologique ;
- travailler à une harmonisation des textes législatifs et réglementaires de notre pays et relatifs à la diversité biologique avec les dispositions des pays voisins pour ce qui concerne les écosystèmes partagés ;
- finaliser de manière diligente les codes en élaboration en particulier le code pastoral, le code minier, le code de l'eau de même que leurs textes d'application;
- contribuer à finaliser et à adopter les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire;
- contribuer à mettre en place un cadre national réglementant la gestion des ressources génétiques.

### **3.3.4. Objectif principal par composante et résultat attendu**

L'objectif principal visé par composante de la diversité biologique et le résultat correspondant attendu sont présentés dans le tableau N° 1 ci-dessous.

**Tableau N°1:** Objectif principal et résultat correspondant par composante

Composantes	Objectif principal visé par composante	Résultat correspondant attendu
1. Les écosystèmes	Protection et reconstitution des écosystèmes	Les textes existants sont révisés de manière harmonieuse et sont appliqués
2. Les espèces	Conservation des espèces	Le nombre des espèces existantes est maintenu, voir accru
3. Les gènes	Protection du patrimoine génétique	Les textes appropriés sont élaborés, appliqués et respectés; les structures appropriées sont créés et sont fonctionnelles

### 3.3.5. Options stratégiques prioritaires

Les options stratégiques prioritaires retenues sont:

- réaménager la loi sur la RAF, de manière à inciter les producteurs à faire des investissements ( sur le long terme ) ;
- adopter des textes juridiques qui responsabilisent effectivement les organisations jusqu'au niveau villageois ;
- élaborer, en tenant compte des cultures, les textes propres au Burkina Faso pour la mise en œuvre de la législation environnementale et veiller à leur large diffusion et à leur application;
- élaborer et appliquer les textes indispensables au partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques;
- prévoir des instruments juridiques pour protéger les connaissances des tradipraticiens ;
- protéger le patrimoine génétique national par l'adoption de textes juridiques y afférents et créer un muséum national .

### 3.4 CONCLUSION

La finalité de la stratégie nationale est de mettre à la disposition du pays un outil de référence pour un développement harmonieux durable. Cet objectif ne peut être atteint que si un certain nombre de principes sont respectés, notamment:

- gérer les ressources biologiques, y compris génétiques, de manière responsable;
- préserver toutes les formes de vie;
- mettre en œuvre la stratégie sur le long terme;
- léguer aux générations futures les richesses de la nature;
- intégrer la préservation de la nature aux besoins des populations;
- intégrer l'objectif de gestion durable des ressources naturelles dans la formulation des plans, programmes et projets de développement.

Le respect de ces principes est un véritable défi qui engage la responsabilité de tous les burkinabè et de leurs partenaires de coopération dans la résolution des principaux problèmes (majeurs et spécifiques) mis en lumière. C'est à ce prix que les objectifs et options spécifiques retenus pourront être atteints.

Afin de permettre un partage transparent et équitable des bénéfices qui découlent de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques, des mécanismes paraissent indispensables, notamment: la mise en place d'un dispositif réglementaire complémentaire, le

renforcement et la généralisation de la concertation/coordination, l'information et la formation des acteurs et, enfin, la systématisation du suivi-évaluation.

La riche expérience du Burkina Faso en matière de législation environnementale contribuera à l'atteinte de l'objectif national majeur et des trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique.



## **CHAPITRE 4: PLAN D'ACTION**

Le Plan d'Action donne le contenu de l'ensemble des actions et activités concourant à l'atteinte d'un objectif global (à court ou moyen terme) ainsi que des sous-objectifs. A cet effet, à partir d'options déterminées, il jette les bases d'hypothèses pour atteindre les objectifs définis et indique les acteurs de sa réalisation .

### **4.1 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION**

Le Plan d'Action National sur la diversité biologique vise des objectifs qui découlent de ceux, à caractère prioritaire, de la Stratégie Nationale en matière de Diversité Biologique. En effet, le présent Plan d'Action n'est qu'une des étapes de réalisation de l'ensemble des objectifs de la Stratégie qui a une dimension plus large que celle du Plan d'Action.

#### **4.1.1 Objectif global**

L'objectif global visé à travers le Plan d'Action est de réaliser, dans le délai déterminé, des actions réalistes et réalisables de préservation et de restauration des espèces et de leur milieu, ainsi qu'une gestion dynamique et une utilisation durable des ressources naturelles en responsabilisant davantage les populations.

#### **4.1.2 Sous objectifs**

Les sous objectifs du Plan d'Action sont:

- assurer la conservation des écosystèmes et des espèces menacées et/ou d'importance marquée;
- assurer l'utilisation durable des ressources biologiques de valeur connue et potentielle;
- assurer un partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques.

### **4.2 ACTIONS PRIORITAIRES ET ACTIVITES CORRESPONDANTES PAR SOUS-OBJECTIF**

A partir des sous-objectifs du Plan d'Action, ci-dessus définis, l'on a identifié et considéré comme prioritaires des actions et activités correspondantes qui cadrent avec l'échelle du Plan et qui sont en conformité avec l'objectif global visé.

#### **4.2.1 Conservation de la diversité biologique**

La conservation de la diversité biologique, en tant qu'action de maintenir les éléments constitutifs de cette diversité en bon état, se fait de deux manières:

- la conservation *in-situ*, c'est-à-dire la conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique dans leur milieu naturel (ex: les parcs nationaux, les réserves, les espèces dans leur biotope ou leur milieu; les champs paysans pour les ressources génétiques agricoles), lorsque les conditions nécessaires à cet effet sont réunies;

- la conservation *ex-situ* ou conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel (ex: l'introduction des espèces dans les jardins botaniques et dans les parcs zoologiques, la conservation des ressources génétiques végétales dans des milieux autres que les leurs, la conservation des ressources génétiques végétales ou animales dans les banques de gènes), lorsque les conditions favorables de conservation dans le milieu naturel font défaut.

L'objectif visé à travers la conservation de la diversité biologique est d' assurer la conservation de la diversité biologique grâce à l'implication des populations préalablement responsabilisées.

Le présent plan d'action a identifié les actions et activités correspondantes par objectifs spécifiques concourant à assurer la conservation de la diversité biologique, tel qu'il suit.

***Action 1*** Amélioration de la participation des populations locales aux actions de conservation ; une attention particulière devrait être accordée à la participation des femmes en tant qu'utilisatrices principales des ressources biologiques mais surtout du fait de leur disponibilité habituelle à s'engager dans les actions de développement local et de leur rôle de canal privilégié dans le transfert des connaissances particulièrement au profit de la jeunesse.

La réalisation de cette action nécessite la mise en œuvre des activités prioritaires concertées ci-après, touchant les grands champs thématiques du développement rural. Les activités et les tâches à mener sont ci-après détaillées:

a) Borner les formations classées

L'exécution de cette activité passera par la réalisation des sous-activités ou tâches suivantes:

- informer et sensibiliser les populations riveraines des forêts classées, des réserves partielles et totales de faune sur l'importance de ces entités dans la conservation de la diversité biologique pour le développement durable de la région ;
- délimiter ces différentes formations ;
- poser des bornes tout le long des limites de ces formations pour faciliter leurs reconnaissances par les populations ;
- former les populations riveraines sur la lutte contre les feux de brousse, le braconnage et la gestion participative des forêts.

b) Créer des forêts villageoises et protéger les boisements culturels ("bois sacrés")

Pour éviter la dégradation des ressources forestières du pays proches des centres urbains et des villages, il est nécessaire de donner aux formations le statut de forêts villageoises et protéger les bois sacrés, par l'exécution des tâches suivantes :

- sensibiliser la population sur la lutte contre la désertification ;
- former des comités anti-feux dans les villages concernés pour lutter contre les feux de brousse ;
- créer des forêts villageoises ;
- aménager les forêts villageoises ;
- maîtriser les feux d'aménagement;
- enrichir les forêts villageoises dégradées;
- protéger les bois sacrés.

c) Protéger les sols fragiles

Des mesures de défense et de restauration des sols, de même que de conservation des eaux et des sols, sont nécessaires pour lutter contre la dégradation des sols due à l'érosion hydrique.

Pour ce faire il faut, à l'échelle des bassins versants des exploitations et des parcelles exploitées:

- sensibiliser et former les exploitants agricoles ;
- assurer la collecte et le transport des moellons ;
- assurer l'équipement des producteurs en petit matériel de travail ;
- encourager les aménagements individuels et collectifs .

d) Aménager des zones pastorales

Il s'agira pour cette activité de :

- déterminer les zones pastorales dans les régions (après études) ;
- délimiter et borner les zones ;
- créer des points d'eau pastoraux et créer des pistes pastorales ;
- enrichir ces zones avec des plantes fourragères;
- former les éleveurs à la gestion durable des pâturages.

e) Améliorer la couverture sanitaire du cheptel

Pour cette activité il est nécessaire :

- d'intensifier la sensibilisation des éleveurs sur la vaccination du bétail ;
- de renforcer le système d'encadrement ;
- de créer des pharmacies vétérinaires villageoises au niveau des départements d'accueil du bétail et entreprendre une lutte contre les agents vecteurs.

f) Protéger et aménager les espaces fauniques

Les principales tâches à mener dans le cadre de la protection et de l'aménagement des espaces fauniques sont :

- créer et/ou équiper les postes forestiers dans les départements abritant les formations classées d'intérêt cynégétique ;
- intensifier la lutte contre le braconnage ;
- aménager les zones cynégétiques ;
- organiser les comités villageois de gestion de la faune dans tous les villages riverains des zones cynégétiques ;
- aménager les couloirs des éléphants dans les ranchs et dans les autres aires des éléphants ;
- réaliser des inventaires fauniques et des études socio-économiques ;
- assurer un suivi régulier des zones de chasses concédées ;
- créer des zones de chasse villageoise ;
- former/recycler les agents d'encadrement en matière de gestion de la faune;
- former des comités de lutte anti-braconnage
- renforcer la collaboration entre les Etats voisins dans la lutte contre le braconnage et le

- pacage des animaux dans les réserves contiguës de faune
- lutter contre la vente anarchique d'armes et de munitions de chasse .

g) Protéger et aménager des plans d'eau piscicoles

Les activités à mener sont :

- identifier les plans d'eau d'intérêt piscicole ;
- évaluer le potentiel halieutique ;
- construire des centres de pesée au niveau des pêcheries importantes ;
- sensibiliser les pêcheurs sur la protection des plans d'eau et sur le respect de la réglementation piscicole ;
- organiser les concernés ;
- organiser les filières ;
- mener des actions de contrôle de la pêche
- empoissonner régulièrement les plans d'eau ;
- stabiliser les berges des plans d'eau;
- faire des études sur la biologie des populations;
- renforcer l'organisation de la pêche .

h) Développer l'agroforesterie

Il s'agira de:

- dynamiser les structures organisationnelles, régionales, provinciales, départementales, communales et villageoises ;
- renforcer la connaissance des producteurs en techniques agroforestières;
- suivre et évaluer les réalisations agroforestières dans au moins 330 villages;
- former les producteurs sur l'exploitation rationnelle des sols.

i) Mieux valoriser les espèces végétales et animales locales

La réalisation de cette activité passera par les sous-activités suivantes:

- inventories des espèces locales existantes et mener des enquêtes sur leurs usages ;
- conserver les espèces en péril;
- adopter des mesures incitatives en vue d'une meilleure conservation des espèces et variétés locales;
- développer les activités de Recherche/Développement sur les espèces animales et végétales, notamment celles en péril;
- généraliser la vulgarisation des résultats de la recherche;
- renforcer les capacités humaines (formation);
- promouvoir des débouchés pour les espèces dites utilitaires;

j) Conscientiser les populations

Dans le cadre de la recherche d'une prise de conscience des populations pour une meilleure sauvegarde de la diversité biologique, la conscientisation des populations s'avère nécessaire.

Les activités suivantes peuvent être entreprises :

- introduire des actions de sensibilisation et de formation des populations sur la diversité biologique dans les thèmes traités en matière de vulgarisation agricole ;
- identifier et élaborer des messages de sensibilisation;
- apporter un appui aux leaders d'opinion dans la lutte contre la dégradation de l'environnement ;
- organiser des ateliers sur les enjeux de la diversité biologique ;
- créer et appuyer un réseau de personnes ressources dans la diffusion de l'information ;
- favoriser la concertation entre tous les intervenants (ONG, projets, services techniques, organisations paysannes et populations) ;
- assurer une formation adéquate du personnel d'encadrement par l'organisation de sessions régulières de recyclage;
- sensibiliser et informer les populations sur les différents aspects de la diversité biologique.

***Action 2:*** *Sensibilisation / information des bénéficiaires sur les enjeux de la conservation de la diversité biologique afin de susciter leur adhésion permanente aux objectifs de la convention*

Les activités entrant dans le cadre de la réalisation de cette action, et les sous-activités qui en découlent sont de plusieurs ordres.

a) Institutionnaliser l'éducation environnementale à tous les niveaux

Il s'agira de:

- élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation en éducation environnementale ;
- assurer une éducation civique tournée vers l'environnement;
- améliorer la connaissance sur les outils de gestion des ressources naturelles (exemple : feux de brousse) ;
- faire des recommandations aux autorités politiques sur l'éducation environnementale;
- sensibiliser les populations sur les avantages de la diversité biologique;
- œuvrer à obtenir un engagement de la part des chefs religieux et coutumiers ainsi que les leaders d'opinion dans la lutte pour la sauvegarde de la diversité biologique .

b) Capitaliser et diffuser les informations sur la diversité biologique

Il s'agira ici de définir et de mettre en place un système fonctionnel et efficace de gestion de l'information se rapportant à la fois à tous les secteurs du développement rural (agriculture, élevage, foresterie, etc....).

A cet effet, il faudra nécessairement:

- centraliser les informations sur la diversité biologique ;
- établir un inventaire des espèces, notamment:
  - mettre à jour les inventaires floristique, faunique et halieutique,
  - mettre en place des observatoires dans les régions,
  - réaliser des évaluations économiques des ressources par région ;
  - renforcer les capacités humaines des régions en matière de suivi de la diversité biologique;
- faciliter l'accès à l'information par le développement des banques de données ;

- promouvoir la diffusion des journaux se rapportant à la diversité biologique en langues nationales ;
- œuvrer à une meilleure circulation de l'information entre les partenaires;
- vulgariser les textes traitant de l'environnement en général, de la diversité biologique en particulier.

c) Prendre en compte le savoir-faire traditionnel, les us et les coutumes

Le savoir faire traditionnel, les us et les coutumes, favorables à la préservation de la diversité biologique doivent être mis à profit pour atteindre les objectifs du plan d'action. Aussi, les activités suivantes pourraient entrer dans ce cadre:

- instaurer un dialogue entre les générations en vue d'améliorer la circulation de l'information positive et de valoriser la tradition ;
- impliquer les populations aux prises de décisions ;
- rechercher un cadre harmonieux de rapports entre les règles coutumières et la juridiction moderne
- inventorier et capitaliser le savoir et le savoir-faire paysan en matière d'espèces animales et végétales;
- valoriser le savoir inventorié.

***Action 3*** Amélioration de la capacité organisationnelle et augmentation du taux d'alphabétisation des populations pour une meilleure prise en charge des actions de conservation

Pour réaliser cette action, il conviendra d'entreprendre les activités principales et spécifiques ci-après.

a) Renforcer les capacités organisationnelles

Il s'agira de:

- informer et sensibiliser les acteurs;
- mettre en place des cadres de concertation;
- créer des cadres d'actions (comités, cadres de concertation) fonctionnels de gestion des ressources au titre des villages;
- former et organiser les différents groupements d'exploitants.

b) Augmenter le taux d'alphabétisation de la population

Pour ce faire, les tâches suivantes s'imposent:

- renforcer les capacités en infrastructures scolaires et en personnel enseignant;
- sensibiliser à l'alphabétisation des tranches féminine et adulte analphabètes;
- former les formateurs ;
- etc.

**Action 4** *Intensification de la prospection et de la collecte des variétés d'espèces agricoles et forestières pour leur conservation (in situ et ex situ)*

Les champs d'activités prioritaires et les tâches correspondantes sont:

a) Conserver les espèces végétales en péril et encourager la conservation *in-situ* des espèces agricoles.

Les sous-activités à mener dans le cadre de la conservation des espèces en péril sont :

- identifier et évaluer les variétés locales (agricoles et forestières) performantes et les conserver dans les stations de recherche (ex: Farakoba, CNSF);
- renforcer les capacités de conservation des semences de Farakoba et du CNSF en matériel de conservation adéquat ;
- renforcer ou installer des sites de conservation *in-situ* de semenciers forestiers, en concertation avec les structures concernées;
- créer des arboreta pour contribuer à la conservation et à une meilleure connaissance des espèces (médicinales, menacées, etc.)
- créer un muséum national d'histoire naturelle.

b) Capitaliser l'information sur la diversité biologique

Pour une capitalisation efficiente de l'information, il conviendra de:

- créer ou renforcer des structures de collecte de données sur la diversité biologique;
- rendre l'information accessible;
- collecter et stocker les informations.

c) Améliorer la connaissance (des ressources biologiques) de la diversité biologique;

Il s'agira, pour l'essentiel, de:

- faire des inventaires taxonomiques de la faune (y compris l'entomofaune et l'avifaune) et de la flore;
- former le personnel nécessaire pour la taxonomie;
- rechercher, collecter et déterminer les nouvelles espèces et variétés éventuelles.

d) Conserver les ressources génétiques animales (domestiques et sauvages).

Les tâches nécessaires à la réalisation de cette activité sont:

- élever des animaux sauvages dans leur milieu (ranching);
- inséminer artificiellement les animaux domestiques;
- instaurer la protection intégrale d'animaux sauvages menacés.

**Action5** *Développement de l'agro-sylvo-pastoralisme*

Les activités et tâches respectives découlant de cette action sont celles présentées ci-dessous.

a) Restaurer les formations végétales dégradées

Cette activité pourra être réalisée à travers les tâches suivantes:

- renforcer la politique de développement des pépinières villageoises et renforcer les capacités locales de collecte, de conservation et d'échange du matériel génétique;
- sensibiliser les agriculteurs à la pratique de l'agro-sylvo-pastoralisme;
- produire des plants nécessaires pour les plantations ;
- réaliser des plantations classiques et agroforestières avec les espèces utilitaires;
- vulgariser la RNA dans les villages ;
- assurer la protection des réalisations faites;
- intensifier les mises en .

b) Fixer les berges des cours et retenues d'eau et promouvoir l'exploitation des bas-fonds.

Il s'agira de:

- planter des arbres et herbes ripicoles le long des berges fragiles ou dégradées;
- protéger les berges contre le piétinement des animaux;
- dégager, de manière rotative, des passages pour l'abreuvement des animaux;
- valoriser les bas-fonds inexploités .

c) Renforcer la gestion des feux.

A cet effet, on devra:

- contrôler les brûlis et les feux coutumiers;
- mieux gérer les feux précoces.
- sensibiliser les populations à la gestion des feux.

d) Vulgariser les pratiques d'exploitation durable.

Dans le cadre de cette activité, il faudra:

- mener des campagnes de sensibilisation à la conservation et à la restauration des terres agricoles;
- généraliser la formation des agriculteurs aux techniques de DRS/CES.

e) Améliorer l'exploitation des parcours naturels.

Cela mène à :

- informer/sensibiliser les producteurs ;
- former les producteurs sur les techniques de gestion des pâturages ;
- aménager des pâturages et réglementer les parcours ;
- intensifier le contrôle des mouvements de transhumance, notamment transfrontalière ;
- identifier et aménager des zones d'accueil ;
- promouvoir la production fourragère ;
- réaliser des voyages d'étude afin de favoriser les échanges d'expériences entre producteurs.



### **Action 6: Développement du processus de décentralisation**

Le processus de décentralisation enclenché dans le pays ne s'exerce présentement qu'au seul niveau des communes. Néanmoins, des actions sont déjà engagées pour étendre le processus à toutes les échelles administratives du niveau spatial, notamment, les régions, les provinces, les départements et les villages.

La finalité de cette approche est la responsabilisation des populations dans la gestion de leurs terroirs à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement.

L'activité principale à réaliser est d'étendre le processus de décentralisation à toutes les échelles de développement (village, département, communes, provinces, régions).

Les sous-activités qui découlent de cette activité sont:

- poursuivre, finaliser et adopter les études en cours;
- appliquer, dans le meilleur délai, les nouveaux textes adoptés;
- veiller à un exercice correct des communes déjà existantes, ceci dans l'intérêt de tous et encourager ainsi le développement du processus.

### **Action 7: Préservation des écosystèmes fragiles ou menacés ou présentant un intérêt (mondial et/ou national) prononcé.**

La préservation des écosystèmes fragiles ou menacés, ou encore présentant un intérêt mondial figure parmi les actions prioritaires. Les activités qui vont dans ce sens sont celles qui suivent, avec en regard les tâches spécifiques.

#### a) Protéger les écosystèmes d'intérêt mondial

Cette protection passe par la réalisation des activités spécifiques suivantes:

- créer des réserves de biosphère (au Séno-Mango,....);
- créer un sanctuaire ornithologique (au Béli ...);
- réhabiliter le sanctuaire ornithologique de la mare de Oursi;
- réhabiliter les milieux aquatiques à diversité biologique sacrée (Mare aux crocodiles de Sabou, Mare de Woozi à Lenga, ...).

#### b) Protéger les écosystèmes fragiles

Les écosystèmes d'intérêt particulier subissent aujourd'hui au Burkina Faso des pressions de plusieurs ordres dues aux activités de l'homme. De tels écosystèmes sont appelés à disparaître ou à ne plus jouer leur rôle de conservatoires de la diversité biologique si d'ici là rien n'est fait.

Pour les protéger, il faudra réaliser un certain nombre de sous-activités telles que:

- . créer et aménager des forêts villageoises ;
- . créer des mises en défens ;
- . réaliser des plantations et semis directs dans les forêts dégradées;
- . surveillez et contrôler les prélèvements;

- . appliquer les mesures réglementaires aux contrevenants;
- . etc.

**c) Inventorier et caractériser l'ensemble des écosystèmes du pays :**

La préservation de la diversité biologique nécessite de dresser un état exhaustif des lieux concernant les écosystèmes qui sont sensés abriter les espèces fauniques et floristiques. C'est pourquoi il conviendra de :

- . inventorier et caractériser l'ensemble des formations naturelles du pays ;
- . actualiser le nombre et les superficies réelles des formations naturelles classées ;
- . actualiser le nombre et caractériser les plans d'eau du pays.

**d) Prévenir l'érosion et restaurer les sols dégradés.**

La prévention de l'érosion et la restauration des sols nécessitent de:

- . généraliser la confection (familiale et collective) des diguettes (en pierres ou en terres) ;
- . réaliser des bandes enherbées ;
- . traiter les ravines.

**d) Lutter contre les menaces de pollution des eaux**

Il existe des menaces imminentes de pollution des eaux de surfaces, telles que celles du Lac de Bagré, les fleuves et autres cours d'eau le long desquels la maraîchéculture se développe. Pour remédier à ces menaces, il est indispensable de :

- mener des campagnes de sensibilisation des maraîchers;
- former les producteurs à l'utilisation des pesticides;
- intensifier la lutte contre la Jacynthe d'eau;
- lutter contre l'importation et l'utilisation des produits prohibés.

***Action 8: Renforcement du processus d'aménagement et de gestion du territoire ainsi que de la planification***

Dans le cadre de la réalisation de cette action, il est recommandé d'intensifier le processus d'aménagement et de la gestion du territoire, ainsi que de planification des actions à travers les éléments suivants:

- maîtriser les phénomènes d'urbanisation;
- élaborer des schémas régionaux adéquats d'aménagement du territoire;
- assurer un meilleur suivi des phénomènes migratoires;
- identifier des zones d'installation des migrants;
- créer de nouvelles zones de parcours et de nouveaux points d'eau;
- veillez à la maintenance des anciens points d'eau;
- créer des zones pastorales;
- élaborer et mettre en œuvre de nouveaux plans d'aménagement et de gestion des massifs forestiers.

### ***Action 9: Renforcement de la lutte contre la pauvreté***

Un développement durable n'est envisageable dans un pays que lorsque l'écrasante majorité des citoyens vivent au dessus du seuil de pauvreté. Pour permettre de prétendre à cet objectif, le présent plan d'action recommande comme activité essentielle d'améliorer le niveau de vie des populations. Les composantes de cette activité sont:

- renforcer et accroître l'appui aux activités génératrices de revenus réguliers ;
- renforcer et accroître l'appui aux activités et institutions génératrices d'emplois en milieu rural ou semi-urbain;
- prendre des mesures incitatives d'ordre fiscal ou autre pour les institutions ou entreprises qui assurent la formation technique ou professionnelle des jeunes gens et jeunes filles ;
- faciliter l'accès au crédit rural à travers une bonne implantation des caisses populaires ;
- renforcer la formation pratique et l'alphabetisation d'une bonne majorité de la population active ;
- favoriser de diverses manières l'accès aux soins de santé, à l'éducation, et au marché (circuits commerciaux) ;
- agir sur les facteurs internes de paupérisation.

### ***Action 10 : Mise en place d'un cadre de recherche et de prévention des risques liés à la biotechnologie***

En même temps qu'elle procure des avantages incontestables, la biotechnologie occasionne des effets néfastes sur l'environnement et l'homme. Les activités retenues au titre de la présente action visent à développer les capacités de recherche et à prévenir les risques biotechnologiques en vue de la préservation de la diversité biologique. Il s'agit de :

- sensibiliser la population aux avantages et risques liés à l'application de la biotechnologie ;
- renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation et de gestion des risques biotechnologiques ;
- réglementer l'application de la biotechnologie au niveau national.

#### **4.2.2 Utilisation durable**

En complément logique de la conservation, l'utilisation durable des ressources biologiques nécessite aussi la définition d'actions et d'activités prioritaires par objectif ciblé. L'objectif visé à travers l'utilisation durable est d'assurer une exploitation plus rationnelle des ressources et une gestion dynamique et participative des ressources naturelles.

### ***Action 1: Renforcement de la participation des populations à la gestion responsable des ressources biologiques***

Le renforcement de la participation des populations à la gestion responsable des ressources biologiques demeure l'épine dorsale de la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un plan d'action en matière de conservation, d'utilisation durable des ressources et du partage équitable des bénéfices, dans la mesure où les objectifs visés ne pourront être atteints que grâce à la participation de toutes les parties prenantes à la préservation de la diversité biologique. Un tel renforcement se fera au moyen d'une approche participative .

Dans une telle démarche, il s'agira en particulier de veiller à la réalisation de l'activité ci-après et ses composantes en regard. Il s'agit de développer les activités de gestion des ressources biologiques, c'est-à-dire:

- renforcer et accroître l'appui aux associations paysannes à travers les projets, programmes, ONGs et institutions financières ;
- former les responsables coutumiers, religieux et des organisations de base en vue de leur implication effective dans la lutte contre l'exploitation abusive des ressources naturelles.

Dans cette démarche, l'on tiendra nécessairement compte de la dimension genre dans l'exécution de toutes les activités liées à cette action.

**Action 2:** *Meilleure valorisation des ressources forestières (produits forestiers ligneux et non ligneux, espèces locales, peuplements semenciers ...)*

Les activités à considérer dans la réalisation sont au nombre de quatre.

a) Valoriser les ressources forestières (floristiques et fauniques) d'utilités connues ou potentielles:

- inventorier les usages faits des espèces forestières locales en vue de leur meilleure connaissance et de leur valorisation;
- inventorier et valoriser les savoirs et savoir-faire traditionnel sur les espèces en vue de les rendre accessibles à tous les usagers;
- adopter des mesures incitatives en vue d'une meilleure utilisation des espèces et variétés locales dans le contexte environnemental actuel;
- valoriser les produits non ligneux.

b) Développer les activités de recherche sur les espèces et variétés:

- intensifier, sur le terrain, des activités de Recherches/Développement sur les espèces prioritaires (importantes pour la production et/ou pour la valeur génétique, menacées, en voie de disparition);
- vulgariser les résultats déjà disponibles de recherche/études sur les espèces.

c) Développer les activités de recherche sur le rendement des formations forestières:

- étudier la dynamique des populations animales inféodées aux écosystèmes forestiers ;
- étudier l'impact des feux, sur les espèces, l'habitat et le milieu;
- étudier l'impact de la gestion de l'habitat de la faune sur le milieu.

d) Mieux organiser l'exploitation des ressources disponibles:

- valoriser les plantations déjà réalisées, y compris les plantations d'alignement (élargir le marché des produits des plantations, former les exploitants en gestion) ;
- élargir l'organisation de l'exploitation forestière et celle du bois en particulier ;
- accentuer le suivi et le contrôle de l'exploitation forestière ;
- dynamiser les organisations ou associations d'exploitants de bois déjà existantes ;
- promouvoir une filière bois pour les produits issus des formations forestières artificielles (perche, fourches, ..) ;

- organiser davantage l'activité de carbonisation du bois (: recenser les exploitants de charbon de bois, inventorier les zones et les méthodes de carbonisation déjà existants, définir si possible de nouvelles zones de carbonisation, former (si nécessaire) et suivre l'activité des exploitants);
- développer et renforcer l'organisation de l'exploitation des ressources ligneuses .

***Action 3: Développement de l'éducation environnementale.***

Cette action vise à mieux faire connaître la valeur de la diversité biologique par tous les concernés et à tous les niveaux. Elle contribue ainsi au renforcement des capacités locales dans les domaines essentiels des activités concourant à la réalisation des objectifs de la convention.

Elle ciblera en particulier la frange féminine, car elle se révèle être la plus réceptive aux messages, la plus dynamique en terme d'action, de même que la couche jeune de la population, dans le mesure où c'est elle qui assure la relève et la continuité des stratégies et actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la convention.

Dans ce sens, les actions pilotes entreprises dans les cadres formels des pays du CILSS sont porteurs d'espoir.

Le présent plan retient l'activité qui suit avec, en regard, ses sous-activités qui sont au nombre de trois (3):

Conscientiser les exploitants par le fait :

- de concevoir et diffuser des messages d'information et de sensibilisation sur la nécessité de l'utilisation responsable des ressources naturelles renouvelables;
- de former les associations d'exploitants sur les modes et normes de prélèvement des ressources biologiques;
- d'instituer l'enseignement de l'éducation environnementale dans tous les établissements scolaires.

***Action 4: Renforcement de la pratique de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme.***

Les activités à entreprendre sont celles qui suivent.

a) Intensifier le reboisement, en le rationalisant davantage, c'est-à-dire:

- sensibiliser les populations aux reboisements et à la mise en défens ;
- encourager les plantations classiques individuelles et familiales;
- inciter les producteurs aux plantations agroforestières et agro-sylvo-pastorales dans toutes les exploitations.

b) Améliorer l'exploitation des parcours naturels, ce qui amène à :

- informer/sensibiliser les producteurs ;
- former les producteurs sur les techniques de gestion des pâturages ;
- aménager des pâturages et réglementer les parcours ;
- intensifier le contrôle des mouvements de transhumance, notamment transfrontalière ;

- identifier et aménager des zones d'accueil ;
- promouvoir la production fourragère ;
- réaliser des voyages d'étude afin de favoriser les échanges d'expériences entre producteurs.

***Action 5: Renforcement de la lutte contre les activités anthropiques destructrices des ressources biologiques***

Afin de contrôler le pâturage, les feux et la coupe du bois, il est prévu de:

- mieux gérer les feux précoces ;
- lutter contre les feux de brousse ;
- lutter contre la divagation des animaux ;
- lutter contre la coupe anarchique du bois ;
- mieux gérer les pâturages;
- lutter contre la collecte abusive des plantes médicinales.

***Action 6: Meilleure connaissance et conservation des ressources biologiques floristiques et fauniques des zones terrestres et aquatiques***

L'on fera plus appel aux études et aux activités de recherche à thèmes ou programmes finalisés pour un bon suivi à moyen ou long terme des ressources biologiques.

L'action pourra se focaliser sur des activités thématiques, comme ci-après détaillées.

- Renforcer les capacités en évaluation des ressources biologiques, ce qui nécessite:
  - d'élaborer des programmes de suivi-évaluation des ressources biologiques;
  - de former le personnel nécessaire à l'évaluation et au suivi;
  - d'équiper les services techniques en moyens nécessaires adéquats
  - de mettre en place au niveau national un réseau pour le suivi-évaluation des ressources .
- Evaluer le potentiel biologique par secteur ou sous-secteur d'activité:
  - actualiser l'état des ressources halieutiques et faire le suivi hydro-biologique (faune, flore) des cours et plans d'eau;
  - actualiser l'état du potentiel ligneux et évaluer le potentiel génétique des espèces en voie de disparition;
  - actualiser l'état du potentiel cynégétique (grande faune, avifaune).

***Action 7: Meilleure exploitation des plans et cours d'eau.***

Cette action vise une meilleure exploitation des plans et cours d'eau, et se réalisera par le biais d'activités (i) de renforcement des capacités opérationnelles des acteurs, (ii) d'exécution de plans d'aménagement adéquats, et (iii) de suivi des productions et de la productivité.

Les tâches qui s'imposent dans ce cadre sont ci-dessous énumérées par activité.

- Renforcer les capacités opérationnelles d'exploitation des plans et cours d'eau:

- informer et sensibiliser les producteurs ;
- organiser les acteurs et les exploitants des ressources halieutiques, les pêcheurs particulièrement ;
- organiser l'exploitation au niveau des acteurs (pêcheurs, transformatrices de poisson, mareyeurs) ;
- former les agents d'encadrement à la systématique des poissons;
- former les producteurs en technologies de pêche, en engins de pêche, en construction et utilisation de four, en conduite de pesée ;
- faciliter l'équipement des pêcheurs en engin de pêche autour des plans d'eau porteurs ;
- réaliser des voyages d'étude en vue d'échanges d'expériences entre acteurs ou producteurs.

b) Elaborer des plans d'aménagement adéquats:

- renforcer l'empeuplement et la gestion des plans d'eau ;
- aménager des plans d'eau à plusieurs niveaux (zones de fraie, berges, pistes d'accès,...) ;
- aménager et équiper des débarcadères ;
- élaborer des stratégies régionales pour la valorisation du potentiel halieutique existant ;
- protéger les berges des plans d'eau contre la dégradation et l'envasement rapide ;
- diversifier davantage les productions agricoles en mettant à contribution les plans d'eau.

c) Suivre les productions et la productivité:

- inventorier les plans d'eau et évaluer les ressources halieutiques ;
- assurer un meilleur suivi des statistiques des pêcheries ;
- valoriser les captures et contrôler la qualité des produits en y introduisant des normes et politiques.

***Action 8: Intensification de la production agricole par une amélioration de la gestion de la fertilité des sols et par la diversification.***

Cette action fait appel à deux grandes activités qui s'intéressent respectivement à l'amélioration de la production agricole et à la restauration généralisée des terres agricoles, tout en diversifiant les espèces et variétés cultivées.

a) Amélioration de la production agricole

Pour cette première activité, il faudra :

- renforcer la mécanisation de l'agriculture en équipant les paysans en matériels agricoles adaptés;
- élaborer un programme spécifique portant sur la mise en valeur des bas-fonds;
- réaliser un programme spécifique portant sur la gestion durable des périmètres aménagés ;
- diversifier la production en utilisant au mieux les atouts du secteur et les potentialités disponibles ;
- organiser les filières agricoles.

b) Restaurer le maximum de la superficie des terres agricoles:

- informer et sensibiliser les acteurs sur la gestion de la fertilité des sols ;
- former les producteurs sur les techniques de traitement anti-érosif ;
- former les producteurs sur les techniques de fertilisation des sols ;
- réaliser des voyages d'étude au profit des producteurs pour la visite de réalisations anti-érosives et de fertilisation ;
- réaliser des fosses fumières/compostières dans les villages ;
- réaliser des sites anti-érosifs (en milliers d'hectares) ;
- assurer un suivi de l'exécution des réalisations en sites anti-érosifs et de fosses fumières ;
- former les producteurs en matière d'exploitation rationnelle des sols.

**Action 9:** *Augmentation de la productivité des espèces et races par l'amélioration génétique.*

Pour réaliser cette action, l'activité qui paraît être prioritaire est l'élaboration d'une stratégie d'amélioration génétique des espèces et races, qui prenne en compte les éléments suivants:

- faire un inventaire actualisé des espèces et races locales existant dans le pays ;
- évaluer le matériel génétique existant et les possibilités d'amélioration à moyen terme;
- définir de manière concertée des programmes de recherche indiquant clairement les actions et activités à exécuter en priorité ;
- renforcer la coopération sous-régionale et internationale dans le domaine de l'amélioration génétique ;
- identifier et vulgariser des techniques simples d'amélioration génétiques (ex: sélection phénotypique des semenciers).

**Action 10:** *Intensification de l'élevage*

Les modes d'élevage pratiqué depuis des générations par les populations sont de loin les plus maîtrisables par celles-ci. Cependant, ces techniques sont parfois défavorables à l'utilisation durable de la diversité biologique. Par conséquent, le présent plan opte pour une activité de combinaison des méthodes traditionnelles pertinentes aux techniques modernes pour atteindre l'objectif d'utilisation durable des ressources biologiques.

Les sous-activités qui permettront de réaliser cette activité centrale sont:

- sensibiliser les éleveurs aux besoins d'intensifier l'élevage;
- promouvoir l'élevage de case;
- produire le fourrage nécessaire;
- vulgariser les techniques modernes d'intensification de l'élevage;
- vulgariser les techniques simples d'agro-sylvo-pastoralisme ;
- ré instaurer le système d'élevage traditionnel du bétail en ranch;
- réaliser des voyages d'étude pour échanges d'expériences entre producteurs;
- renforcer la couverture sanitaire des animaux du cheptel.

**Objectif 11:** *Normalisation de l'exploitation de la faune.*

L'activité par laquelle la normalisation de l'exploitation de la faune peut être faite sera essentiellement de lutter contre l'exploitation non réglementaire de la faune , et comportera des tâches telles que:



- mener des campagnes de sensibilisation des chasseurs;
- créer et/ou dynamiser les associations de chasseurs et les comités de gestion de la faune;
- assurer une meilleure organisation de l'exploitation de la faune ;
- sensibiliser et former les communautés villageoises riveraines des zones de chasse dans le sens de les impliquer d'avantage dans la lutte contre l'exploitation anarchique de la faune;
- élaborer et réaliser des plans de gestion des zones de chasse en impliquant les acteurs .

**Action 12: Développement de l'élevage des animaux sauvages**

La réalisation de cette action passe par la promotion du ranching et du petit élevage privé d'animaux sauvages, c'est-à-dire:

- réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation en direction des organisations villageoises et des opérateurs économiques ;
- promouvoir les initiatives privées en ranching et en élevage non conventionnels ;
- assurer la formation continue des agents d'encadrement et des promoteurs privés ;
- rechercher les meilleures filières de production, de transformation et de commercialisation des produits (y compris les animaux vivants), en tenant compte des conventions ratifiées par le pays.

**Action 13: Développement de la pratique du tourisme cynégétique et de vision.**

Au Burkina Faso, des potentialités existent pour le renforcement du tourisme cynégétique et un nombre important de sites touristiques sont peu ou non mis en valeur. L'action prioritaire à mener dans le cadre du développement du tourisme cynégétique et de vision est de mettre en valeur le patrimoine touristique par des activités spécifiques elles que:

- informer et sensibiliser davantage le public aux possibilités et bienfaits de la pratique régulière du tourisme cynégétique et de vision ;
- renforcer ou favoriser l'émergence de la pratique d'un tourisme écologique chez les jeunes des centres urbains;
- favoriser la création d'initiatives ou d'entreprises dans le domaine du tourisme cynégétique et de vision;
- aménager de nouveaux sites touristiques;
- encourager les privés à développer des initiatives;
- développer le marketing touristique à l'étranger.

**Action 14: Renforcement du cadre institutionnel à la base.**

Une action a été retenue en vue d'atteindre le résultat à cet effet. Il s'agit du renforcement des capacités opérationnelles des producteurs à la base qui comportera les activités telles que:

- évaluer le fonctionnement des structures existantes ;
- mettre en place un mécanisme d'information opérationnelle entre partenaires ;
- mettre en place un mécanisme de concertation opérationnelle entre partenaires ;
- former le personnel des services d'appui sur des thèmes spécifiques ciblées ;
- former les responsables des organisations paysannes selon les besoins ressentis ;
- améliorer le niveau de développement des structures spécialisées ;
- améliorer les capacités d'intervention des organisations paysannes dans l'élaboration, l'exécution et le suivi-évaluation des projets.

**Action 15** : *Diversification des sources d'énergie.*

Le développement des actions d'économie du bois de feu se fera par :

- le renforcement des efforts de subvention du gaz ;
- le développement de la production de l'énergie renouvelable (solaire, ...).

**4.2.3 Partage équitable des bénéfices**

Le partage des bénéfices a pour finalité d'inciter et de renforcer les capacités des populations et des institutions à mieux assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. L'objectif visé par le Burkina Faso au titre du partage équitable est d'assurer aux populations et au pays un partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources biologiques., surtout génétiques

**Action 1**: *Amélioration de la connaissance sur les potentialités en ressources biologiques, surtout génétiques, à bénéfices partageables*

Au Burkina Faso le niveau de la connaissance des potentialités en ressources biologiques, surtout génétiques, reste en deçà des réalités. Aussi, le présent plan d'action a-t-il opté de remédier à cette insuffisance à travers l'activité suivante et les tâches qui en découlent. Il s'agit d'évaluer, d'une manière aussi précise que possible, les potentialités en ressources biologiques, surtout génétiques du pays (à l'intérieur comme à l'extérieur), dont les retombées peuvent être partagées, c'est-à-dire:

- évaluer les potentialités en ressources biologiques et génétiques connues et potentielles des différentes composantes de la diversité biologique, qui procurent des avantages remarquables ;
- créer une banque de données sur les potentialités et les produits pouvant dégager des bénéfices partageables ;
- créer un observatoire pour le suivi-évaluation de l'état des ressources biologiques, surtout génétiques, particulièrement recherchées par l'étranger ;
- mettre en place un système d'information large des différents utilisateurs sur les conditions d'exploitation et d'évolution naturelle du potentiel disponible .

**Action 2**: *Un renforcement des capacités opérationnelles des populations locales en matière de conservation et d'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques.*

Nonobstant les actions identifiées antérieurement dans la réalisation des objectifs de conservation et d'utilisation durable, une action visant le renforcement des capacités opérationnelles dans l'optique du partage équitable est également indispensable et se compose des sous-activités suivantes :

- encourager la création des commissions villageoises de gestion des terroirs, avec la participation/implication des responsables coutumiers ;
- sensibiliser tous les partenaires sur la nécessité de protéger le patrimoine régional et national en matière de diversité biologique ;
- organiser de manière plus efficiente les producteurs des produits biologiques et surtout génétiques ;
- organiser les tradipraticiens en associations spécifiques ;
- dynamiser les cadres de concertation déjà existants ou à créer;

- former le personnel nécessaire pour le besoin du partage des bénéfices;
- réaliser les infrastructures nécessaires à la conduite des activités;
- doter les services techniques en équipement nécessaire;
- coopérer dans le sens de recueillir l'information sur les données stockées à l'étranger.

***Action 3:*** *Accroissement de la contribution de l'expertise locale dans la définition des problématiques internationale, régionale et nationale en matière de partage des avantages de la diversité biologique, et dans l'élaboration des scénarios y relatifs.*

L'activité à entreprendre est de mettre en place des dispositions nécessaires pour le partage des bénéfices, notamment:

- inventorier et prendre en compte les savoirs et savoir-faire locaux ;
- identifier et valoriser les mesures traditionnelles de gestion acceptable des ressources naturelles ;
- sensibiliser les tradipraticiens à planter et protéger des plantes médicinales;
- valoriser l'expertise locale moderne en matière de diversité biologique en général, de partage des bénéfices en particulier ;
- impliquer les groupes de pression dans le processus de mise en place des dispositions de partage des bénéfices;
- mettre en place ou renforcer la réglementation et la législation adéquates en matière de partage des bénéfices
- diffuser les textes des conventions et accords favorables aux partage des bénéfices.

***Action 4:*** *Renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de recherche scientifique et technique.*

S'agissant du renforcement de la coopération scientifique et technique, l'activité centrale sera de promouvoir la coopération régionale et internationale en matière de recherche scientifique et technique; les sous-activités suivantes, à renforcer ou à initier, serviront à sa réalisation :

- identifier les domaines de collaboration avec les différentes structures de recherche (fondamentale et de développement);
- élaborer des contrats ou protocoles de collaboration ;
- promouvoir l'utilisation des résultats de recherche à des fins de développement, pour une meilleure exploitation des ressources naturelles, y compris génétiques, en particulier ;
- renforcer les capacités scientifiques et techniques des institutions nationales de recherche, en particulier dans le domaine de la génétique (génie génétique) et/ou de la biotechnologie.

Pour toutes ces actions ci avant retenues, le partage des avantages consiste à impliquer les populations locales (l'expertise locale en particulier), les promoteurs privés nationaux ainsi que les divers partenaires au développement, dans la réalisation des objectifs de conservation, de gestion et d'exploitation durable des ressources biologiques que contiennent les forêts, les réserve de faune, les réserves de biosphère, les plans d'eau et autres écosystèmes particuliers.

### **4.3 INTERVENANTS ET ROLES**

Ce plan d'action a un caractère multi-sectoriel. Par conséquent, son application est transversale et relève de toutes les parties prenantes au développement économique et social

du pays. Aussi, les interventions des acteurs pourront couvrir les trois sous-objectifs de la Convention que sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage des bénéfices issus de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques. Les parties prenantes à la réalisation de ce plan d'action peuvent être subdivisées en trois groupes:

- l'Etat et ses démembrements constitués des secteurs ministères, des structures centrales et décentralisées; leurs principaux rôles portent sur la mobilisation, l'encadrement, le financement et la recherche de financement;
- les populations et leurs émanations que sont les associations, les ONG, les particuliers, les leaders d'opinion, les autorités coutumières et religieuses, les familles, les ménages et les particuliers;
- les partenaires au développement, notamment les bailleurs de fonds sur les plans multilatéral et bilatéral.

Une présentation synoptique de l'ensemble des intervenants et de leurs rôles est faite au tableau suivant.

**Tableau N° 2:** Présentation synoptique de l'ensemble des intervenants

<b>Intervenants</b>	<b>Rôles spécifiques</b>
<b>Etat et ses démembrements:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- services techniques décentralisés des Ministères concernés ;</li> <li>- agents d'encadrement ;</li> <li>- collectivités territoriales ;</li> <li>- services administratifs décentralisés ;</li> <li>- organisations para-étatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion des informations et sensibilisation des populations ;</li> <li>- appuis au renforcement des capacités opérationnelles des populations ;</li> <li>- renforcement des capacités propres ;</li> <li>- formation continue des agents d'encadrement ;</li> <li>- sensibilisation des agents administratifs et des responsables coutumiers ;</li> <li>- élaboration et suivi des programmes et projets;</li> <li>- réalisation de projets pilotes avec approche participative;</li> <li>- évaluation et suivi des ressources;</li> <li>- gestion des banques de données;</li> <li>- élaboration de textes réglementaires et leur traduction en langues nationales;</li> <li>- diffusion des informations et des textes appropriés</li> </ul>
<b>Populations locales:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communautés de base ;</li> <li>- organisations paysannes ;</li> <li>- autorités coutumières et religieuses ;</li> <li>- leaders d'opinions ;</li> <li>- élus locaux ;</li> <li>- opérateurs privés du niveau local ;</li> <li>- collectivités locales ;</li> <li>- association, GIE et ONG locaux (projets divers).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- internalisation des concepts de conservation et d'utilisation durable des composants de la diversité biologique ;</li> <li>- participation aux actions de sensibilisation / information des producteurs ou exploitants des ressources naturelles ;</li> <li>- maîtrise des techniques et technologies d'exploitation et de valorisation des produits ;</li> <li>- développement des capacités d'organisation;</li> <li>- participation à l'élaboration et exécution des projets;</li> <li>- dynamisation des cadres de concertation.;</li> <li>- sensibilisation à la protection de la diversité biologique;</li> <li>- collaboration dans la mobilisation de l'expertise locale et recueil des savoirs traditionnels.</li> </ul>
<b>Partenaires à la recherche et au développement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ONG internationales ;</li> <li>- Organismes de financement (BM, BAD, FAO, UNESCO, FEM,...);</li> <li>- Organismes de coopération, bilatéral et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement des capacités ;</li> <li>- transfert de technologie et de connaissances;</li> <li>- financement de programmes et projets ;</li> <li>- accès à l'équipement et au crédit rural ;</li> <li>- développement des activités rémunératrices de revenus ;</li> <li>- appuis divers aux services étatiques et aux communautés de base ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>multilatéral (AFD, UE, CIRAD-Forêts, IRD,...);</li> <li>- institution de coopération régionale (CILSS, CEDEAO, IITA, UEMOA...);</li> <li>- opérateurs économiques privés (banques, entreprises);</li> <li>- associations à coopération décentralisée.</li> </ul>	- appuis aux ONG locaux.
---	--------------------------

#### **4.4 CONCLUSION**

En conclusion, le présent plan d'action portent sur les actions jugées prioritaires <et activités correspondantes ci-dessus évoquées, dont le condensé se trouve en annexe 5 . Au terme de l'exécutions de ce plan, un autre plan devrait être élaboré conformément, à l'objectif global poursuivi à travers la stratégie nationale sur la diversité biologique.

Il va de soi que les actions retenues devront être menées dans le cadre d'une démarche multidisciplinaire cohérente (approche systémique).

## **CHAPITRE 5: MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION**

### **5.1 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION**

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la stratégie nationale et du plan d'action, les responsabilités communes et individuelles ont été situées, des mécanismes et moyens de mise en œuvre et de suivi-évaluation sont définis, et les personnes morales en charge du suivi-évaluation ont été identifiées.

#### **5.1.1 Responsabilité commune**

La responsabilité commune consiste à assumer le devoir de gérer la diversité biologique de manière à assurer le bien être des générations présentes et futures.

En raison de son caractère multi-sectoriel et pluridisciplinaire, la mise en œuvre technique et financière de la stratégie et du plan d'action requiert une collaboration étroite et permanente entre les parties prenantes (organisations paysannes, structures étatiques, ONG, projets/programmes, organisations internationales, etc.); il s'agit avant tout de créer les conditions d'une harmonisation des approches et par conséquent d'une synergie d'action qui aura l'avantage d'assurer une appropriation de la stratégie par les groupes cibles, et de prévenir les contradictions méthodologiques et les doubles emplois.

#### **5.1.2 Responsabilités individuelles( groupes d'acteurs)**

Les responsabilités individuelles exigent, pour la gestion responsable de la diversité biologique, un engagement des groupes d'acteurs tels que les structures étatiques, le secteur privé, les personnes ressources (personnes physiques ou morales), etc.

##### **5.1.2.1 Structures étatiques**

Les catégories de structures étatiques visées sont les décideurs, les chercheurs et les techniciens. Elles auront pour principal rôle le suivi pour une bonne mise en œuvre de la stratégie et la programmation de l'évaluation du niveau national au niveau village. Les structures de recherche doivent aider à la résolution des problèmes rencontrés et contribuer à la mise des résultats à la disposition des acteurs.

##### **5.1.2.2 Producteurs**

La mise en œuvre proprement dite de la stratégie et du plan d'action revient d'abord aux producteurs (ONG, Associations, Particuliers). Afin d'assurer pleinement cette responsabilité, ils devront avoir une bonne connaissance de leurs contenus et avoir des repères échelonnés tout au long de son exécution.

##### **5.1.2.3 Personnes physiques ou morales ressources**

Ces personnes sont essentiellement les chefs traditionnels, les autorités religieuses, les leaders d'opinion et les représentants des groupes défavorisés (femmes, enfants). Elles doivent servir

de guides dans la mise en œuvre de la stratégie et proposer des repères sûrs et clairs aux populations.

### **5.1.3 Mécanisme et moyens de mise de en œuvre**

La mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nécessitera un mécanisme et des moyens de mise en œuvre.

#### **5.1.3.1 Mécanisme de coordination de la mise en œuvre**

La coordination des interventions à envisager doit se situer essentiellement à quatre (4) niveaux : national, régional et provincial, départemental et, enfin, villageois .

a) Au niveau national, il est plus que nécessaire d'harmoniser les politiques, plans et programmes nationaux de gestion des ressources environnementales, par une coordination horizontale. Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (SP/CONAGESE), auquel cette tâche est dévolue au Burkina Faso, devra donc assurer la coordination nationale de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action, en harmonie avec l'existant.

b) Au niveau régional et provincial, les initiatives déjà développées par les acteurs de terrain pour assurer l'harmonisation et le suivi des actions à cette échelle, et qui s'avèrent pertinentes devront être exploitées.

Pour ce qui concerne les régions prises à part, les comités régionaux de pilotage de la Convention de lutte Contre la Désertification constituent des exemples intéressants qu'il convient d'exploiter.

Au plan provincial, des cadres de concertation/coordination existants déjà dans le domaine de la gestion des ressources naturelles pourront être mis à profit, re dynamisés et soutenus, pour assurer une intégration des activités des différents services techniques (projets/programmes, ONG) et privés.

c) Au plan départemental, les cadres formels ou informels existants, ou à venir, (organes et structures) doivent agir de manière à assurer la synergie de leurs actions. A titre d'exemple de tels cadres, nous pouvons citer les Comités Départementaux d'Aménagement du Terroir.

d) Au niveau villageois, la concertation entre les structures d'appui et la communauté villageoise pourra se faire à travers les Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT), prévues par la RAF. Ces structures villageoises auront un rôle déterminant dans l'élaboration des plans d'actions, la programmation et la mise en œuvre des actions prévues dans les villages.

La mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action sur la diversité biologique se fera à travers une approche participative qui associera tous les acteurs à tous les niveaux, notamment à l'analyse des problèmes de gestion des ressources naturelles, à la définition et à la mise en œuvre des solutions ainsi qu'à l'évaluation des impacts.

### 5.1.3.2 Les moyens de mise en œuvre

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre sont : les moyens juridiques et réglementaires, les moyens financiers et les moyens humains.

#### a) Les moyens juridiques et réglementaires

Ces moyens juridiques et réglementaires doivent tenir compte des réalités objectives (mais évolutives) propres à chaque échelle d'intervention (local, provincial, régional, national).

Ces moyens doivent être mobilisés pour favoriser pleinement :

- la participation populaire, publique et privée à la mise en œuvre du plan d'action, et d'une manière générale à la gestion des ressources naturelles, biologiques et surtout génétiques ;
- la reconnaissance juridique des organisations paysannes (statut de personnes morales) ;
- les fonctionnements des cadres de concertation et des mécanismes de suivi-évaluation du plan d'action.

#### b) Les moyens financiers

Les moyens financiers devront être recherchés aux trois niveaux principaux suivants :

\* l'Etat : Le Burkina Faso devra en premier lieu compter sur ses propres forces dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action. A cet effet des efforts supplémentaires devront être déployés au titre de la prise en charge des actions réalisables par le budget de l'Etat. En outre, le financement au moins des actions d'envergure nationale, relatives à la Diversité Biologique, devra être prévu au titre des différents Fonds Nationaux existants ou à créer.

\* les populations locales : La contribution des populations locales pourra se faire à travers trois catégories d'intervenants :

- les opérateurs économiques : leur contribution sera essentielle au niveau des actions de grande envergure, telles que les exploitations et les aménagements des formations naturelles, le tourisme cynégétique et de vision, etc. ;
- les producteurs privés : la contribution des producteurs privés se fera en espèces et en nature dans le cadre de leurs réalisations personnelles au niveau des différents secteurs qui les intéressent ;
- les Organisations Non Gouvernementales : elles devront être responsabilisées davantage dans le cadre des actions dont la réalisation fait appel à leur contribution .

\* les partenaires au développement : Tout en exploitant judicieusement les avantages découlant des conventions internationales qu'il a ratifiées, notamment ceux offerts par le mécanisme de financement de la Convention sur la Diversité Biologique, etc., le pays devra



œuvrer à renforcer davantage la coopération bilatérale et multilatérale avec les partenaires étrangers et les institutions sous-régionales, régionales et internationales.

Le détail sur les moyens financiers est présenté en annexe 7.

### **c) Les moyens humains**

L'accent doit être mis sur le renforcement des capacités de tous les concernés à tous les niveaux géographiques et à tous les domaines de compétences requises pour la mise en œuvre du plan d'action.

Les compétences seront particulièrement requises pour les aspects suivants:

- d'organisation, de sensibilisation et de formation des acteurs ;
- de détermination des indicateurs d'impact ;
- d'évaluation des résultats;
- de programmation des actions;
- de gestion des programmes et des finances ;
- de capacités de mise en œuvre des réalisations physiques ou autres.

Il est à souligner que les compétences requises pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action doivent être disponibles en permanence.

#### **5.1.4 Mécanisme de suivi-évaluation**

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie incombe aux cadres de concertation existants, qui pourraient jouer un rôle important dans son animation et son suivi. Citons, par exemple:

- le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action incombe aux cadres de concertation existants (aux niveaux régional, provincial, départemental, communal et villageois) des partenaires de développement (ONG, Projets, Services Techniques, Administration, élus locaux, organisations paysannes) ;
- la Cellule Régionale de Coordination du Programme Sahel Burkinabè, qui comprend des sous-cellules techniques (élevage, gestion de terroir, suivi-évaluation, stratégie et politiques régionales).

Il sera donc indispensable de renforcer et redynamiser les cadres de concertation/coordination existants et d'éviter, autant que possible, la création de nouvelles structures de ce genre.

Le suivi-évaluation comportera les formes d'évaluation telles que:

- l'évaluation continue, qui donne l'occasion de réajuster les activités et de réorienter certaines démarches. Elle se fait à travers un suivi régulier sur le terrain et des entretiens fréquents avec les différents acteurs concernés ;
- l'évaluation externe, généralement faite par des consultants, qui permet l'appréciation de la méthodologie, des activités et des démarches du programme par un œil extérieur, l'analyse de ses impacts et de la pertinence de ses approches dans le cadre du processus de développement prôné. Elle s'intéresse également aux mesures d'accompagnement ;

- les auto-évaluations, qui se déroulent en fin d'année, du village au niveau national, permettent à chacun de jeter un regard critique sur les actions menées.

Pour mieux suivre et évaluer les activités qui seront développées dans la mise en œuvre de la stratégie il est proposé le mécanisme suivant :

- chaque intervenant va à travers son système de suivi évaluation rapporter les activités menées à son niveau mais cela à partir du canevas consensuels et qui doit être élaboré au niveau du cadre de concertation technique provincial (CCTP) ;
- au niveau du CCTP deux rencontres annuelles, semestrielles permettront de produire deux rapports semestriels qui feront le point de l'ensemble des activités menées par tous les partenaires. Une banque de données devrait être constituée au niveau de chaque partenaire et au niveau des Secrétariats des CCTP ;
- deux visites de terrains devraient être organisées par le cadre de concertation pour suivre l'évolution des ressources biologiques. Ces visites devront être réalisées sur des sites de conservation et d'exploitation des ressources naturelles ;
- enfin, des sites de suivi écologique devraient être déterminés dans chaque province et bénéficier d'un suivi annuel par une équipe du CCTP composée de techniciens des services techniques, des projets, des ONG et des représentants des organisations paysannes.

Le suivi - évaluation nécessitera en outre la mise en place d'un système de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. Des études spécifiques ou enquêtes permettant à différents stades de mise en œuvre du plan, de mesurer les effets et l'impact de la conservation et de l'utilisation rationnelle de la diversité biologique par les populations sont nécessaires.

### 5.1.5 Responsables en charge du suivi-évaluation

Les responsables en charge du suivi-évaluation de la stratégie nationale et du plan d'action sont présentés au tableau N°3 ci-dessus.

**Tableau N° 3:** Responsables en charge du suivi-évaluation en fonction des niveaux

Mécanisme ou forme de suivi-évaluation	Niveaux	Responsables	Mise en œuvre
Mécanisme = Evaluation périodique	. National . Régional à villageois	. SP/CONAGESE . DREP	Cadre de concertation/coordination
Evaluation continue	. National . Régional . Provincial à villageois	. SP/CONAGESE . DREEF . SPEEF . Recherche Scientifique	Acteurs concernés
Evaluation externe	A tous les niveaux	SP/CONAGESE	Consultants
Auto-évaluation	. National . Régional . Provincial . Départemental à villageois	. SP/CONAGESE . DREEF . SPEEF . SDEEF . Recherche Scientifique	Acteurs concernés

## 5.2 CONCLUSION

La stratégie et le plan d'action s'exécutent à terme échu. Cependant, la stratégie porte sur un long terme, tandis que le plan d'action couvre un terme moyen.

Il est à noter que la mise en œuvre de la présente stratégie et de ce plan d'action doit aller en harmonie avec les autres stratégies et plans nationaux et sectoriels de développement existants, de même qu'avec ceux en cours d'élaboration ou à venir.

Au regard de ce principe, et compte tenu du domaine auquel s'applique ce document de cadre de référence, la présente stratégie couvre une période de vingt cinq (25) ans allant de l'an 2001 à l'an 2025, tandis que le plan d'action se limite à cinq (5) ans, soit de 2001-2005. Au terme ce plan d'action, trois autres plans, d'une durée de cinq ans chacun, devront être élaborés, l'un après l'autre, conformément à l'objectif majeur poursuivi à travers la stratégie nationale sur la diversité biologique.

### **ANNEXE 1 :** Liste des participants au premier atelier national

<b>N° d'ordre</b>	<b>Nom et prénom(s)</b>	<b>Structure et localité</b>	<b>Fonction</b>
01	DOULKOM Adama	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Centre-Nord, Kaya	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
02	OUEDRAOGO P. Ousmane	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Sahel, Dori	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
03	DRABO Issa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Nord	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
04	MILLOGO Antoine	Direction Régionale des Ressources Animales du Sahel, Dori	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
05	FOFANA Boureima	Direction Régionale de l'Agriculture du Centre-Ouest, Koudougou	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
06	MOUKIAN S. Roger	Direction Régionale de l'Agriculture du Centre-Nord, Kougoussi	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
07	SAWADOGO B. Olivier	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Est, Tenkodogo	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
08	NGANGA Innocent	Ranch de gibier de Nazinga	Gestionnaire de la diversité biologique
09	NANA Ousmane	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Sud-Ouest, Gaoua	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
10	SANA Oumarou	Direction Régionale de l'Agriculture de Centre-Est, Koupéla	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
11	OUEDRAOGO Ousmane	Direction Régionale de l'Agriculture de Centre-Sud, Manga	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification

12	COMPAORE Maxime	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre- Nord, Kaya	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
13	YODA B. Lucien	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts de la Boucle du Centre, Ouagadougou	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
14	ZALLE Daouda	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts de la Boucle du Mouhoun, Dédougou	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
15	OUEDRAOGO P. Maxime	Direction Régionale des Ressources Animales du Nord, Ouahigouya	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
16	TRAORE S. Jules	Direction Régionale de l'Agriculture de la Boucle du Mouhoun, Dédougou	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
17	HIEN S. Jacob	Direction Régionale de l'Agriculture du Sud-Ouest, Diébougou	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
18	BACYE Zilma François	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Nord, Ouahigouya	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
19	TRAORE Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification des Hauts- Bassins, Bobo-Dioulasso	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
20	OUEDRAOGO G. Jacques	Université de Ouagadougou	Consultant en Economie
21	BARRY Hamadé	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Sud-Ouest, Gaoua	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
22	KALKOUMDO Gustave	Direction Régionale des Ressources Animales du Centre-Nord, Kaya	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
23	GUINKO Boureima	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Sahel, Dori	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
24	OUEDRAOGO Adama	Direction Régionale de l'Agriculture de l'Est, Fada N'Gourma	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
25	KONE Mahamoudou	Direction Régionale de l'Agriculture des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
26	BOUGOUMA Ernest	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Centre-Ouest, Koudougou	Chef de Service
27	SANOU Henry	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Sud-Ouest, Gaoua	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
28	ZIGANI Goudouma	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts de l' Est, Fada N'Gourma	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification

29	OUEDRAOGO S. Pierre	Direction Régionale de l'Agriculture du Nord, Ouahigouya	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
30	TRAORE Adama	Antenne Régionale de Semences Forestières des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso	Chef de l'Antenne Régionale de Semences Forestières
31	LANKOANDE B. Alexis	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre, Ouagadougou	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
32	SAWADOGO Oumarou	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Centre-Est, Tenkodogo	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
33	COMPAORE Zacharie	Direction Régionale de l'Agriculture du Sahel, Dori	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
34	OUEDRAOGO Lassané	Direction Générale des Eaux et Forêts, Ouagadougou	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
35	OUEDRAOGO B. Delphine	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ouagadougou	Membre du Comité Directeur du processus d'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
36	BANCE Soumayila	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ouagadougou	Coordonnateur du processus d'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
37	KABORE Marguerite	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ouagadougou	Membre du Comité Directeur du processus d'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
38	OUEDRAOGO Albert	Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, Ouagadougou	Membre du Comité Technique National de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique
39	ONADIA M. Jérémy	Direction Régionale de l'Agriculture du Centre, Ouagadougou	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
40	HONADIA Mamadou	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ouagadougou	Membre du Comité Directeur du processus d'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
41	KABORE Léopold	Bureau d'Etudes Ouagadougou	Consultant Indépendant en Agriculture
42	KOUDOUGOU Zowindé	Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier, Ouagadougou	Membre du Comité Technique de Pilotage de la Convention de Lutte Contre la Désertification
43	OUEDRAOGO Oumar	Association des Chasseurs, Ouagadougou	ONG
44	OUADBA Jean Marie	Institut de l'Environnement et de la Recherche Agricole, Département de la Production Forestière, Ouagadougou	Consultant en Ressources Naturelles
45	NEBIE Christine	Association Tiis Lâ Viim, Ouagadougou	ONG
46	BADO Julienne	Direction des Pêches, Ouagadougou	ONG

47	COMPAORE André Roch	Consultant Indépendant	Consultant Indépendant en Planification
48	SINA Sibidou	Centre National de Semences Forestières, Ouagadougou	Chef de Service
49	ADOUABOU B. Basile	Direction de la Foresterie Villageoise et de l'Aménagement Forestier, Ouagadougou	Chef de Service
50	YOUMA Joseph	Direction de la Faune et des Chasses, Ouagadougou	Point Focal National de la Convention de Ramsar
51	COULIBALY Mamadou	Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ouagadougou	Chef de Service
52	SAWADOGO Issa	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement, Ouagadougou	Chef de Service
53	ILBOUDO Adama	Tradipraticien, Ouagadougou	ONG
54	COULIBALY Sambou	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ouagadougou	Membre du Comité Directeur du processus d'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
55	ZERBO Issaka	Direction Générale du Développement Industriel, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Ouagadougou	Membre du Comité Technique National de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique
56	YAMEOGO C. Sylvie	Centre National de Semences Forestières, Ouagadougou	Membre du Comité Technique National de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique
57	OUATTARA N. Frédéric	Direction de la Météorologie Nationale, Ouagadougou	Membre du Comité Technique National de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique

**ANNEXE 2 :** Liste des équipes régionales des planificateurs

Région	Composition des membres de l'équipe	Structure des membres de l'équipe
Boucle du Mouhoun	KI Gêrôme	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
	NANA Ousmane	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
	TRAORE S. Jules	Direction Régionale de l'Agriculture
Centre	OUEDRAOGO Adama	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
	LANKOANDE B. Alexis	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
	ONADIA M. Jeremy	Service Provincial de l'Agriculture
	OUEDRAOGO Bruno	Direction Régionale de l'Agriculture
Centre-Est	GUINKO Bourèma	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
	SAWADOGO B. Roger	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
	SANA Oumarou	Direction Régionale de l'Agriculture
Centre-Nord	SAWADOGO Oumarou	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
	MOUKIAN S. Roger	Direction Régionale de l'Agriculture
	DRABO Issa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
	KALKOUMDO Gustave	Direction Régionale des Ressources Animales
Centre-Sud	GOUNGOUNGA Justin	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
	FOFANA Bourèma	Direction Régionale de l'Agriculture
	COULIBALY Dala	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
Est	ZIGANI Goudouma	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
	KONE Bimba	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
	OUEDRAOGO Adama	Direction Régionale de l'Agriculture
Hauts Bassins	TRAORE Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
	SOULAMA Issouf	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
	KONE Mahamoudou	Direction Régionale de l'Agriculture
Nord	ZALLE Daouda	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
	BACYE Z. François	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
	OUEDRAOGO P. Maxime	Direction Régionale des Ressources Animales
	OUEDRAOGO S. Pierre	Direction Régionale de l'Agriculture
Sahel	DOULKOM Adama	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
	COMPAORE Zacharie	Direction Régionale de l'Agriculture
	OUEDRAOGO P. Ousmane	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
	MILLOGO Antoine	Direction Régionale des Ressources Animales
Sud-Ouest	BARRY Hamadé	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts
	SANOU Henry	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
	HIEN Jacob	Direction Régionale de l'Agriculture

**ANNEXE 3 :** Liste des participants à l'atelier national de validation de la stratégie nationale et du plan d'action en matière de diversité biologique

N° d'ordre	Nom et prénom(s)	Structure et localité
01	OUEDRAOGO Issa	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Sahel, Dori
02	CISSE SEKOU Amadou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Sahel, Dori
03	DRABO Issa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Est, Tenkodogo
04	MILLOGO Antoine	Direction Régionale des Ressources Animales du Sahel, Dori
05	SANOGO Adama	Direction Régionale de l'Agriculture du Centre-Ouest, Koudougou
06	MOUKIAN S. Roger	Direction Régionale de l'Agriculture du Centre-Nord, Kougoussi
07	SAWADOGO B. Olivier	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Est, Tenkodogo
08	NANA Somanegré	Ranch de gibier de Nazinga
09	NANA Ousmane	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Sud-Ouest, Gaoua
10	OUEDRAOGO Moumouni	Direction Régionale de l'Agriculture de Centre-Est, Koupéla
11	KABORE Grégoire	Direction Régionale de l'Agriculture de Centre-Sud, Manga
12	COMPAORE Maxime	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Nord, Kaya
13	KONATE Jean-Marie	Direction Régionale de l'Agriculture de la Comoé, Banfora
14	DIANDA Madi	Direction Régionale de l'Agriculture du Centre-Nord, Kaya
15	KI Gérôme	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts de la Boucle du Mouhoun, Dédougou
16	OUEDRAOGO P. Maxime	Direction Régionale des Ressources Animales du Nord, Ouahigouya
17	TRAORE S. Jules	Direction Régionale de l'Agriculture de la Boucle du Mouhoun, Dédougou
18	HIEN S. Jacob	Direction Régionale de l'Agriculture du Sud-Ouest, Diébougou
19	BACYE Zilma François	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Nord, Ouahigouya
20	TRAORE Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso
21	TOULA Diandia	Direction Régionale de l'Agriculture de Est, Fada
22	NOULA Kouna	Unité de Gestion Forestière du Programme National de Gestion des Terroirs du Houet, Bobo-Dioulasso
23	BARRY Hamadé	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Sud-Ouest, Gaoua
24	KALKOUMDO Gustave	Direction Régionale des Ressources Animales du Centre-Nord, Kaya
25	GUINKO Boureima	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Centre-Est, Tenkodogo
26	BELEMSOBGO Urbain	Projet Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune, Banfora
27	KONE Mahamoudou	Direction Régionale de l'Agriculture des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso
28	TOURE Mahamandou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre-Ouest, Koudougou



29	GOUNGOUNGA Justin	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Centre-Ouest, Koudougou
30	SANOU Henry	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Sud-Ouest, Gaoua
31	TRAORE Lassina	Projet Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune, Banfora
32	ZIGANI Goudouma	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts de l'Est, Fada N'Gourma
33	OUEDRAOGO S. Pierre	Direction Régionale de l'Agriculture du Nord, Ouahigouya
34	ZALLE Daouda	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Nord, Ouahigouya
35	SOULAMA Issouf	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso
36	LANKOANDE B. Alexis	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification de l'Est, Fada N'Gourma
37	FOFANA Boureima	Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, Ouagadougou
38	SAWADOGO Oumarou	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Centre-Nord, Kaya
39	ZOUGOURI T. Armand	Direction Régionale de l'Agriculture du Sahel, Dori
40	SANA Oumarou	Secrétariat Général du Ministère des Ressources Animales, Ouagadougou
41	KABORE Marguerite	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ouagadougou
42	OUEDRAOGO Albert	Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, Ouagadougou
43	OUEDRAOGO Nana	Association des Chasseurs, Ouagadougou
44	ILBOUDO Christophe	Association Tiis la Saaga, Ouagadougou
45	PODA Damas	Centre National de Semences Forestières, Ouagadougou
46	COULIBALY Mamadou	Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ouagadougou
47	OUEDRAOGO Oumar	Association des Chasseurs, Ouagadougou
48	BOGNOUNOU Ouétian	Institut de l'Environnement et de la Recherche Agricole, Département de la Production Forestière, Ouagadougou
49	OUBDA Georges Henry	Fondation des Amis de la Nature (NATURAMA), Ouagadougou
50	TRAORE Adama Ben	Ministère de Communication, Ouagadougou
51	BELEM Bassirou	Centre National de Semences Forestières, Ouagadougou
52	OUEDRAOGO Paul	Institut de l'Environnement et de la Recherche Agricole, Département de la Production Forestière, Ouagadougou
53	HONADIA/KAMBOU M. Clarisse	Union Mondiale pour la Nature, Ouagadougou
55	OUEDRAOGO Adama	Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts du Centre, Ouagadougou
56	ZANGRE G. Roger	Agence Nationale de Valorisation des Résultats de Recherche, Ouagadougou
57	OUEDRAOGO Yacouba	Direction des Affaires Financières du Ministère de l'Economie et des Finances, Ouagadougou
58	OUEDRAOGO Raymond	Direction des Pêches, Ouagadougou
59	BOLY Boureima	Office National du Tourisme Burkinabè, Ouagadougou
60	SAVADOGO Moumouni	Projet Cartographie, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ouagadougou
61	OUEDRAOGO Ismaël	Ministère de la Communication, Ouagadougou
62	SAWADOGO Abdou Rasmané	Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme, Ouagadougou

63	BASSOROBOU T. Anakouba	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement, Ouagadougou
64	TIENDREBEOGO Serge	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification du Centre
65	OUEDRAOGO Delphine Bernadette	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ouagadougou
66	SAWADOGO Bobodo Blaise	Projet de Conservation de la biodiversité/Gourma du Sahel Burkinabè/ Direction Générale des Eaux et Forêts, Ouagadougou
67	TRAORE Oumar	Direction de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques, Ouagadougou
68	YAMEOGO/GAMENE Christine Sylvie	Centre National de Semences Forestières, Ouagadougou
69	BALMA Dider	Direction de la Recherche Scientifique du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Ouagadougou
70	SANOU Tonoma	Secrétariat Permanent des ONG
71	ILBOUDO Sambo Pierre	Direction Régionale de l'Agriculture du Centre, Ouagadougou
72	OUEDRAOGO Lassané	Direction Générale des Eaux et Forêts, Ouagadougou
73	THIOMBIANO Godefroy	Département Energie et Mines, Premier Ministère, Ouagadougou
74	ZERBO Michel	Unité de Gestion de la Fertilité des Sols
75	El Hadj ILBOUDO Adama	Association des Tradipraticiens, Ouagadougou
76	NEBIE Zoubi	Projet Lutte Contre la Désertification au Burkina, Ouagadougou
77	SOULENE Mady	Direction Générale de la Coopération, Ouagadougou
78	OUEDRAOGO Youssoufou	Direction de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques, Ouagadougou
79	COULIBALY Mamadou	Direction des Productions Végétales, Ministère de l'Agriculture, Ouagadougou
80	OUEDRAOGO Elisabeth	Association Tiis la Viim, Ouagadougou
81	SAM/ZANGRE Sidnoma	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ouagadougou
82	ONADJA Madia Jérémy	Direction Régionale de l'Agriculture du Centre, Ouagadougou
83	CONGO Z. Rosalie	FEM/ONG, Ouagadougou
84	BANCE Soumayila	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ouagadougou
85	HONADIA Mamadou	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement, Ouagadougou
86	ROUAMBA Pascal	Direction de la Faune et des Chasses, Ouagadougou
87	GARANE Ali Jacques	Direction de la Météorologie Nationale, Ouagadougou
88	DOULKOM Adama	Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Ouagadougou
89	OUEDRAOGO Adama	Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, Ouagadougou
90	COULIBALY Oula	Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, Ouagadougou
91	COMPAORE Zacharie	Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, Ouagadougou
92	SAMBARE Z. Patrice	Association des Jeunes Paysans, Ouagadougou

**Annexe 4: CONVENTIONS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT RATIFIEES PAR LE BURKINA FASO**

Titre de la convention	Lieu et date d'adoption	Date d'Entrée en vigueur	Date et décret de ratification
1. Convention sur la pêche et la conservation des ressources Biologiques de la haute-mer.	Genève 29-4-1958	20-3-1966	20-3-1966 R.T. JO/année/page
2. Convention sur la haute-mer	Genève 29-4-1958	30-9-1962	3-11-1965 R.T.
3. Convention sur le criquet migrateur africain	Kano 25-5-1962	13-4-1963	13-4-1963R.T.
4. Convention africaine sur la conservation de la nature et de ressources naturelles	Alger 15-9-1968	16-6-1969 JO 23-1-1969 A-58	28-9-1969 RT décret 68-277 du 23-11-1968 R .U
5. Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)	Ramsar 2-2-1971	21-12-1975	Kiti an VII 3bis RU du 23-08-1989 Zatu an VII 2 du 23-8-89
6. Protocole en vue d'amender la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.	Paris 3-12-1982	1-10-1986	
7. Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.	Paris 23-11-1972	17-12-1975	2-7-1987 R.T. décret 85-297 RU du JO-20-6-1985 P.604
8. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.	Washington 3-3-1973	1-7-1975 JO 2-1-1986 P4	11-1-1990 R.T. Kiti 85-185 du R .U 30-12-1985 Zatu an VII 2 du 23-8-1989
9. Amendement à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (art. XI)	Bonn 22-6-1979	13-4-1987	
10. Amendement à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (art. XXI)	Gaberone 30-04-1983		Décret 94-399 du 10-10-1991 JO 10-10-1991 P1216
11. Convention portant création d'un comité permanent inter-Etat de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).	Ouagadougou 19-9-1973		
12. Convention sur les formalités de chasses applicables aux touristes entrant dans les pays du conseil de l'Entente.	Yamoussokro 1976		
13. Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.	Bonn 23-6-1979		1-01-1990 R.T. Kiti an VII bis du R.U 23-09-1989 Zatu an VII 2 du 23 août 1989
14. Convention relative à la conservation de la faune sauvage et du milieu naturel	Bernes	1-6-1982 JO 24-8-1989 P1393	1-10-1990 R.T. Kiti an VII 2 du 23 août 1989
15. Convention portant création de l'autorité du Bassin Niger.	Faranch 21-11-1980	3-12-1982	3-12-1982 R.T.
16. Protocole relatif au fonds de développement du Bassin Niger	Faranah 21-11-1980	3-12-1982	3-12-1982 R.T.
17. Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer	Montego-Bay 10-12-1982		10-12-1982 R.T.
18. Convention pour la protection de la couche d'ozone	Vienne 22-03-1988	22-09-1988	28-06-1989 R.T. Kiti 86-70 du 5 mars 1986 Zatu 86-16 du 5 mars 1986

19. Protocole relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (*)	Montréal 16-09-1987	1-01-1989	18-10-1989 R.T. Kiti 86-70 du 5 mars 1986 Zatu an VI 21 du 13-01-1989 JO 26-01-1989 P93
20. Amendement au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Londres 29-6-1990		
21 Amendement au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Copenhague 1982		Décret n° 95-380 RU Du 27-09-1995 Loi 11-95-ADP du 27-4-95
22- Convention sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières	Bamako 30-01-1991		Décret 93-284-RU du 20-09-1983 Loi 19-93 ADP du 24 mai décret 93-191- du 16-6-1993 JIO 23-9-1993 P1512
23. Convention cadre sur les changements climatiques	New-York, 09-05-92	21-03-94	Décret 93-287 du 20-09-1993 Loi 22- 93 ADP du 24-05-1993 Du 16-6-1993 JO-23-9-1993 p1512
24. Convention sur la diversité biologique	Nairobi, 22 -05-1992	29-12-93	Décret 93-292 R.U du 20-09-1993 Loi 17-93ADP du 24-05-1993 promulguée par décret 93-189 du 16-6-1993 JO-23-9-1993 p 1514
25. Accord relatif à l'application de la partie XI de la convention des Nations-Unies sur le droit de la mer du 10-12-1982	New-York 1994		
26. Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et :ou la désertification	Paris 17-6-1994	26-12-96	Décret 95-569 du R.U 29-12-1995 Loi 33-95- ADP du 9-1-1995 promulguée par décret 95-500 du 1-12-1995
27. Convention concernant l'emploi de la céruse dans dans la peinture	Genève 25-10-1921	31-8-1923	21-11-1960 RT
28. Convention internationale pour la protection des végétaux	Rome 6-12-1951		JO 1995 p570 décret 95-93 du R.U 7 mars 1995 Loi 61-94 ADP du 22-12-1994 promulguée par décret 95-16 du 18-1-1995

## **Annexe 5: Résumé des résultats attendus par sous-objectif**

- **But du plan d'action :** Assurer une gestion responsable de la diversité biologique par les populations.
- **Objectif majeur :**  
Réaliser, dans le délai imparti du Plan d'Action, des actions réalistes et réalisables de préservation et de restauration des espèces et de leur milieu, ainsi qu'une gestion durable et dynamique des ressources naturelles.
- **Pyramide des objectifs**

Objectifs	Résultats attendus
1. Objectif de la conservation : assurer la conservation de la diversité biologique grâce à l'implication des populations préalablement responsabilisées	1.1 La participation des populations locales et, spécialement, des femmes aux actions de conservation est nettement améliorée 1.2 L'adhésion des populations bénéficiaires aux objectifs de la conservation est obtenue 1.3 La capacité organisationnelle et le taux d'alphabétisation des populations sont améliorés 1.4 La prospection et la collecte d'espèces agricoles et forestières sont intensifiées en vue de leur conservation 1.5 L'agro-sylvo-pastoralisme est développé 1.6 Le processus de décentralisation est développé 1.7 Les écosystèmes fragiles ou menacés ou présentant un intérêt international sont protégés 1.8 Le processus d'aménagement et la gestion du territoire, ainsi que la planification sont renforcés 1.9 La lutte contre la pauvreté est renforcée 1.10 Un cadre de prévention des risques biotechnologiques est mis en place
2. Objectif de l'utilisation durable: assurer une exploitation rationnelle et une gestion durable, dynamique et participative des ressources naturelles	2.1 Une plus grande participation des populations dans la gestion des ressources biologiques est assurée 2.2 Les ressources forestières sont mieux valorisées (PFNL, espèces forestière locales, sylviculture, peuplements semenciers, etc.) 2.3 L'éducation environnementale est largement effective 2.4 Les pratiques de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme sont renforcées 2.5 La lutte contre les activités anthropiques destructrices des ressources biologiques est renforcée 2.6 Les ressources biologiques fauniques et floristiques sont mieux connues 2.7 Les plans et cours d'eau sont mieux exploités 2.8 La production agricole est intensifiée 2.9 La productivité des espèces et des races a nettement augmenté 2.10 Le système de l'élevage est devenu intensif 2.11 L'exploitation de la faune est faite selon les normes prescrites 2.12 La pratique de l'élevage des animaux sauvages est développée 2.13 La pratique du tourisme cynégétique et de vision est développée 2.14 Le cadre institutionnel est renforcé à la base 2.15 Les sources d'énergie sont diversifiées
3. Objectif du partage équitable des bénéfices: assurer aux populations et au pays un partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques	3.1 Le niveau de la connaissance sur les potentialités en ressources biologiques est meilleur 3.2 Les capacités opérationnelles des populations locales sont renforcées 3.3 La contribution de l'expertise locale dans la définition de la problématique de partage des bénéfices est accrue 3.4 La coopération régionale et internationale est développée

## Annexe 6: CADRE LOGIQUE PAR SOUS-OBJECTIF

### SOUS-OBJECTIF 1: CONSERVATION

**Objectif du sous-objectif 1:** Assurer la conservation de la diversité biologique au Burkina Faso grâce à l'implication des populations préalablement responsabilisées.

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>1. La participation des populations locales et particulièrement des femmes aux actions de conservation est nettement améliorée</b>	1.1. Borner toutes les formations classées:  - informer et sensibiliser les populations riveraines des forêts classées, des réserves partielles et totales de faune; - délimiter les différentes formations ; - poser des bornes; - former les populations riveraines sur la lutte contre les feux de brousse et le braconnage, de même que sur la gestion participative des forêts.	20% des formations classées concernées sont bornées par an pendant cinq ans	Rapports d'activités des services forestiers	Les techniciens du ministère chargé de l'administration territoriale s'impliquent effectivement à l'action
	1.2 Créer des forêts villageoises et protéger les boisements culturels:  - sensibiliser la population sur la lutte contre la désertification ; - former des comités anti-feux dans les villages concernés ; - créer des forêts villageoises ; - aménager les forêts villageoises ; - maîtriser les feux d'aménagement - enrichir les forêts villageoises dégradées; - protéger les bois sacrés	75% des boisements culturels identifiés et protégés au bout de cinq ans  Une forêt villageoise est créée dans tous les villages qui n'en possèdent pas au bout de cinq ans	Rapports d'activités des services forestiers	Les populations concernées apportent leurs contributions morale, physique et financière
	1.3 Protéger les sols fragiles:  - sensibiliser et former les exploitants agricoles ; - assurer la collecte et le transport des moellons ; - assurer l'équipement des producteurs en petit matériel de travail ; - encourager les aménagements individuels et collectifs .	50% de producteurs (agriculteurs, agro-pasteurs) des zones concernées sont formés aux techniques de protection des sols au bout de cinq ans  25% des sols fragiles sont protégés au bout de cinq ans	Rapports d'activités des services chargés de l'encadrement des producteurs	Les populations concernées apportent leurs contributions morale, physique et financière
	1.4. Aménager des zones pastorales:  - intensifier la sensibilisation des éleveurs sur la vaccination du bétail ; - renforcer le système d'encadrement ; - créer des pharmacies vétérinaires villageoises au niveau des départements d'accueil du cheptel.	Une zone de pâture villageoise ou inter villageoise est aménagée par province par an et pendant cinq ans	Rapports d'activités des services chargés des eaux et forêts et de l'élevage	Les populations concernées adhèrent à l'action

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>1. La participation des populations locales et particulièrement des femmes aux actions de conservation est nettement améliorée</b>	1.5. Améliorer la couverture sanitaire du cheptel: <ul style="list-style-type: none"> <li>- intensifier la sensibilisation des éleveurs sur la vaccination du bétail ;</li> <li>- renforcer le système d'encadrement ;</li> <li>- créer des pharmacies vétérinaires villageoises au niveau des départements d'accueil du bétail</li> </ul>	70% du bétail bénéficiant d'une couverture sanitaire (vaccination, suivi sanitaire) au bout de cinq ans	Rapports d'activités des services chargés de l'élevage	Les éleveurs se mobilisent pour la réalisation de l'action  Les contributions de l'Etat, de la population et le soutien des bailleurs de fonds sont assurées
	1.6. Protéger et aménager les aires de conservation de la faune: <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer et/ou équiper les postes forestiers ;</li> <li>- intensifier la lutte contre le braconnage ;</li> <li>- aménager les zones cynégétiques ;</li> <li>- organiser les comités villageois de gestion de la faune ;</li> <li>- aménager les couloirs des éléphants dans les ranchs et dans les autres aires des éléphants ;</li> <li>- réaliser un inventaire faunique et des études socio-économiques ;</li> <li>- assurer un suivi régulier des zones de chasses;</li> <li>- créer des zones de chasse villageoise ;</li> <li>- former/recycler les agents d'encadrement;</li> <li>- former des comités de lutte anti-braconnage;</li> <li>- renforcer la collaboration entre les services techniques des Etats voisins;</li> <li>- lutter contre la vente anarchique d'armes et de munitions de chasse .</li> </ul>	80% des aires de conservation de la faune sont aménagées et protégées au bout de cinq ans  Les indices de présence et d'abondance des espèces et populations de la faune sont croissants	Rapports d'activités des services chargés de la faune et des concessionnaires	La contribution de l'Etat et le soutien des bailleurs de fonds sont assurées

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>1. La participation des populations locales et particulièrement des femmes aux actions de conservation est nettement améliorée</b>	1.7. Protéger et aménager des plans d'eau piscicoles: <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les plans d'eau d'intérêt piscicole ;</li> <li>- évaluer le potentiel halieutique ;</li> <li>- construire des centres de pesée;</li> <li>- sensibiliser les pêcheurs;</li> <li>- organiser les concernés ;</li> <li>- organiser les filières ;</li> <li>- mener des actions de contrôle de la pêche;</li> <li>- empoissonner régulièrement les plans d'eau ;</li> <li>- stabiliser les berges des plans d'eau;</li> <li>- renforcer l'organisation de la pêche .</li> </ul>	20% des plans d'eau piscicoles sont aménagés chaque année pendant cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés des pêches.	La contribution de l'Etat et le soutien des bailleurs de fonds sont assurées.
	1.8. Développer l'agroforesterie: <ul style="list-style-type: none"> <li>- dynamiser les structures organisationnelles;</li> <li>- renforcer la connaissance des producteurs en techniques agroforestières;</li> <li>- suivre et évaluer les réalisations agroforestières;</li> <li>- former les producteurs sur l'exploitation rationnelle des sols.</li> </ul>	Les pratiques agroforestières sont accrues de 25% au bout de cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés de l'environnement , des eaux et forêts et de l'agriculture.	Les producteurs adhèrent effectivement à la réalisation de l'activité.
	1.9 Mieux valoriser les espèces végétales locales: <ul style="list-style-type: none"> <li>- inventoirier des espèces locales existantes ;</li> <li>- conserver les espèces en péril;</li> <li>- adopter des mesures incitatives</li> <li>- développer les activités de Recherche /Développement;</li> <li>- généraliser la vulgarisation des résultats de la recherche.</li> </ul>	Le nombre des espèces concernées par le programme d'amélioration génétique augmente de 25% au bout de cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés de l'environnement.	Les services techniques s'intéressent davantage à l'activité.  Le soutien des institutions de coopération est renforcé
	1.10 Conscientiser les populations: <ul style="list-style-type: none"> <li>- introduire des actions de sensibilisation et de formation des populations sur la diversité biologique;</li> <li>- identifier et élaborer des messages de sensibilisation;</li> <li>- apporter un appui aux leaders d'opinion ;</li> <li>- créer et appuyer un réseau de personnes ressources;</li> <li>- favoriser la concertation entre tous les intervenants;</li> <li>- assurer une formation adéquate du personnel d'encadrement;</li> <li>- sensibiliser et informer les populations sur les différents aspects de la diversité biologique, dont la conservation in-stu en milieu paysan;</li> </ul>	Le nombre des constats de destruction des espèces et des ressources naturelles (feux de brousse, coupe abusive du bois, divagation des animaux, braconnage) diminue de 25% au bout de cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés de l'environnement.	Les activités génératrices de revenus compensateurs pour les populations existent.  Les autorités politiques et administratives s'impliquent aux activités de sensibilisation.



Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>2. L'adhésion des populations bénéficiaires aux objectifs de la conservation est obtenue</b>	2.1. Institutionnaliser l'éducation environnementale à tous les niveaux: <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation en éducation environnementale ;</li> <li>- assurer une éducation civique tournée sur l'environnement;</li> <li>- améliorer la connaissance sur les outils de gestion des ressources naturelles ;</li> <li>- faire des recommandations aux autorités politiques sur l'éducation environnementale;</li> <li>- sensibiliser les populations sur les avantages de la diversité biologique</li> <li>- œuvrer à obtenir un engagement de la part des chefs religieux et coutumiers ainsi que les leaders d'opinion dans la lutte pour la sauvegarde de la diversité biologique</li> </ul>	<p><b>5%</b> des établissements d'enseignement de différents niveaux intègrent des modules en éducation environnementales dans leur programme au bout de cinq ans.</p> <p>Une émission radio/télévision en éducation environnementale est diffusée 2 fois par mois dans 8 langues nationales et le français pendant cinq ans</p>	Rapports d'activités des services chargés de l'enseignement et de l'éducation	Les autorités administratives et religieuses ainsi que les leaders d'opinion adhérent à la politique d'éducation environnementale.
	2.2 Capitaliser les informations sur la diversité biologique: <ul style="list-style-type: none"> <li>- centraliser les informations sur la diversité biologique ;</li> <li>- établir un inventaire des espèces;</li> <li>- faciliter l'accès à l'information par le développement des banques de données ;</li> <li>- promouvoir la diffusion des journaux se rapportant à la diversité biologique en langues nationales ;</li> <li>- œuvrer à une meilleure circulation de l'information entre les partenaires;</li> <li>- vulgariser les textes.</li> </ul>	Une banque de données sur la diversité biologique est informatisée et accessible sur l'Internet est réalisée d'ici cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés de l'environnement, des eaux et forêts et de la recherche	
	2.3. Prendre en compte le savoir-faire traditionnel, les us et les coutumes: <ul style="list-style-type: none"> <li>- instaurer un dialogue entre les générations ;</li> <li>- impliquer les populations aux prises de décisions ;</li> <li>- rechercher un cadre harmonieux de rapports entre les règles coutumières et la juridiction moderne</li> <li>- inventorier le savoir paysan en matière d'espèces animales et végétales;</li> <li>- valoriser le savoir inventorié.</li> </ul>	<p>Les maîtres du savoir et du savoir-faire traditionnels sont identifiés et organisés en réseau d'ici trois ans .</p> <p>Des fiches techniques sur le savoir-faire traditionnel sont élaborées et mis à jour annuellement.</p>	Rapports d'activités des services chargés de la recherche; Rapports d'activités des services chargés de la recherche et du développement	Les maîtres du savoir et du savoir-faire traditionnels sont acquis à la cause

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>3. La capacité organisationnelle et le taux d'alphabétisation des populations sont améliorés</b>	3.1. Renforcer les capacités organisationnelles <ul style="list-style-type: none"> <li>- informer et sensibiliser les acteurs;</li> <li>- mettre en place des cadres de concertation;</li> <li>- créer des cadres d'actions fonctionnels de gestion des ressources;</li> <li>- former et organiser les différents groupements d'exploitants.</li> </ul>	Un cadre organisationnel fonctionnel existe dans chaque province au bout de cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés de l'enseignement et de l'éducation	Les acteurs de terrain adhèrent effectivement à l'action.
	3.2. Augmenter le taux d'alphabétisation de la population: <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les capacités en infrastructures scolaires et en personnel enseignant;</li> <li>- sensibiliser à l'alphabétisation des tranches féminine et adulte analphabètes;</li> <li>- former les formateurs ;</li> <li>- etc.</li> </ul>	Le taux de scolarisation est augmenté de 10% au bout de cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés de l'enseignement de base.	Les populations sont acquises à l'objectif de l'action
<b>4. La protection et la collecte des variétés d'espèces agricoles et forestières sont intensifiées en vue de la conservation</b>	4.1. Conserver les espèces végétales en péril: <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les variétés locales performantes et les conserver;</li> <li>- renforcer les capacités de conservation des semences en matériel adéquat ;</li> <li>- renforcer ou installer des sites de conservation <i>in-situ</i> de semenciers forestiers, en concertation avec les structures concernées;</li> <li>- créer des arboreta ;</li> <li>- créer un muséum national d'histoire naturelle.</li> </ul>	Une conservatoires <i>in-situ</i> / <i>ex-situ</i> est constituée dans chacune des 10 régions au bout de cinq ans  Deux banques de gènes (l'une à l'ouest et l'autre centre du pays sont constituées et/ou réhabilitées et sont fonctionnelles au bout de trois ans.	Rapports d'activités des services chargés de l'environnement, de l'agriculture et de la recherche.	
	4.2. Capitaliser l'information sur la diversité biologique: <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer ou renforcer des structures de collecte de données sur la diversité biologique;</li> <li>- rendre l'information accessible;</li> <li>- collecter et stocker les informations.</li> </ul>	Une banque de données sur la diversité biologique est informatisée et accessible sur l'Internet est réalisée d'ici cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés des eaux et forêts, de l'agriculture et de la recherche.	
	4.3. Améliorer le niveau de connaissances de la diversité biologique: <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire des inventaires taxonomiques ;</li> <li>- former le personnel nécessaire pour la taxonomie;</li> <li>- rechercher, collecter et déterminer les nouvelles espèces et variétés éventuelles.</li> </ul>	La liste taxonomique des espèces est réactualisée et publiée chaque année.	Rapports d'activités des services chargés des forêts	

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>4. La protection et la collecte des variétés d'espèces agricoles et forestières sont intensifiées en vue de la conservation</b>	<p>4.4. Conserver les ressources génétiques animales:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élever des animaux sauvages dans leur milieu (ranching);</li> <li>- inséminer artificiellement les animaux domestiques;</li> <li>- instaurer la protection intégrale d'animaux sauvages menacés.</li> </ul>	Une banque de gènes fonctionnelle existe dès la deuxième année.	Rapports d'activités des services chargés de la recherche et de l'élevage	Soutien des bailleurs de fonds
<b>5. L'agro-sylvo-pastoralisme est développé</b>	<p>5.1. Restaurer les formations végétales dégradées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la politique de développement des pépinières villageoises;</li> <li>- sensibiliser les agriculteurs;</li> <li>- produire des plants nécessaires pour les plantations ;</li> <li>- réaliser des plantations classiques et agroforestières;</li> <li>- vulgariser la RNA dans les villages ;</li> <li>- assurer la protection des réalisations faites;</li> <li>- intensifier les mises en défens.</li> </ul>	30% des formations végétales dégradées sont restaurées au bout de cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés des forêts	Les populations participent effectivement à l'action.
	<p>5.2. Fixer les berges des cours d'eau et retenues d'eau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- planter des arbres et herbes ripicoles le long des berges fragiles ou dégradées;</li> <li>- protéger les berges contre le piétinement des animaux;</li> <li>- dégager, de manière rotative, des passages pour l'abreuvement des animaux</li> </ul>	Les berges de 30% des berges des cours et retenues d'eau sont restaurées au bout de cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés des eaux et de l'agriculture	Les populations participent effectivement à l'action.
	<p>5.3. Renforcer la gestion des feux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôler les brûlis et les feux coutumiers;</li> <li>- mieux gérer les feux précoces;</li> <li>- sensibiliser les populations à la gestion des feux.</li> </ul>	Un comité fonctionnel de gestion des feux existe dans chaque département d'ici cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés des eaux et de l'agriculture	Les chefs coutumiers et les délégués administratifs adhèrent effectivement à l'action.
	<p>5.4. Vulgariser les pratiques d'exploitation durable:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mener des campagnes de sensibilisation à la conservation et à la restauration des terres agricoles;</li> <li>- généraliser la formation des agriculteurs aux techniques</li> </ul>	Le nombre de producteurs qui utilisent les pratiques d'exploitation durable augmente de 25% au bout de cinq ans.	Rapports d'activités des services chargés de l'agriculture	Les paysans adoptent la pratique.

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>5. L'agro-sylvo-pastoralisme est développé</b>	<p>5.5. Améliorer l'exploitation des parcours naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- informer/sensibiliser les producteurs ;</li> <li>- former les producteurs sur les techniques de gestion des pâturages ;</li> <li>- aménager des pâturages et réglementer les parcours ;</li> <li>- intensifier le contrôle des mouvements de transhumance, notamment transfrontalière;</li> <li>- identifier et aménager des zones d'accueil;</li> <li>- promouvoir la production fourragère;</li> <li>- réaliser des voyages d'étude.</li> </ul>	60% des parcours naturels sont fonctionnels au bout de cinq ans.	Rapports d'activités des services techniques chargés de l'environnement et des eaux et forêts	Les éleveurs et les agriculteurs adhèrent à l'action.
<b>6 Le processus de décentralisation est développé</b>	<p>6.1 Etendre le processus de décentralisation à toutes les échelles de développement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre, finaliser et adopter les projets de textes en cours;</li> <li>- appliquer, dans le meilleur délai, les nouveaux textes adoptés;</li> </ul>	La décentralisation touche toutes les échelles de développement au bout de cinq ans.	Textes de lois adoptés par l'Assemblée Nationale	Volonté politique affirmée
<b>7. Les écosystèmes fragiles ou menacés ou présentant un intérêt (national et/ou mondial) prononcé sont préservés</b>	<p>7.1. Protéger les écosystèmes d'intérêt mondial:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer des réserves de biosphère (au Séno-Mango,...);</li> <li>- créer un sanctuaire ornithologique (au Béli ...);</li> <li>- réhabiliter le sanctuaire ornithologique de la mare de Oursi;</li> <li>- réhabiliter les milieux aquatiques à diversité biologique sacrée (Mare aux crocodiles de Sabou, Mare de Woozi à Lenga, ...).</li> </ul>	100% des écosystèmes d'intérêt mondial sont protégés au bout de cinq ans.	Rapports d'activités des services techniques chargés de l'environnement et des eaux et forêts; Visites d'évaluation	Soutien des bailleurs de fonds
	<p>7.2. Protéger les écosystèmes fragiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer et aménager des forêts villageoises ;</li> <li>- créer des mises en défens ;</li> </ul>	25% des écosystèmes fragiles sont protégés au bout de cinq ans	Rapports d'activités des services techniques chargés de l'environnement et des eaux et forêts; Visites d'évaluation	Les populations participent pleinement à l'action.

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>7. Les écosystèmes fragiles ou menacés ou présentant un intérêt (national et/ou mondial) prononcé sont préservés</b>	7.2 (suite) - réaliser des plantations et semis directs dans les forêts dégradées; - surveiller et contrôler les prélèvements; - appliquer les mesures réglementaires aux contrevenants; - etc.	Idem	Idem	Idem
	7.3. Prévenir l'érosion et restaurer les sols dégradés:  - généraliser la confection (familiale et collective) des diguettes (en pierres ou en terres) ; - réaliser des bandes enherbées ; - traiter les ravines.	25% des sols dégradés sont protégés contre l'érosion au bout de cinq ans.	Rapports d'activités des services techniques chargés de l'environnement et des eaux et forêts et des services chargés de la communication;	Les populations apportent leurs contributions physique et financière.
	7.4 Lutter contre les menaces de pollution des eaux:  - mener des campagnes de sensibilisation des maraîchers; - former les producteurs à l'utilisation des pesticides; - intensifier la lutte contre la Jacynthe d'eau; - lutter contre l'importation et l'utilisation des produits prohibés.	Tous les produits prohibés sur le plan international sont interdits de production , d'importation et d'utilisation au Burkina Faso; Elimination de la jacynthe d'eau d'ici cinq ans	Rapports d'activités des services techniques chargés de l'environnement et des eaux et forêts; Visites d'évaluation	La volonté politique est affirmée
<b>8. Le processus d'aménagement et de gestion du territoire ainsi que de la planification est renforcé</b>	8.1. Intensifier le processus d'aménagement du territoire :  - maîtriser les phénomènes d'urbanisation;  - élaborer des schémas régionaux adéquats d'aménagement du territoire; - assurer un meilleur suivi des phénomènes migratoires; - identifier des zones d'installation des migrants; - créer de nouvelles zones de parcours et de nouveaux points d'eau;  - veillez à la maintenance des anciens points d'eau;  - créer des zones pastorales;	Chaque échelle du territoire dispose d'un schémas d'aménagement au bout de cinq ans.	- Données de l'INSD - Structures régionales - INSD  - Autorités provinciales  - Missions d'évaluation	La volonté politique est affirmée

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importante
<b>8. Le processus d'aménagement et de gestion du territoire ainsi que de la planification est renforcé</b>	8.1 suite - élaborer et mettre en œuvre de nouveaux plans d'aménagement et de gestion des massifs forestiers.	Identification des massifs forestiers et conception d'un plan d'aménagement et de gestion dans un délai d'un (1) an, mise en œuvre dudit plan dans deux (2) ans	Rapports d'activités des services techniques chargés de l'environnement et des eaux et forêts; Visites d'évaluation	Idem
<b>9. La lutte contre la pauvreté est renforcée</b>	9.1. Améliorer les conditions de vie des populations: - renforcer et accroître l'appui aux activités génératrices de revenus réguliers ; - renforcer et accroître l'appui aux activités et institutions génératrices d'emplois en milieu rural ou semi-urbain; - prendre des mesures incitatives d'ordre fiscal ou autre pour les institutions ou entreprises qui assurent la formation technique ou professionnelle des jeunes gens et jeunes filles ; - faciliter l'accès au crédit rural à travers une bonne implantation des caisses populaires ; - renforcer la formation pratique et l'alphabétisation d'une bonne majorité de la population active ; - favoriser de diverses manières l'accès aux soins de santé, à l'éducation, et au marché (circuits commerciaux) ; - agir sur les facteurs internes de paupérisation.	Le taux de pauvreté est réduit de 2% au bout de cinq ans.	Ministère chargé de l'Economie et des Finances  Ministère chargé des Travaux Publics, Ministère chargé de la Communication	La volonté politique est affirmée.  Les péjorations climatiques sont réduites.
<b>10 : Un cadre de recherche et de prévention des risques liés à la biotechnologie est mis en place</b>	10.1 Sensibiliser la population sur les avantages et risques liés à l'application de la biotechnologie	Deux émissions TV/radio écrites sont réalisées et diffusées 1 fois par trimestre pendant deux ans.	Rapports techniques des ministères chargés de l'environnement, de l'agriculture et de la recherche scientifique	
	10.2 Renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation et de gestion des risques biotechnologiques	Un spécialiste par domaine d'activité (foresterie, agriculture, élevage et pisciculture) est formé ou recyclé au bout de cinq ans.	Rapports techniques des ministères chargés de l'environnement, de l'agriculture et de la recherche scientifique	
	10.3 Réglementer l'application de la biotechnologie au niveau national.	Les textes réglementaires sont élaborés, adoptés et appliqués au bout de cinq ans.	Rapports techniques des ministères chargés de l'environnement et de la justice	La volonté politique est affirmée.

## **SOUS-OBJECTIF 2: UTILISATION DURABLE**

**Objectif du sous-objectif 2:** Assurer une exploitation plus rationnelle des ressources et une gestion durable, dynamique et participative des ressources naturelles.

<b>Résultats attendus</b>	<b>Activités</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Suppositions importantes</b>
<b>1. Une plus grande participation des populations dans la gestion des ressources biologiques est mieux assurée.</b>	1.1 Développer les activités de gestion des ressources biologiques: <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer et accroître l'appui aux associations paysannes ;</li> <li>- former les responsables coutumiers, religieux et des organisations de base.</li> </ul>	Chaque région dispose d'un programme de développement axé sur la gestion des ressources naturelles.	Rapports des partenaires et des associations ;	Développement effectif des cadres de concertation
<b>2. Les ressources forestières sont mieux valorisées (PFNL, espèces forestière locales sylviculture, peuplements semenciers, etc. ).</b>	2.1 Valoriser les espèces forestières d'utilité connue: <ul style="list-style-type: none"> <li>- inventorier les usages faits des espèces forestières locales en vue de leur meilleure connaissance et de leur valorisation;</li> <li>- inventorier et valoriser les savoirs et savoir-faire traditionnel sur les espèces en vue de les rendre accessibles à tous les usagers;</li> <li>- adopter des mesures incitatives en vue d'une meilleure utilisation des espèces et variétés locales dans le contexte environnemental actuel;</li> <li>- valoriser les produits forestiers non ligneux.</li> </ul>	Le taux d'exploitation et d'utilisation des techniques appropriées en matière d'utilisation et d'exploitation des espèces forestières d'utilité connue est accru de 5%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Localités géographiques inventoriées</li> <li>- Les personnes ressources ayant collaboré aux enquêtes ethnobotaniques</li> </ul>	La collaboration des populations, surtout des tradipraticiens est acquise.
	2.2 Développer les activités de recherche sur les espèces et les variétés <ul style="list-style-type: none"> <li>- intensifier, sur le terrain, des essais de Recherche /Développement sur les espèces prioritaires (importantes, menacées, en voie de disparition);</li> <li>- vulgariser les résultats déjà disponibles de recherche / études sur les espèces.</li> </ul>	Le nombre des espèces forestières (ligneuses et herbacées) et agricoles faisant l'objet d'une recherche pour leur valorisation augmente de 25% au bout de cinq ans.	Visites de terrain Rapports et fiches techniques disponibles (vulgarisation)	La collaboration des chercheurs et techniciens de la vulgarisation est accrue

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>2. Les ressources forestières sont mieux valorisées (PFNL, espèces forestière locales, sylviculture, peuplements semenciers, etc. ).</b>	2.3 Développer les activités de recherche sur le rendement des formations forestières <ul style="list-style-type: none"> <li>- étudier la dynamique des populations animales inféodées aux écosystèmes forestiers ;</li> <li>- étudier l'impact des feux, sur les espèces, l'habitat et le milieu;</li> <li>- étudier l'impact de la gestion de l'habitat de la faune sur le milieu.</li> </ul>	Chaque région écologique dispose d'un programme opérationnel de recherche en matière de rendement des espèces forestières au bout de cinq ans.	Fiches de projets et rapports disponibles Visites de terrain Contacts avec les chercheurs Articles et publications	La collaboration des chercheurs, techniciens et cadres régionaux de concertation est assurée.
	2.4 Mieux organiser l'exploitation des ressources disponibles: <ul style="list-style-type: none"> <li>- valoriser les plantations déjà réalisées, y compris les plantations d'alignement;</li> <li>- élargir l'organisation de l'exploitation forestière et celle du bois en particulier ;</li> <li>- accentuer le suivi et le contrôle de l'exploitation forestière ;</li> <li>- dynamiser les organisations ou associations d'exploitants de bois ;</li> <li>- promouvoir une filière-bois;</li> <li>- organiser davantage l'activité de carbonisation du bois ;</li> <li>- développer et renforcer l'organisation de l'exploitation des ressources ligneuses .</li> </ul>	80% des exploitants des ressources naturelles évoluent dans un cadre de formel d'ici cinq ans.	Procès verbaux des services compétents Livres des postes de police forestière Visite de terrain	Les exploitants adhèrent à l'action..
<b>3. L'éducation environnementale est largement effective.</b>	3.1 Conscientiser les exploitants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- concevoir et diffuser des messages d'information et de sensibilisation;</li> <li>- former les associations d'exploitants sur les modes et normes de prélèvement des ressources biologiques;</li> <li>- instituer l'enseignement de l'éducation environnementale dans tous les établissements scolaires.</li> </ul>	30% des exploitants appliquent les techniques d'exploitation rationnelle des ressources naturelles d'ici 5 ans.	Rapports des services compétents  Examen des modules enseignés et des programmes d'enseignement  Visites des écoles	Les services techniques et les exploitants adhèrent à l'action.
<b>4. Les pratiques de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme sont renforcées.</b>	4.1 Intensifier le reboisement: <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les populations aux reboisements;</li> <li>- encourager les plantations classiques individuelles et familiales;</li> <li>- inciter les producteurs aux plantations agroforestières et agro-sylvo-pastorales dans toutes les exploitations</li> </ul>	Les superficies des surfaces reboisées augmentent de 10% l'an.	Nombre de plantations Nombre de pépinières et de plants produits Visites de terrain	Les acteurs se mobilisent pour l'activité.



Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>4. Les pratiques de l'agroforesterie et de l'agro-sylvo-pastoralisme sont renforcées.</b>	<p>4.2 Améliorer l'exploitation des parcours naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- informer/sensibiliser les producteurs ;</li> <li>- former les producteurs sur les techniques de gestion des pâturages ;</li> <li>- aménager des pâturages et réglementer les parcours ;</li> <li>- intensifier le contrôle des mouvements de transhumance, notamment transfrontalière ;</li> <li>- identifier et aménager des zones d'accueil ;</li> <li>- promouvoir la production fourragère ;</li> <li>- réaliser des voyages d'étude afin de favoriser les échanges d'expériences entre producteurs.</li> </ul>	30% des éleveurs appliquent les techniques appropriées d'exploitation des parcours naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches techniques</li> <li>- Rapports d'activité</li> <li>- Visites de terrain</li> <li>- Procès verbaux</li> <li>- Rapports de mission</li> </ul>	Les pasteurs adhèrent à l'activité
<b>5. La lutte contre les activités anthropiques destructrices des ressources biologiques est renforcée</b>	<p>5.1 Contrôler les pâturages, les feux de brousse et la coupe du bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mieux gérer les feux de brousse;</li> <li>- lutter contre les feux de brousse;</li> <li>- lutter contre la divagation des animaux;</li> <li>- lutter contre la coupe anarchique du bois;</li> <li>- mieux gérer les pâtures.</li> </ul>	30% des utilisateurs des ressources naturelles observent les règles de conduite appropriée au bout de cinq ans.	<p>Rapports et procès verbaux divers</p> <p>Existence de fiches techniques</p>	Les acteurs concernés adhèrent à l'activité

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>6. La connaissance sur les ressources biologiques (y compris génétiques), floristique, et faunique est nettement améliorée</b>	6.1 Renforcer les capacités en évaluation des ressources biologiques: - élaborer des programmes de suivi - évaluation; - former le personnel nécessaire à l'évaluation et au suivi; - équiper les services techniques en moyens nécessaires et adéquats; - mettre en place un réseau national de suivi - évaluation	Le nombre des techniciens en matière d'évaluation des ressources biologiques augmente de 50%	Rapport bilan Lecture des programmes disponibles élaborés	
	6.2 Evaluer le potentiel biologique par secteur ou sous-secteur d'activité: - actualiser l'état des ressources halieutiques et faire le suivi hydrobiologique des cours et plans d'eau ; - actualiser l'état du potentiel ligneux; - actualiser l'état du potentiel cynégétique	25% des potentialités biologiques des secteurs ou sous-secteurs d'activité sont évalués au bout de cinq ans.	Rapports de mission Fiches de projets Rapports techniques Articles, publications	Les services techniques concernés Intègrent effectivement l'activité dans leur programmes respectifs.
<b>7. Les plans et cours d'eau sont mieux exploités</b>	7.1 Renforcer les capacités opérationnelles d'exploitation des plans et cours d'eau: - informer et sensibiliser les producteurs; - organiser les acteurs et les exploitants des ressources biologiques; - organiser l'exploitation; - former les agents d'encadrement à la systématique des poissons;	Le niveau actuel d'exploitation des plans et cours d'eau augmente de 50% au bout de cinq ans.	Rapports des services techniques concernés. Procès verbaux de réunions Rapports de mission	

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>7. Les plans et cours d'eau sont mieux exploités</b>	<b>7.1 suite</b> - former les producteurs en technologie de pêche, en engins de pêche, en construction et utilisation de fours, en conduite de pesées; - faciliter l'équipement des pêcheurs en engins de pêche au niveau des plans d'eau porteurs; - réaliser des voyages d'étude.	50% des producteurs ont été formés en techniques d'exploitation des plans et cours d'eau au bout de cinq ans.	Idem	Idem
	<b>7.2</b> Elaborer des plans d'aménagement adéquats:  - empoissonner les plans d'eau; - aménager des plans d'eau; - aménager et équiper des débarcadères ; - élaborer des stratégies régionales pour la valorisation du potentiel halieutique ; - protéger les berges des plans d'eau ; - diversifier davantage les productions agricoles.	50% des plans et cours d'eau disposent d'un plan d'aménagement adéquat au bout de cinq ans.	Rapports d'activité Plan d'aménagement déjà réalisés Visites de terrain	Les producteurs adhèrent à l'activité
	<b>7.3</b> Suivre les productions et la productivité:  - inventorier les plans d'eau et évaluer les ressources halieutiques ; - assurer un meilleur suivi des statistiques des pêcheries ; - valoriser les captures et contrôler la qualité des produits ; - assurer un meilleur suivi des plans d'eau	50% des plans et cours d'eau font l'objet de suivi de production et de productivité au bout de cinq ans.	Existence d'un document plan de suivi des productions et de la productivité Rapports techniques thématiques	

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>8. La production agricole est intensifiée</b>	8.1 Améliorer la production agricole: <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la mécanisation agricole</li> <li>- élaborer un programme de mise en valeur des bassins versants</li> <li>- réaliser un programme de gestion des périmètres aménagés</li> <li>- diversifier la production</li> <li>- organiser les filières agricoles.</li> </ul>	Le rendement moyen des spéculations croît de 10% d'ici cinq ans.  30% des producteurs appliquent les méthodes appropriées de production au bout de cinq ans.	Documents de politique agricole Rapports de faisabilité Rapports de missions Rapports d'activités Visites de terrain	Les services techniques concernés intègrent effectivement l'activité dans leurs programmes respectifs.  Les producteurs adhèrent effectivement à l'activité.
	8.2 Restaurer le maximum de la superficie des terres agricoles dégradées: <ul style="list-style-type: none"> <li>- informer et sensibiliser les acteurs sur la gestion de la fertilité des sols;</li> <li>- former les producteurs sur les techniques de traitement anti-érosif;</li> <li>- réaliser des voyages d'étude au profit des producteurs;</li> <li>- réaliser des fosses fumières dans les villages;</li> <li>- réaliser des sites anti-érosifs;</li> <li>- former les producteurs en matière d'exploitation rationnelle des terres; ;</li> <li>- assurer un suivi de l'exécution des réalisations.</li> </ul>	20% des superficies des terres dégradées sont restaurés au bout de cinq ans	Rapports de missions Notes techniques Rapports d'activités	Les contributions physiques et financières des producteurs sont acquises.

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>9. Les facteurs d'augmentation de la productivité des espèces sont entamés</b>	<p>9.1 Elaborer une stratégie d'amélioration génétique des espèces et des races:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire un inventaire actualisé des espèces et races locales ;</li> <li>- évaluer le matériel génétique existant et les possibilités d'amélioration à moyen terme;</li> <li>- définir un programme de recherche ;</li> <li>- renforcer la coopération sous-régionale et internationale dans le domaine de l'amélioration génétique ;</li> <li>- identifier et vulgariser des techniques simples d'amélioration génétiques.</li> </ul>	<p>Une stratégie d'amélioration des espèces et races locales est élaborée et est opérationnelle au bout de trois ans.</p>	<p>Le document de stratégie, les fiches de projets et les rapports d'activité des projets</p>	
<b>10. L'élevage est intensifié</b>	<p>10.1 Combiner les méthodes traditionnelles pertinentes d'élevage aux techniques modernes d'intensification de l'élevage:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les éleveurs aux besoins d'intensifier l'élevage;</li> <li>- promouvoir l'élevage de case;</li> <li>- produire le fourrage nécessaire;</li> <li>- vulgariser les techniques modernes d'intensification de l'élevage;</li> <li>- vulgariser les techniques simples d'agrosylvo-pastoralisme ;</li> </ul>	<p>30% des éleveurs appliquent des techniques modernes d'intensification de l'élevage combinées aux méthodes traditionnelles pertinentes au bout de cinq ans.</p>	<p>Fiches techniques de vulgarisation Rapports divers Visites de terrain</p>	<p>Les éleveurs et autres producteurs Concernés adhèrent à l'activité.</p>

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>10. L'élevage est intensifié</b>	<b>10.1 (suite)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ré instaurer le système d'élevage traditionnel du bétail en ranch;</li> <li>- réaliser des voyages d'étude pour échanges d'expériences entre producteurs;</li> <li>- renforcer la couverture sanitaire des animaux.</li> </ul>	Idem	Idem	Idem
<b>11. L'exploitation de la faune est réputée suivre les normes</b>	<b>11.1</b> Lutter contre l'exploitation non rationnelle de la faune: <ul style="list-style-type: none"> <li>- mener des campagnes de sensibilisation des chasseurs;</li> <li>- créer et/ou dynamiser les associations de chasseurs et les comités de gestion de la faune;</li> <li>- assurer une meilleure organisation de l'exploitation de la faune ;</li> <li>- sensibiliser et former les communautés villageoises riveraines des zones de chasse;</li> <li>- élaborer et réaliser des plans de gestion des zones de chasse.</li> </ul>	Une stratégie de lutte contre l'exploitation non rationnelle de la faune existe et est mise en œuvre d'ici trois ans	Rapports de campagnes de sensibilisation Rapports de missions Rapports d'activité Plans de gestion des zones de chasse	
<b>12. L'élevage des animaux sauvages est développé</b>	<b>12.1</b> Promouvoir le ranching et inciter le public au petit élevage privé d'animaux sauvages: <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation;</li> </ul>	Trois nouveaux ranchs de gibier sont créés au bout de cinq ans  Dix centres d'élevage non conventionnel sont créés au bout de cinq ans.	Rapports de campagnes Rapports sur les formations Rapports d'étude sur les filières	

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>12. L'élevage des animaux sauvages est développé</b>	12.1 (suite) <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir les initiatives privées en ranching et en élevage non conventionnels ;</li> <li>- assurer la formation continue des agents d'encadrement et des promoteurs privés ;</li> <li>- rechercher les meilleures filières de production, de transformation et de commercialisation des produits.</li> </ul>	Un parc zoologique est créé dans chacune des dix régions au bout de cinq ans	Rapports sur la promotion des initiatives privées	Idem
<b>13. La pratique du tourisme cynégétique et de vision est largement développée</b>	13.1 Mettre en valeur le patrimoine touristique: <ul style="list-style-type: none"> <li>- informer et sensibiliser davantage le public aux possibilités et bienfaits de la pratique régulière du tourisme cynégétique et de vision ;</li> <li>- renforcer ou favoriser l'émergence de la pratique d'un tourisme écologique chez les jeunes;</li> <li>- favoriser la création d'initiatives ou d'entreprises dans le domaine du tourisme cynégétique et de vision;</li> <li>- aménager de nouveaux sites touristiques;</li> <li>- encourager les privés à développer des initiatives;</li> <li>- développer le marketing touristique à l'étranger.</li> </ul>	70% des sites touristiques inexploités sont mis en valeur au bout de cinq ans.	Rapports de campagnes Rapports sur le tourisme écologique chez les jeunes Rapports de faisabilité sur les entreprises touristiques privées	Volonté politique affirmée.

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>14. Le cadre institutionnel à la base est renforcé</b>	14.1 Renforcer les capacités opérationnelles des producteurs:	50% des organisations paysannes disposent de techniciens d'encadrement pour l'initiation et d'exécution des projets au bout de cinq ans.	Rapports d'évaluation Rapports sur les formations	Les organisations paysannes apportent leurs contributions morales et financières.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluer le fonctionnement des structures existantes ;</li> <li>- mettre en place un mécanisme d'information et de concertation opérationnelle entre partenaires ;</li> <li>- former le personnel des services d'appui sur des thèmes spécifiques ciblées ;</li> <li>- former les responsables des organisations paysannes selon les besoins ressentis ;</li> <li>- améliorer le niveau de développement des structures spécialisées ;</li> <li>- améliorer les capacités d'intervention des organisations paysannes dans l'élaboration, l'exécution et le suivi -évaluation des projets.</li> </ul>			
<b>15. Les sources d'énergie sont diversifiées</b>	15.1 Renforcer la politique de subvention du gaz	Montant total annuel de subvention croît de 20% au bout de cinq ans.	Rapports annuels des services techniques	Volonté politique affichée
	15.2 Développer la production de l'énergie renouvelable	<p>La production annuelle de l'énergie renouvelable est croissante.</p> <p>Le nombre d'utilisateurs de l'énergie renouvelable augmente de 5% l'an pendant cinq ans.</p>	Rapports annuels des services techniques	Les opérateurs économiques s'impliquent effectivement dans l'activité.



**SOUS-OBJECTIF 3: PARTAGE EQUITABLE DES BENEFICES DECOULANT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES, SURTOUT GENETIQUES**

**Objectif du sous-objectif 3 :** Assurer aux populations et au pays un partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources biologiques, et surtout génétique.

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>1. Le potentiel disponible est périodiquement évalué</b>	<p>1.1 : Evaluer le potentiel en ressources biologiques, surtout génétiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluer les potentialités en ressources biologiques et génétiques connues et potentielles;</li> <li>- créer une banque de données sur les potentialités et les produits ;</li> <li>- créer un observatoire pour le suivi -évaluation de l'état des ressources biologiques, surtout génétiques;</li> <li>- mettre en place un système d'information;</li> </ul>	<p>25% des potentialités biologiques, surtout génétiques, sont évaluées au bout de cinq ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Termes de réf. disponibles ;</li> <li>- Rapports d'études disponibles ;</li> <li>- Actes de validation de l'évaluation ;</li> <li>- Procès verbaux de réunions</li> </ul>	<p>Les partenaires de coopération apportent l'appui logistique nécessaire.</p>
<b>2. Les capacités opérationnelles des populations locales sont renforcées.</b>	<p>2.1 Renforcer les capacités opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT);</li> <li>- sensibiliser les partenaires sur la nécessité de protéger la diversité biologique</li> </ul>	<p>Chaque région dispose d'un cadre de concertation fonctionnel au bout de deux ans.</p>	<p>Rapports d'enquêtes</p> <p>TDR des missions de sensibilisation ; rapport de mission de validation</p>	<p>Tous les partenaires adhèrent à l'activité..</p>

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
2. Les capacités opérationnelles des populations locales sont renforcées.	2.1 suite <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser les producteurs de la filière produits biologiques et génétiques;</li> <li>- organiser les tradipraticiens /tradithérapeutes;</li> <li>- dynamiser les cadres de concertation existants ou à créer;</li> <li>- former le personnel nécessaire pour le besoin du partage des bénéfices;</li> <li>- doter les services techniques en équipement nécessaire;</li> <li>- coopérer dans le sens de recueillir l'information sur les ressources génétiques entreposées à l'extérieur.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- TDR disponibles;</li> <li>- Rapport d'étude;</li> <li>- Rapports de mission ;</li> <li>- récépissés de reconnaissance;</li> <li>- rapport de mission ;</li> <li>- PV des réunions des cadres concertation ;</li> </ul>	

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>3. L'expertise locale est mise à contribution dans la définition de la problématique.</b>	<p>3.1 Mettre en place des dispositions nécessaires pour le partage des avantages:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inventier et prendre en compte les savoirs et savoir-faire locaux;</li> <li>- identifier et valoriser les mesures traditionnelles de gestion acceptable des RN;</li> <li>- sensibiliser les tradipraticiens à la culture et protection des plantes médicinales;</li> <li>- valoriser l'expertise locale en matière de diversité biologique;</li> <li>- impliquer les groupes de pression dans le processus de partage des bénéfices;</li> <li>- mettre en place et/ou renforcer la législation adéquate en matière de partage des bénéfices.</li> </ul>	<p>Une stratégie nationale pour le partage des avantages est élaborée est mise en œuvre au bout de deux ans</p> <p>Des dispositions légales pour le partage des avantages existent et sont opérationnelles au bout de trois ans</p>	<p>Rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'identification</li> <li>- rapport d'évaluation desdites mesures ;</li> <li>- rapport d'étude sur possibilités de valorisation ;</li> <li>- TDR des missions de sensibilisation ;</li> <li>- rapport de mission ;</li> <li>- PV de réunions;</li> <li>- rapport d'étude</li> <li>- rapport d'évaluation;</li> <li>- rapport d'identification des groupes;</li> <li>- rapport d'étude de faisabilité;</li> <li>- PV de réunion</li> <li>- textes élaborés ou relus</li> </ul>	<p>Les exploitants sont sensibilisés pour le respect des dispositions en vigueur.</p>

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Suppositions importantes
<b>4. La coopération régionale et internationale est développée</b>	<p>4.1 Promouvoir la coopération régionale et internationale en matière de recherche scientifique et technique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les domaines de collaboration avec les différentes structures de recherche;</li> <li>- élaborer des contrats ou protocoles de collaboration</li> <li>- valoriser les résultats de la recherche;</li> <li>- renforcer les capacités scientifiques et techniques nationales ;</li> </ul>	<p>Une structure nationale et ses démembrements provinciales pour la coopération régionale (africaine) et internationale est créée et est fonctionnelle au bout de trois ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapports de mission;</li> <li>- rapport de validation interne;</li> <li>- protocoles</li> <li>- contrats</li> <li>- rapport de synthèse</li> <li>- rapports divers</li> </ul>	<p>Les autorités politiques et administratives ont une volonté politique affirmée.</p>

## **ANNEXE 8:**

<b>ADP, 1996:</b>	Loi n° 014/96ADP portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso
<b>ADP, 1997:</b>	Loi n° 006/97ADP portant code forestier au Burkina Faso
<b>ADP, 1997:</b>	Loi n° 005/97/ADP portant code de l'environnement au Burkina Faso
<b>COMPAORE A., 1994:</b>	Pré-étude sur l'impact des populations sur les aires classées dans l'Est du Burkina Faso
<b>COMPAORE B., 1998 :</b>	Programme pour un développement solidaire
<b>COULIBALY M., et Associés, 1995:</b>	Impacts des populations et autres groupes d'intérêts sur les aires protégées dans l'Est du Burkina Faso
<b>CNRST, 1997: Comité Régional de concertation de l'Est, 1992:</b>	Plan stratégique de la recherche scientifique: synthèse générale  Rapport de l'atelier sur l'élaboration de la stratégie régionale de l'Est sur la diversité biologique
<b>DREEF/Est, 1996:</b>	Programme Régional de Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles
<b>DREP/Est, 1996:</b>	Profil et perspective de développement de la région de planification de l'Est
<b>FAD, 1993:</b>	Rapport d'évaluation du projet gestion des ressources naturelles du Bazèga
<b>FAO, 2000:</b>	Traité International sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
<b>Forum Régional de l'Est sur la PAN/LCD, 1997: Inter-coopération Suisse, 1997:</b>	Concertation sur la mise en œuvre de la CCD  Compte rendu Atelier Vision-croisées Institution d'Appui-Organisations Paysannes
<b>KABORE C., 1997 et Associés</b>	Rapport de la mission d'évaluation du projet BKF/93/003 « Aménagement des forêts naturelles
<b>MA, 1998:</b>	Identification des plans d'action du secteur agricole
<b>MA/MRA, 1998:</b>	Elaboration de fiches régionales en matière de productions animales et végétales: Cas de la région du Centre
<b>MARA/CRPA, Centre-Est, 1995:</b>	Plan régional de développement du secteur agro-pastoral du Centre-Est
<b>MEE, 1995:</b>	Document de stratégie globale en matière d'environnement et d'eau
<b>MEE, 1997:</b>	Synthèse des concertations décentralisées sur la mise en œuvre de la Convention de lutte Contre la Désertification
<b>MEE, 1998:</b>	Rapport de l'Atelier National sur le Processus d'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
<b>MEE, 1998:</b>	Situation des projets de lutte contre la désertification en cours au Burkina Faso
<b>MEE, 1998:</b>	Politique Forestière Nationale
<b>MEE, 1999:</b>	Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso
<b>MEE, 1999:</b>	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
<b>MEE, 1999</b>	Stratégie et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique de

	la Région de la Boucle du Mouhoun-Synthèse de la concertation régionale
<b>MEE, 1999</b>	Stratégie et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique de la Région du Centre-Synthèse de la concertation régionale
<b>MEE, 1999</b>	Stratégie et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique de la Région du Centre-Est-Synthèse de la concertation régionale
<b>MEE, 1999</b>	Stratégie et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique de la Région du Centre-Nord-Synthèse de la concertation régionale
<b>MEE, 1999</b>	Stratégie et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique de la Région du Centre-Ouest-Synthèse de la concertation régionale
<b>MEE, 1999</b>	Stratégie et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique de la Région de l'Est-Synthèse de la concertation régionale
<b>MEE, 1999</b>	Stratégie et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique de la Région des Hauts Bassins-Synthèse de la concertation régionale
<b>MEE, 1999</b>	Stratégie et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique de la Région du Nord-Synthèse de la concertation régionale
<b>MEE, 1999</b>	Stratégie et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique de la Région du Sahel-Synthèse de la concertation régionale
<b>MEE, 1999</b>	Stratégie et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique de la Région du Sud-Synthèse de la concertation régionale
<b>MEE/UICN, 1997:</b>	La législation et les institutions de l'environnement au Burkina Faso, Rapport préliminaire
<b>MEF, 1995:</b>	Lettre d'intention de politique de développement humain durable : Document de Base
<b>MEF, 1990:</b>	Programme d'investissement public triennal glissant: méthodologie d'élaboration et analyse critique
<b>PDI/Z, 1998:</b>	Plan d'action 1998
<b>PNUD, 1998:</b>	Guide préliminaire pour des pays préparant des stratégies nationales et plans d'action en matière de biodiversité
<b>PNUE, 1992:</b>	Convention sur la diversité biologique
<b>Projet BKF/94/G31,1998:</b>	Programme d'activité de l'année 1998
<b>SP/CONAGESE, 1998:</b>	Rapport du diagnostic participatif pour la mise en œuvre de la de la CCD, région du Centre
<b>UICN Burkina, 1996:</b>	Conservation des aires protégées et de la biodiversité à l'Est du Burkina : Document de projet
<b>WRI / PNUE, 1995:</b>	Planification Nationale de la Biodiversité, Principes directeurs basés sur l'expérience initiale des pays dans le monde